



rapport de transparence

2025

L'ANGOA, Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles, est une société civile à capital variable qui comptait 680 membres associés au 31 décembre 2025 (cf. Note 5 aux états financiers au 31 décembre 2025). Elle est administrée par une Commission Exécutive telle que prévue à l'article 9a et suivants de ses statuts, sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance tel que prévu à l'article 13 des statuts.

La Commission Exécutive est composée de 20 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, élus par l'Assemblée Générale, et d'une Présidente gérante de la société, Mme Isabelle MADELAINE, également élue par l'Assemblée Générale. L'ensemble des membres de la Commission Exécutive, y compris le Présidente gérante, ne sont pas rémunérés.

Le Conseil de Surveillance est quant à lui composé de 8 membres associés de la société ou représentants de personnes morales associées de la société, qui ne sont pas par ailleurs membres ou représentées au sein de la Commission Exécutive, et qui sont élus par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

Les membres de la Commission Exécutive et du Conseil de Surveillance de l'ANGOA sont listés en fin du Rapport d'activité 2025 ci-après.

Le présent rapport de transparence est constitué des éléments suivants établis précédemment de façon distincte, ainsi que des rapports correspondants des commissaires aux comptes de la société :

- I. Rapport d'activité 2025 de l'ANGOA**
- II. Attestation du Commissaire aux comptes sur les aides à la création 2025 des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA**
- III. Commission d'aide à la création Cinéma ANGOA - Bilan et détail des aides 2025**
- IV. Commission d'aide à la création Télévision ANGOA - Bilan et détail des aides 2025**
- V. Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'ANGOA clôturés au 31 décembre 2025**
- VI. Comptes annuels au 31 décembre 2025 de l'ANGOA**



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

rapport d'activité

2025

SOMMAIRE

Introduction – Synthèse	p. 3
I. Perceptions de droits de retransmission par l'ANGOA en France	p. 5
A. <u>Mandat de l'ANGOA en matière de retransmission de programmes TV</u>	p. 5
B. <u>Perceptions des droits de retransmission en France</u>	p. 5
C. <u>Perceptions des droits de retransmission par Satellite en Afrique</u>	p. 6
II. Perceptions de droits de retransmission à l'étranger via l'AGICOA	p. 8
A. <u>Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA</u>	p. 8
B. <u>Perceptions des droits collectés hors de France via l'AGICOA</u>	p. 9
III. Répartitions des droits par l'ANGOA	p. 10
A. <u>Modalités de répartition des droits de retransmission France & Sat.Afrique</u>	p. 10
B. <u>Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA</u>	p. 13
C. <u>Participation aux activités de l'Agence Française ISAN</u>	p. 15
D. <u>Prescriptions et budgets des commissions d'aide à la création</u>	p. 15
IV. Aide à la Création ANGOA	p. 16
A. <u>Commission d'aide à la création Cinéma</u>	p. 17
B. <u>Commission d'aide à la création Télévision</u>	p. 19
V. Charges de gestion & placements 2025 – Traitement des produits financiers et budget 2026	p. 22
A. <u>Frais de gestion - Réalisé 2025</u>	p. 23
B. <u>Produits financiers - Placements</u>	p. 25
C. <u>Budget prévisionnel 2026</u>	p. 27
D. <u>Fonds de garantie</u>	p. 29
E. <u>Organigramme et composition des commissions</u>	p. 30

Annexe :

- Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion au 31.12.2025.

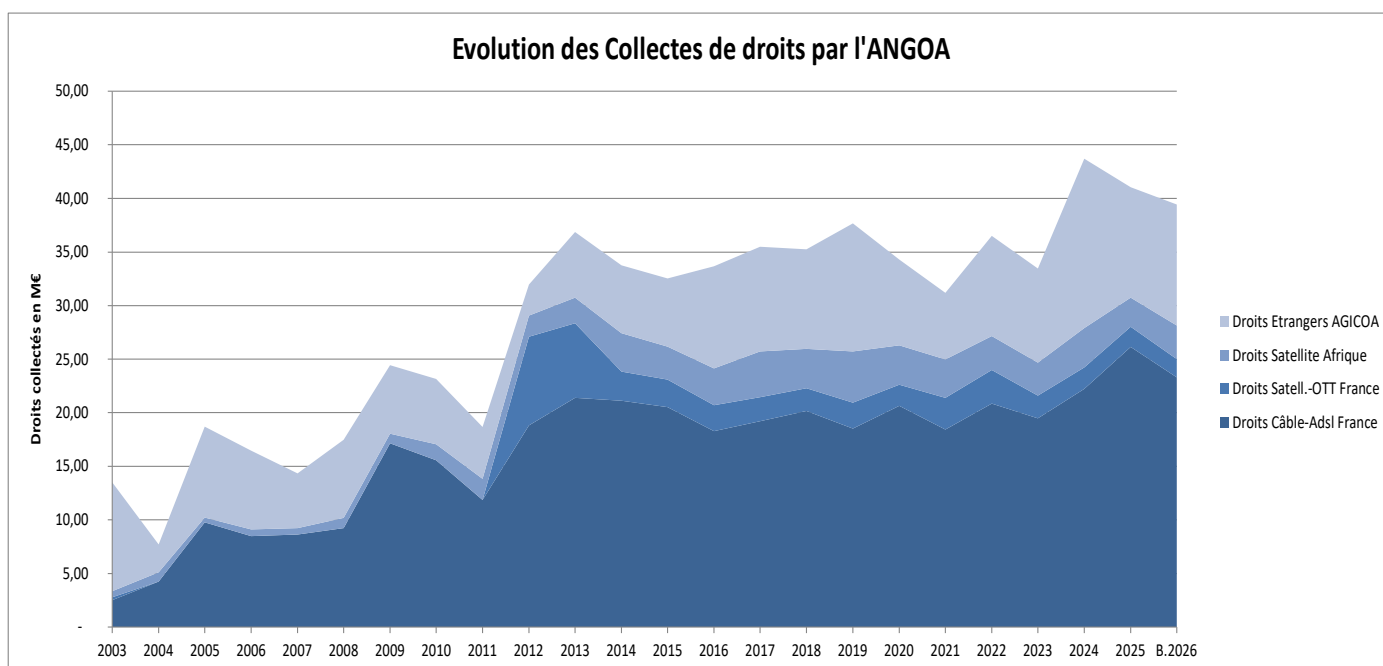
Les collectes de droits ANGOA auprès des opérateurs français au titre de la retransmission de chaînes en France, liées à la proportion des foyers qui reçoivent la télévision par le biais d'un organisme tiers (opérateur câble, télécoms, satellite ou OTT), **restent résilientes**, à plus de **25 M€ HT facturés annuellement** depuis 2024. Avec les rattrapages de recouvrement intervenus au cours de l'exercice écoulé, les collectes effectives ont même atteint 28 M€ en 2025.

Les autres sources de collectes, issues de la retransmission à l'étranger, sont plus fluctuantes. Celles relatives à la **retransmission de certaines chaînes françaises en Afrique** sont de nouveau en baisse en 2025, après une hausse en 2024 qui était liée à des régularisations. Les facturations annuelles de droits sont désormais de l'ordre de 3,2 M€ HT (vs 3,3 à 3,5 M€ en 2020-2023), avec un peu plus de 2,7 M€ effectivement collectés en 2025.

Pour ce qui concerne les **droits collectés à l'étranger via l'AGICOA** au profit des ayants droit français, ils étaient depuis 2020 et jusqu'en 2023 en-deçà des années antérieures (2016-2019) du fait de la situation en **Belgique**, mais ont bénéficié en 2024 de rattrapages très significatifs concernant ce territoire (relatifs aux années 2019-2023). L'année 2025 est une forme de retour à la normale, étant rappelé que la situation en Belgique reste toujours en partie bloquée depuis 2019 du fait notamment des revendications de la société de gestion collective des artistes-interprètes belges (Playrights) en application de la nouvelle loi sur les droits d'auteur entrée en vigueur en juillet 2019. Or, comme rappelé régulièrement, la Belgique est une source de collecte de droits très significative pour les producteurs français (cf. *infra* § II. B.).

Du fait de cette baisse des droits effectivement collectés depuis l'étranger, le **total des droits effectivement encaissés par l'ANGOA en 2025** s'inscrit en baisse par rapport à 2024, à un peu plus de **41 M€** (dont 5 M€ au titre de la seule Belgique, vs 43,7 M€ en 2024, dont 10 M€ pour la Belgique), et 39,5 M€ prévus pour 2026, en l'absence de rattrapages de recouvrement pour la France ou de nouvelle régularisation pour la Belgique.

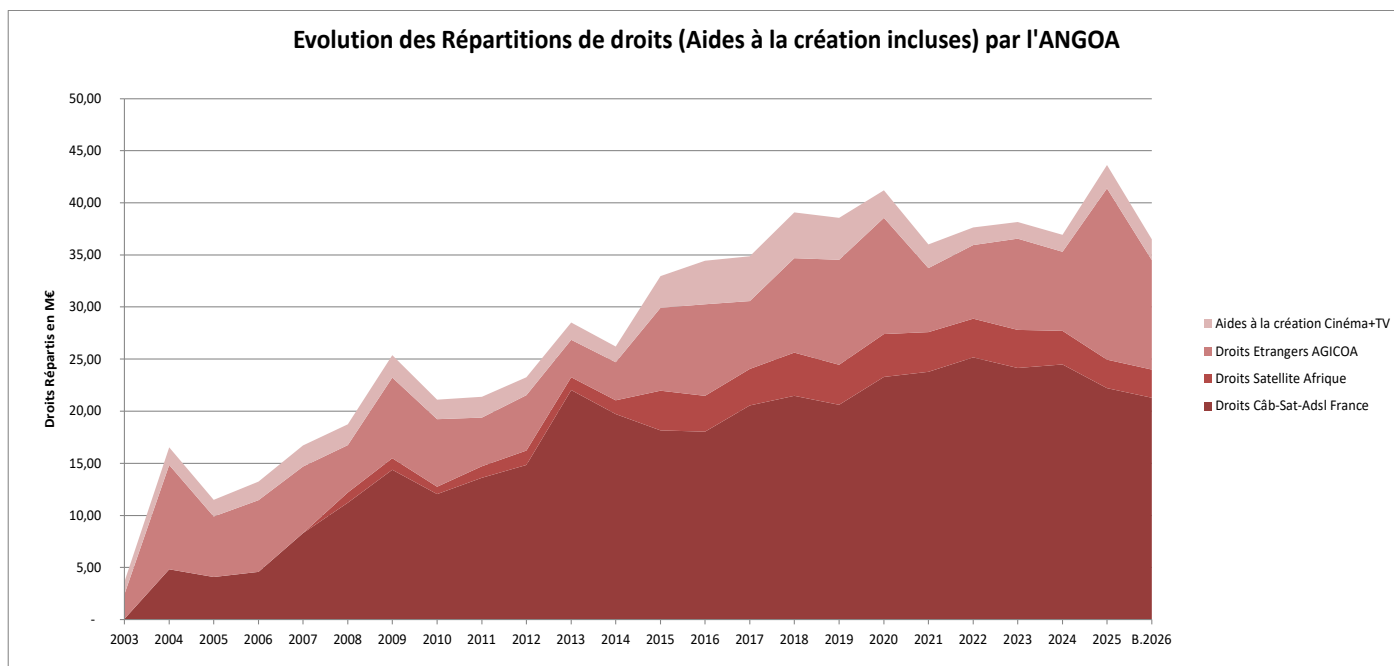
Les évolutions intervenues depuis 2003 dans ces **collectes** de droits réalisées par l'ANGOA, de même que celles anticipées pour 2026, sont en effet les suivantes :



Pour ce qui concerne les **droits payés par l'ANGOA aux ayants droit** (hors aides à la création), ceux-ci se sont maintenus à un niveau élevé, de nouveau supérieur aux objectifs initiaux, à **41,5 M€ en 2025**, ce qui constitue un record historique, du fait du reversement des régularisations de droits encaissés de Belgique en fin d'année 2024. La non récurrence de ces dernières entraîne un retour à la normale pour 2026, où le budget prévoit un total de droits répartis (hors aides à la création) en baisse, mais toujours élevé, à 34,5 M€.

On rappelle par ailleurs que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA ont été mises en place depuis 2002 (sur le modèle des Commissions PROCIREP) aux fins d'assurer la redistribution des fonds prescrits en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. **En incluant les aides à la création** attribuées par les Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA (dont les montants diminuent ces dernières années avec la baisse des montants prescrits qui alimentent les budgets de ces commissions, mais qui ont été abondés en 2024 et 2025 par des prescriptions complémentaires issues des sommes collectées hors de France n'ayant pu être réparties, ainsi que de produits financiers excédentaires), les montants totaux répartis par la société en 2025 se situent à près de **43,7 M€ distribués** (vs 36 à 38 M€ réalisés entre 2021 et 2024). Les prévisions de mises en distribution totales pour 2026 devraient quant à elles revenir au niveau des années précédentes, à 36,5 M€.

Les évolutions intervenues depuis 2003 dans les **répartitions** de droits réalisées par l'ANGOA (aides à la création incluses), de même que celles anticipées pour 2026, sont en effet les suivantes :



Comme pour la PROCIREP, dont les équipes sont communes à celles de l'ANGOA, la gestion reste caractérisée par une maîtrise des frais de fonctionnement sur l'ensemble de la période, grâce notamment aux synergies entre les deux sociétés de gestion collective de producteurs. Les frais de fonctionnement restent mesurés. Les **frais de gestion** prélevés sur les répartitions représentent ainsi 3,60% des montants collectés en 2025 (contre 3,75% en 2024 et 5,7% en 2023). Il est par ailleurs rappelé que, depuis 2024, les produits financiers excédentaires sont désormais affectés au financement des dépenses d'intérêt collectif figurant au budget général de la société (cf. *infra* § V.).

I. PERCEPTION DE DROITS PAR L'ANGOA EN FRANCE

A. Mandat de l'ANGOA en matière de retransmission de programmes TV

L'ANGOA a un mandat statutaire qui porte sur la retransmission de programmes TV en intégral et simultané (i.e. en linéaire) qui a été appliqué depuis l'origine dans une logique de neutralité technologique, dans le cadre d'une gestion collective volontaire jusqu'à la transposition de la Directive 2019/789 dite « *Cab-Sat 2* » par l'Ordonnance n° 2021-798 du 23 juin 2021, dont les décrets d'application ont été publiés fin 2021. Depuis cette date, le mandat de l'ANGOA s'inscrit dans le cadre de la gestion collective obligatoire du droit de retransmission intégrale et simultanée prévue par cette Directive, et c'est dans ce cadre que l'ANGOA a obtenu l'agrément « Retransmission » (pour les réseaux autres que le câble) par arrêté du Ministère de la Culture en date du 4 octobre 2022. En ce qui concerne la retransmission « câble », l'agrément de l'ANGOA a été renouvelé par arrêté du 25 juillet 2024.

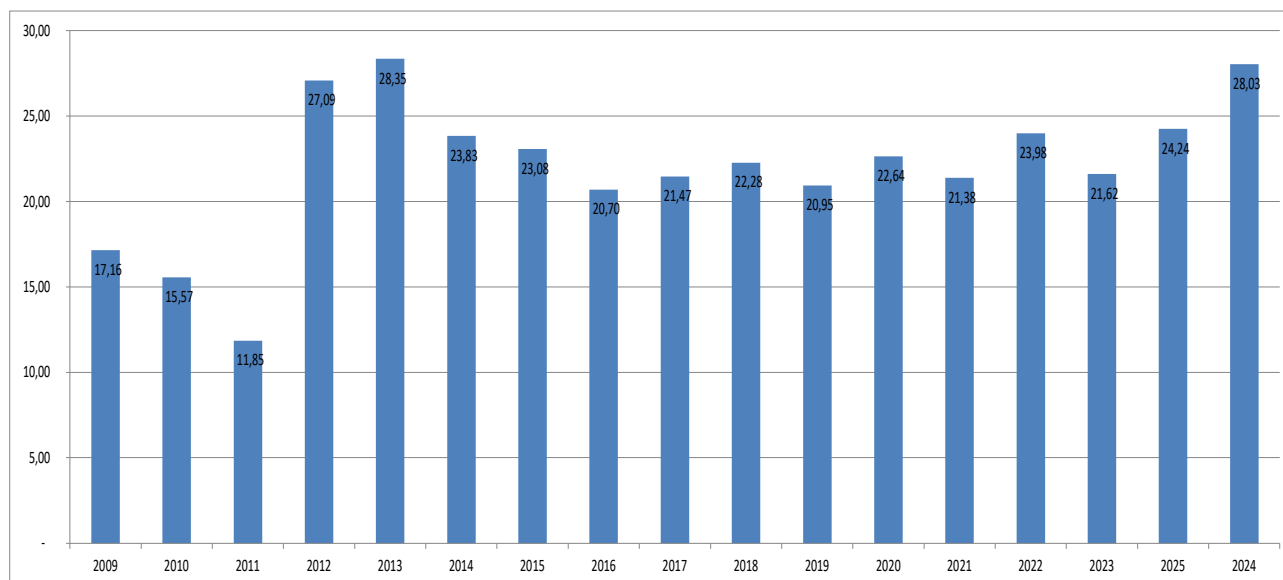
Le mandat de l'ANGOA pour la France reste donc à ce jour limité à la retransmission de services de télévision « en intégral et simultané », à l'exclusion donc des offres non linéaires, contrairement au mandat mis en œuvre par l'AGICOA dans certains pays (cf. *infra* § II.) qui porte également sur certains « nouveaux services » tels que les offres de télévision de rattrapage (TVR ou *replay*) ou de NPVR (= services d'enregistrement dans le *cloud* qui, en France, sont depuis une loi de 2016 dans le périmètre de la rémunération pour copie privée, et qui relèvent donc dans notre pays du mandat de la PROCIREP). Pour ces autres services de retransmission non linéaire, des mandats de gestion collective volontaire peuvent être confiés à l'ANGOA afin de faciliter la valorisation et/ou le recouvrement des droits des producteurs audiovisuels français dans ces territoires étrangers.

Le développement sauvage, sans l'accord des producteurs, de l'hyper-distribution des chaînes généralistes françaises sur les plateformes de streaming (FTV et M6 sur Amazon Prime Video, TF1 sur Netflix, ...), voire peut-être sur YouTube, va conduire l'ANGOA à approcher ces opérateurs aux fins de faire valoir les droits des producteurs concernés à une rémunération complémentaire en gestion collective, comme c'est le cas pour les opérateurs du câble ou les FAI.

Cette situation amène également certains membres de l'ANGOA à s'interroger sur l'opportunité d'une éventuelle extension du mandat de notre société, afin qu'il couvre aussi les offres à la demande d'œuvres issues des programmes de ces chaînes (i.e. les services de TVR liés à ces chaînes et qui sont disponibles sur ces plateformes).

B. Perceptions des droits de retransmission en France

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA au titre de la retransmission intégrale & simultanée des chaînes généralistes hertziennes en France, quel que soit le réseau (câble, IPTV en réseau fermé ou « ADSL », IPTV en réseau ouvert ou « OTT », satellite, mobile), avec 28.026 K€ HT effectivement collectés en 2025, est retracée dans le graphique ci-après (en M€ HT et hors produits financiers) :



La situation des facturations & perceptions auprès des différents opérateurs français, par année de répartition, est quant à elle la suivante au 31 décembre 2025 (montants hors FAE* en M€ H.T.) :

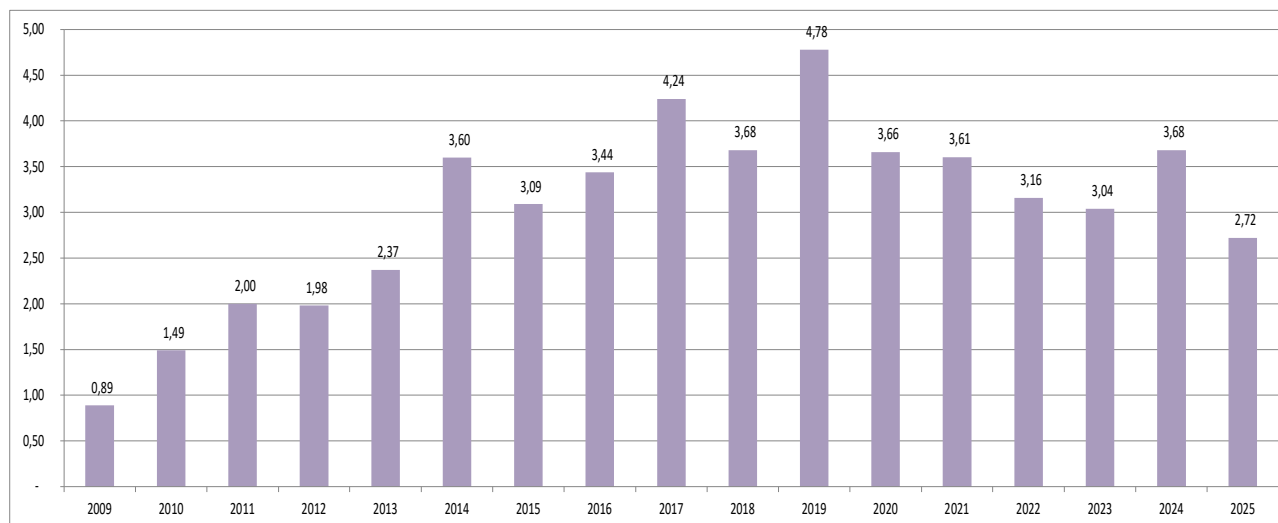
Année de Redevance	Facturé au 31/12/25 (1)	Encaissé au 31/12/24 (2)	(2)/(1) %	Encaissé au 31/12/25 (3)	(3)/(1) %
Cumul fin 2014	215,28	215,28	100%	215,28	100%
2015	22,14	22,14	100%	22,14	100%
2016	22,03	22,03	100%	22,03	100%
2017	21,13	21,13	100%	21,13	100%
2018	20,89	20,89	100%	20,89	100%
2019	22,30	22,30	100%	22,30	100%
2020	22,02	22,02	100%	22,02	100%
2021	22,83	22,83	100%	22,83	100%
2022	22,83	22,83	100%	22,83	100%
2023	23,30	23,38	100%	23,38	100%
2024	25,58	14,65	57%	25,57	100%
2025 (*)	18,03	N/A	N/A	17,10	95%
TOTAL	458,35	429,47	88,4%	457,49	99,8%

Note : (*) : N'inclut pas les Factures à établir (FAE) au titre du dernier trimestre 2025 (les droits sont facturés à trimestre échu), pour un total de 7,5 M€ HT, ce qui porte en principe le total facturé au titre de 2025 à 25,5 M€.

C. Perceptions des droits de retransmission par satellite en Afrique

Il est rappelé que l'ANGOA et l'AGICOA ont conclu en 2001 un accord concernant la reprise intégrale et simultanée des chaînes France 2, France 3 et France 5 par satellite à destination de l'Afrique & Israël. Un accord de même nature a été conclu avec Arte en 2002. D'autres accords sont intervenus depuis, cette fois avec les opérateurs tiers de bouquet satellite, au titre de la retransmission de TF1 et M6, dont les accords toujours en vigueur avec Canal+ International (depuis 2010) et Mauritius Telecom (depuis 2016). En vertu des différents accords en vigueur, les producteurs ou distributeurs français disposent toujours de la faculté de recourir à une clause d'occultation, au cas où la diffusion d'une œuvre intervenant sur les chaînes précitées serait en contradiction avec des clauses d'exclusivité effectivement accordées sur l'un ou l'autre des territoires couverts par ces accords.

L'évolution des droits effectivement collectés (encaissés) par l'ANGOA depuis 2009 au titre de la retransmission en Afrique dans le cadre de ces différents accords (2.725 K€ en 2025) est la suivante (en M€ HT et hors produits financiers) :



Hormis des rattrapages de recouvrement de droits certaines années (notamment en 2019 et 2024), ces collectes de droits sont globalement en baisse depuis les 4 M€ collectés au titre de l'année 2017, du fait de modifications de conditions de retransmission de certaines chaînes par les opérateurs. Les facturations annuelles sont désormais de l'ordre de 3,2 M€ (vs 3,3 à 3,5 M€ en 2020-2023).

La situation globale des facturations (hors FAE)* & encaissements par année de répartition à fin décembre 2025 est en effet quant à elle la suivante :

Année de Redevance	Facturé au 31/12/25 (1)	Encaissé au 31/12/24 (2)	(2)/(1) %	Encaissé au 31/12/25 (3)	(3)/(1) %
Cumul fin 2014	17,61	17,61	100%	17,61	100%
2015	3,66	3,66	100%	3,66	100%
2016	3,82	3,82	100%	3,82	100%
2017	3,99	3,99	100%	3,99	100%
2018	3,74	3,74	100%	3,74	100%
2019	3,74	3,70	99%	3,70	99%
2020	3,53	3,49	99%	3,49	99%
2021	3,44	3,44	100%	3,44	100%
2022	3,29	3,29	100%	3,29	100%
2023	3,51	3,51	100%	3,51	100%
2024	3,15	2,36	75%	3,15	100%
2025 (*)	2,36	N/A	N/A	1,93	82%
TOTAL	55,84	52,60	94,2%	55,32	99,1%

Note : (*) : N'inclut pas les Factures à établir (FAE) au titre du 4^{ème} trimestre 2025 (les droits sont facturés à trimestre échu), pour un total de 0,87 M€ HT, ce qui porte en principe le total facturé au titre de 2025 à 3,23 M€.

II. PERCEPTION DE DROITS A L'ETRANGER VIA L'AGICOA

Parallèlement à son activité de collecte des droits de retransmission intégrale en France pour le compte des ayants droit français (représentés par l'ANGOA) et étrangers (représentés par l'AGICOA), l'ANGOA collecte également via l'AGICOA les droits à revenir aux ayants droit français au titre des territoires de retransmission situés hors de France. Le protocole de coopération ANGOA-AGICOA de 2007 assure donc la remontée à moindre coût des droits revenant aux producteurs et ayants droit français représentés par l'ANGOA au titre de la diffusion de leurs œuvres dans tous ces différents territoires. Les frais de gestion ANGOA applicables dans ce cas étaient en effet de 2% en 2024 et de 1,80% en 2025 (cf. *infra* § V.), en sus des frais de gestion pratiqués à la source par l'AGICOA, soit 9,61% en 2024 et 8,54% en 2025 (pour le mandat général)¹. Pour 2026, le taux applicable est de 8,93%.

A. Territoires d'intervention de l'Alliance AGICOA

L'AGICOA reste présente ou représentée dans 37 pays en dehors de la France, principalement en Europe. Mais parmi ces pays, 10 en 2025 (vs 6 en 2024 et 11 en 2023) n'ont pas donné lieu à collecte de droits par l'AGICOA (Albanie, Bosnie-H., Bulgarie, Ile Maurice, Macédoine, Mali, Moldavie, Serbie, Slovaquie et Ukraine), ni donc à des répartitions de droits. Par ailleurs, s'agissant de la Grande-Bretagne, on rappelle qu'il s'agit de droits liés à l'usage d'œuvres à des fins pédagogiques (*Educational Recording Act*), et non de droits de retransmission *stricto sensu*.

Parmi les 26 pays restants :

- 22 pays (comme en 2024, contre 20 en 2023) donnent en principe lieu à répartitions de droits AGICOA individualisées œuvre par œuvre pour toutes les chaînes représentant *a minima* 1% de part de marché dans le territoire de retransmission considéré : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Haïti, Irlande, Israël, Luxembourg, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse. Parmi ces pays, signalons que le Luxembourg, le Danemark et la Finlande ont notamment fait des répartitions de droits spécifiques au titre de collectes relatives à des « nouveaux services » incluant la télévision de rattrapage (TVR ou « *catch-up* ») ou le NPVR. Par ailleurs, le Portugal et l'Espagne ont distribué des droits spécifiques aux hôtels ainsi que, concernant l'Espagne, des droits collectés en Amérique latine.
- 4 pays (contre 7 en 2024 et 4 en 2023) ont donné lieu à des distributions de droits qui, compte tenu des montants en cause, ont été effectuées de façon simplifiée aux ayants droit sous forme soit de « *mark-up* », i.e. en rajoutant les droits au *pro rata* des autres paiements de l'année 2025, soit en étant distribués sur un nombre plus réduit de chaînes que celles normalement éligibles (= « distribution simplifiée » pour la Hongrie, l'Islande, le Lituanie et le Monténégro).

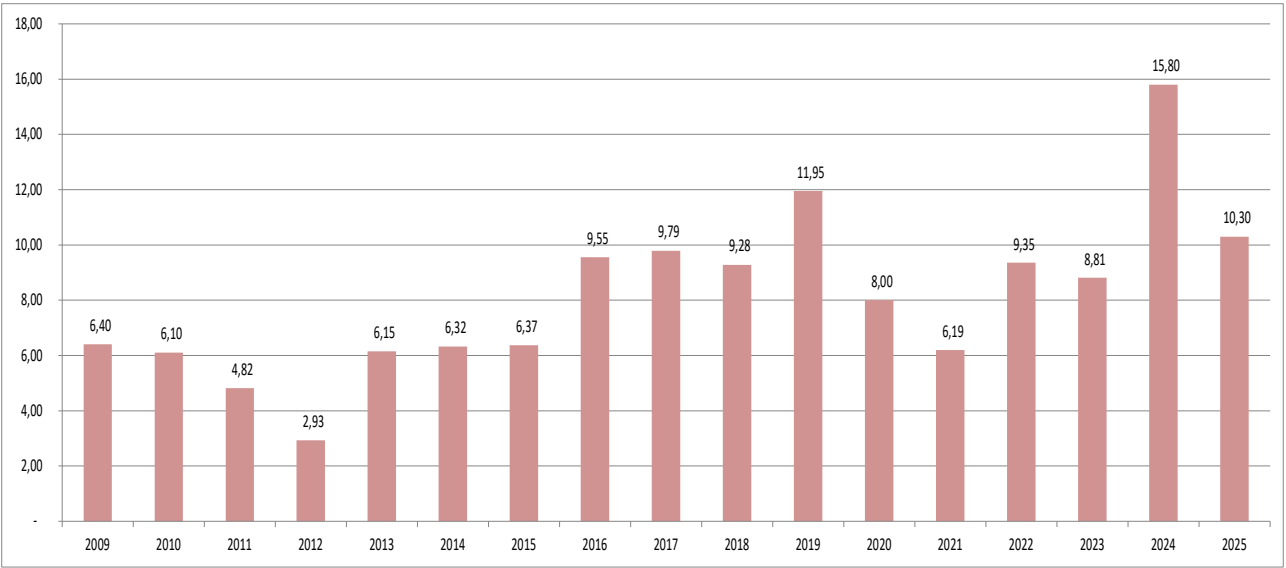
Parmi les 23 pays étrangers (G.-B. incluse pour les droits éducatifs *ERA*) faisant en principe l'objet d'une répartition de droits automatique sur l'ensemble des programmes des chaînes retransmises éligibles en fonction des droits déclarés auprès

¹ Le mandat général AGICOA couvre la retransmission par câble (et assimilés), la copie éducative, et la retransmission dans les hôtels. Pour les « nouveaux services » (mandats volontaires), le taux était de 7%, sauf pour la distribution des droits « NPVR Finlande » où le taux était de 10%.

de l'ANGOA-AGICOA, auxquels on peut rajouter les 4 pays ayant fait l'objet de « distributions simplifiées » œuvre par œuvre, mais sur un nombre plus réduit de chaînes, tous ont effectivement donné lieu pendant l'année à une remontée de droits pour l'ANGOA en 2025 pour le compte des producteurs français, à l'exception notable de l'Allemagne, dont l'encaissement des droits (relatifs à l'année 2024) a été reporté sur 2026 (cf. *infra* § B.).

B. Perception des droits collectés hors de France via l'AGICOA

L'évolution des droits de retransmission collectés à l'étranger par l'ANGOA pour le compte des producteurs et ayants droit français (via l'AGICOA et ses représentants locaux) est la suivante depuis 2009 (en M€ HT) :



Après le montant historiquement élevé collecté en 2024 (15,8 M€), lié à des rattrapages (régularisations partielles) de droits Belgique pour la période 2019-2023, les remontées de droits issues de l'étranger via l'AGICOA reviennent comme prévu légèrement au-delà de 10 M€, soit toujours la fourchette haute des montants précédemment perçus, comme l'illustre l'historique ci-dessus. La Belgique restant toujours de loin le principal territoire de perception de droits hors de France pour les producteurs français.

Les collectes en provenance de l'étranger sur la période 2022-2025 et le prévisionnel 2026 se décomposent en effet comme suit :

Montants nets collectés via l'AGICOA, Par territoire de diffusion, en M€	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	Réel 2025	Prév. 2026
Belgique :	4,56	3,90	10,97	5,57	5,5
Pays-Bas :	0,29	0,24	0,21	0,16	0,2
Suisse :	1,48	1,37	1,37	1,56	1,4
Allemagne :	0,74	0,67	0,71	-	1,4
Luxembourg :	0,89	0,91	0,96	1,17	1,1
Pologne :	0,14	0,39	0,34	0,37	0,3
Autres territoires et RG* :	1,25	1,33	1,24	1,46	1,4
TOTAL	9,35	8,81	15,80	10,30	11,3

* RG = réserves générales Agicoa (0,11 M€ en 2025 vs 0,13 M€ en 2024, incluant les « mark-up »).
Autres territoires incluent en 2025 : Haïti pour 0,18 M€, Finlande pour 0,16 M€, Canada pour 0,14 M€, Espagne et Danemark chacun pour 0,12 M€, et Madagascar pour 0,11 M€.

Concernant la Belgique, comme indiqué précédemment, les encaissements en 2024 incluaient notamment des rattrapages sur années antérieures avec les distributions finales de 2017 (1,3 M€), 2018 (1,5 M€), 2019 (1,9 M€) et 2020 (1,7 M€), et des compléments d'avances sur les années 2021 (0,7 M€), 2022 (1,1 M€) et 2023 (2,3 M€). En 2025, les encaissements ont principalement porté sur l'année 2024 (2,9 M€) et la distribution finale (partielle) de l'année 2021 (pour 1,6 M€).

Nonobstant les paiements et rattrapages partiels intervenus, la situation dans ce territoire reste marquée par des contentieux persistants avec certains opérateurs, suite notamment à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation en matière de retransmission depuis le 1^{er} juillet 2019 et aux revendications de droits concurrentes de l'OGC belge Playright représentant les artistes interprètes.

Pour ce qui concerne la Suisse, les revenus encaissés par l'ANGOA pour le compte des ayants droit français incluent 1,2 M€ au titre de l'année 2023 (soit un montant légèrement supérieur à celui reçu l'année précédente au titre de l'année de droits N-2) et 0,19 M€ de rattrapages relatifs à l'année 2022.

Les encaissements concernant le Luxembourg, les Pays-Bas et la Pologne ont quant à eux porté principalement sur l'année 2024 et la distribution finale de l'année 2021.

S'agissant enfin de l'Allemagne, les encaissements de 2024 portaient pour 0,65 M€ sur les droits de l'année 2023 (encaissé le 21/10, soit un montant équivalent à celui reçu les années précédentes au titre de l'année de droits N-1), et pour le solde sur des rattrapages relatifs aux années antérieures. L'encaissement des droits 2024 a quant à lui été reporté sur 2026.

III. REPARTITIONS DES DROITS PAR L'ANGOA

A. Modalités de répartition des droits de Retransmission France & Satellite Afrique

1. Répartition des droits de Retransmission France 2024 & 2025

Les modalités de répartition des droits collectés par l'ANGOA auprès des différents opérateurs en France (ci-après droits « Retransmission France ») sont ratifiées chaque année par la Commission Exécutive à l'issue d'une réunion de la Commission des Droits de Retransmission visée à l'article 12.2 des statuts. Celle-ci réunit les représentants des organisations professionnelles de producteurs, et entérine plus particulièrement l'enveloppe de droits à répartir pour l'année concernée, la liste des programmes et des œuvres qui entrent dans les calculs de droits effectués à partir de cette enveloppe², ainsi que toute modification éventuellement apportée aux règles de calcul des droits par œuvre. Les conclusions de la Commission des Droits de Retransmission, une fois validées par la Commission Exécutive, font l'objet d'une résolution de ratification soumise à l'approbation de l'AG. Ces règles & modalités de répartition sont désormais consignées à l'article 4 du Règlement général de la société.

Les modalités de répartition des droits « Retransmission France 2024 » ont fait l'objet d'une présentation lors de la Commission des Droits de Retransmission qui s'est tenue

² Le fonds de garantie est cependant susceptible d'ajuster l'assiette en cas d'oubli ou d'erreur constatée ultérieurement dans le répertoire à rémunérer (cf. *infra* § V.D.).

le 17 avril 2025, et celles des droits « Retransmission France 2025 » lors de la Commission des Droits de Retransmission qui s'est tenue le 16 avril 2026.

La mise en répartition des droits relatifs aux années 2024 & 2025 est donc intervenue dans les 4 mois de la fin de leur exercice de perception, soit bien avant le délai maximum de 9 mois prévu par la Directive « Gestion Collective » 2014/26/EU telle que transposée en droit français à l'article L.324-12 § I. du CPI.

Les règles suivantes ont notamment été entérinées par la Commission des Droits de Retransmission et ratifiées par la Commission Exécutive :

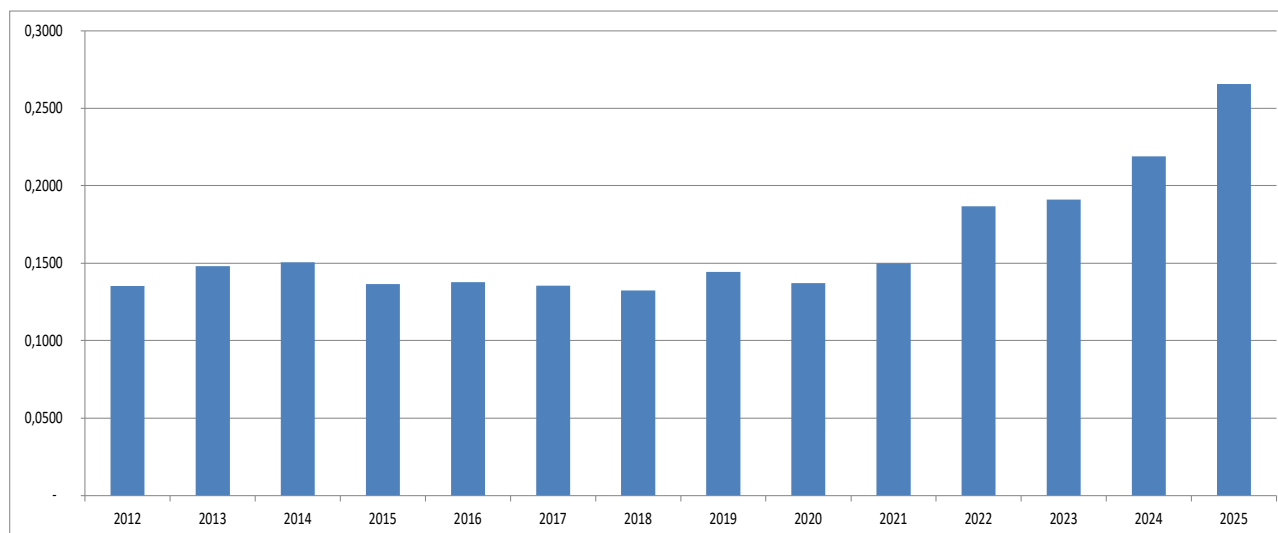
- L'assiette des droits à répartir, qui ressort à 24.649 K€ pour les droits « France 2024 » (soit +5,2% par rapport à 2023), et à 27.117 K€ pour les droits « France 2025 » (soit +10% par rapport à 2024), et qui inclut à chaque fois les produits financiers réalisés entre la date de collecte des dits droits et le lancement effectif de la répartition (calculés au taux de 3,42% pour 2024 et 2,60% pour 2025).
- La confirmation de la liste des chaînes à prendre en compte dans les calculs de droits, soit 19 chaînes³ pour l'année 2024, et 20 chaînes, dont 2 partiellement, pour l'année 2025. En effet, France 4, qui a atteint en 2025 le seuil de 1% de PdA, a de nouveau été prise en compte dans les calculs. Par contre, du fait de leur arrêt de diffusion en TNT, C8 et NRJ12 ne sont prises en compte que sur les deux premiers mois de l'année, alors qu'aucune autre chaîne n'a atteint le seuil de 1% précité⁴.
- Les données d'audience utilisées pour le calcul des droits à répartir par œuvre : comme précédemment, il a été convenu d'utiliser les audiences réelles fournies par MEDIAMETRIE pour la population Câble+Sat+DSL, qui permettent d'avoir une évaluation exacte de l'audience œuvre par œuvre sur une population cohérente avec l'univers de perception des droits ANGOA. Ces données étaient disponibles pour l'ensemble des chaînes entrant dans la répartition des années 2024 et 2025 (sauf France 4, pour qui les audiences des 7 derniers mois ont été extrapolées aux 5 premiers mois de 2025).
- La définition du répertoire à rémunérer, via l'attribution à chaque œuvre (hors productions internes des diffuseurs) d'un « coefficient de prise en charge Câble France », fixé selon les modalités déjà en vigueur les années précédentes (et qui reprennent celles de la PROCIREP).

La valeur du « point ANGOA » (montant reversé par l'ANGOA au titre de la répartition « Retransmission France » pour une œuvre de 1 seconde prise en charge à 100% et faisant l'objet d'un taux d'audience de 1%) au titre de l'année 2024 ressort à 0,219 €, soit +14,5% par rapport à celle de l'année 2023. Pour l'année 2025, la valeur du point ANGOA ressort à 0,2656 € (+21%), une progression qui ne s'explique qu'en partie par celle de l'assiette des droits à répartir (cf. supra : +10%).

Cette valeur du point (avec éventuels compléments de droits inclus) a évolué comme suit depuis l'année de répartition 2012 :

³ Il s'agit des chaînes hertziennes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6 et Arte) ainsi que TMC, W9, Gulli, TFX, NRJ 12, C8, CStar, RMC Découverte, TF1 Séries Films, 6 Ter, Chérie 25 (devenue RMC Life le 1^{er} octobre 2025), et RMC Story.

⁴ A l'exception des chaînes BFM TV, CNews, LCI et L'Equipe, mais dont les programmes n'entrent pas (pour leur très grande majorité) dans les œuvres éligibles à rémunération ANGOA-AGICOA. Par ailleurs, les nouvelles chaînes de la TNT arrivées en 2025 (T18 et Novo19) n'ont quant à elles pas encore atteint 1% d'audience.



2. Répartition des droits Satellite Afrique 2024 et 2025

Les modalités de répartition des droits collectés en France par l'ANGOA au titre de la retransmission de programmes sur les bouquets satellites à destination de l'Afrique (droits « Satellite Afrique » - cf. *supra* § I.-D.) suivent pour l'essentiel les règles de répartition ANGOA telles qu'adoptées pour les droits « Retransmission France » par la Commission des Droits de Retransmission (affectation des produits financiers aux montants collectés, utilisation des mêmes données d'audience et coefficients de prise en charge pour les œuvres rémunérées), sous les précisions suivantes :

- Les assiettes de droits à répartir sont propres à chaque chaîne (i.e. issues des sommes collectées au titre de la retransmission de ladite chaîne). La valeur du point varie donc selon la chaîne concernée. Ainsi, par exemple, compte tenu de leur importance dans les collectes, la valeur du point « Satellite Afrique 2024 » des chaînes France 2 et TF1 représentait respectivement 37% et 28% de la valeur du point de ces mêmes chaînes pour les droits « Retransmission France 2024 ». Pour l'année 2025, la valeur du point « Satellite Afrique 2025 » de ces mêmes chaînes représentait 30 à 31% de la valeur du point de ces mêmes chaînes pour les droits « Retransmission France 2025 ».
- Pour la retransmission de TF1 et M6 en Afrique, la clause de réserve de certains ayants droit US introduite à la demande de l'AGICOA entraîne l'exclusion de ces derniers du répertoire d'œuvres à rémunérer.
- En cas d'occultation de programme : reversement des droits à la chaîne en tant qu'ayant droit subrogé pour la (les) diffusion(s) concernée(s).

La Commission des Droits de Retransmission du 17 avril 2025 et la Commission Exécutive du 23 avril 2025 ont entériné les modalités de répartition des droits « Satellite Afrique 2024 » sur la base des enveloppes de droits à répartir suivantes :

France 2 – année 2024 :	891 K€	-17% par rapport à 2023	
France 3 – année 2024 :	535 K€	-17%	''
France 5 – année 2024 :	322 K€	-12%	''
Arte – année 2024 :	120 K€	-24%	''
TF1 – année 2024 :	1.224 K€	+1%	''
M6 – année 2024 :	124 K€	-9%	''

La Commission des Droits de Retransmission du 16 avril 2026 et la Commission Exécutive du 17 avril 2026 ont quant à elles entériné les modalités de répartition des droits « Satellite Afrique 2025 », sur la base des enveloppes de droits à répartir suivantes :

France 2 – année 2025 :	854 K€	- 4% par rapport à 2024	''
France 3 – année 2025 :	535 K€	stable	''
France 5 – année 2025 :	306 K€	- 5%	''
Arte – année 2025 :	115 K€	- 4%	''
TF1 – année 2025 :	1.217 K€	- 1%	''
M6 – année 2025 :	247 K€	+99%	''

B. Paiements de droits ANGOA-AGICOA par l'ANGOA

L'évolution des répartitions de droits (« Retransmission France », « Satellite Afrique » et droits collectés de l'étranger via l'AGICOA) était la suivante sur les quatre derniers exercices (montants en M€ HT) :

Montants nets répartis en M€ Par territoire de diffusion	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2024	Prév 2025	Réel 2025
Belgique :	1,21	4,26	3,37	11,4	11,67
Pays-Bas :	0,45	0,31	0,19	0,1	0,21
Suisse :	1,68	1,16	1,89	1,3	1,51
Allemagne :	0,64	1,15	0,01	0,8	0,28
Luxembourg :	0,76	0,66	0,77	0,8	0,86
Pologne :	0,18	0,17	0,40	0,3	0,45
Autres pays étrangers + RG :	2,15	1,04	0,94	1,3	1,43
SOUS-TOTAL ETRANGER (1)	7,07 M€	8,75 M€	7,57 M€	16,0 M€	16,42 M€
Retransmission France :					
. Répartitions 2016 et antér.	2,34	1,74	1,18	-	0,46
. Répartition 2017	0,79	0,45	0,27	-	0,09
. Répartition 2018	1,27	0,63	0,51	0,1	0,13
. Répartition 2019	2,02	0,98	0,63	0,1	0,21
. Répartition 2020	3,88	1,59	0,78	0,2	0,25
. Répartition 2021	14,87	2,86	1,24	0,2	0,47
. Répartition 2022	-	15,91	3,23	1,0	0,80
. Répartition 2023	-	-	16,59	2,0	2,37
. Répartition 2024	-	-	-	16,8	17,41
SOUS-TOTAL RETRANS. FR. (2)	25,18 M€	24,15 M€	24,44 M€	20,4 M€	22,19 M€
Satellite Afrique :					
. Répartitions 2002-2016	0,26	0,15	0,07	-	0,04
. Répartition 2017	0,09	0,09	0,02	-	0,01
. Répartition 2018	0,19	0,08	0,04	-	0,01
. Répartition 2019	0,23	0,09	0,06	-	0,02
. Répartition 2020	0,43	0,21	0,06	-	0,02
. Répartition 2021	2,48	0,44	0,13	0,1	0,04
. Répartition 2022	-	2,60	0,21	0,1	0,09
. Répartition 2023	-	-	2,63	0,3	0,26
. Répartition 2024	-	-	-	2,1	2,29
SOUS-TOTAL SAT. AFR. (3)	3,67 M€	3,67 M€	3,22 M€	2,6 M€	2,77 M€
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)	35,94 M€	36,56 M€	35,23 M€	39,0 M€	41,38 M€

NB: (1) : Pour l'étranger, il s'agit de sommes encaissées qui bénéficient exclusivement aux ayants droit français.

(2) et (3) : Pour les droits Retransmission France & Satellite Afrique, les montants bénéficient à la fois aux ayants droit français et étrangers.

L'année 2025 est celle d'un **nouveau record absolu de paiements de droits par l'ANGOA**, effaçant celui de 2020 où plus de 38,5 M€ de droits (hors aides à la création) avaient été répartis aux ayants droit du fait d'un pic exceptionnel de remontées de droits depuis l'étranger intervenu en 2019. Pour une raison similaire tenant à la régularisation de droits en provenance de Belgique, intervenue fin 2024 et évoquée précédemment, c'est un montant total de **41,4 M€ de droits (hors aides à la création)** qui a été réparti aux ayants droit sur l'ensemble de l'exercice écoulé, supérieur de près de 2,5 M€ à l'objectif initial, et incluant pour près de 12 M€ de droits au titre de la Belgique.

Le budget 2026 prévoit quant à lui un niveau de répartition de droits qui revient au niveau des années antérieures, du fait d'un « retour à la normale » des sommes encaissées notamment de Belgique (5,5 M€ fin 2025 vs près de 11 M€ en 2024), tout en restant à un niveau élevé, à 34,5 M€ (hors actions culturelles), dont 10,5 M€ pour les répartitions de droits AGICOA issus de l'étranger (soit -6 M€ par rapport au réalisé 2025, en lien avec le différentiel de remontée de droits constaté pour la Belgique), 2,7 M€ pour les droits Satellite Afrique (i.e. un montant similaire au budget et au réalisé de 2025, dans un contexte de stabilité des collectes), et 21,3 M€ pour les droits Retransmission France (+4% par rapport au budget 2025).

Malgré ce niveau record de droits répartis (hors aides à la création), le solde des droits dits « restant à affecter individuellement » ne baisse que faiblement (-2%), du fait notamment de la progression des droits collectés au titre de l'année en cours pour la Retransmission France (+4 M€, sous l'effet de l'augmentation des facturations et d'une amélioration du recouvrement), alors que le solde global des droits « Satellite Afrique » et « étrangers » baissent quant à eux respectivement de -2% et -32%, comme le montre la synthèse ci-après de l'annexe aux états financiers 2025 issue de l'art.131-3 du Règlement ANC n°2017-07 :

Droits restant à répartir (M€)	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Evo. 2025/2024	Au 31/12/2023
Retransmission France - Années 2023 et antérieures	17,81	22,99	-23%	39,16
Retransmission France - Année 2024	6,81	15,32	-56%	N/A
Retrans. France - Année 2025 (pas encore en répartition)	19,20	N/A		N/A
S/T Retransmission en France	43,82	38,31	14%	39,16
Satellite Afrique - Années 2023 et antérieures	1,55	2,13	-27%	4,19
Satellite Afrique - Années 2024	0,93	2,40	-61%	N/A
Satellite Afrique - Année 2025 (pas encore en répartition)	1,95	N/A		N/A
S/T Satellite Afrique	4,43	4,53	-2%	4,19
Droits collectés provenant de Belgique	6,14	12,41	-51%	4,88
Autres droits collectés depuis l'étranger	7,67	7,88	-3%	7,40
S/T Retransmission à l'Etranger	13,81	20,29	-32%	12,28
TOTAL GENERAL	62,06	63,13	-2%	55,63

La société poursuivra ses efforts de rattrapage afin de réduire de nouveau les soldes non répartis, notamment sur les droits collectés en provenance de l'étranger.

On rappelle par ailleurs que les conflits de revendication de droits restent un des motifs importants de blocage des sommes à répartir. Un outil de suivi et de gestion de ces conflits a été mis en production depuis 2024, qui permet de mettre en œuvre la procédure de résolution prévue par nos statuts, avec une possibilité de recours à la médiation AMAPA en cas de conflit persistant.

C. Participation aux activités de l'Agence Française ISAN

Afin de développer un identifiant unique international des œuvres audiovisuelles permettant d'améliorer les procédures d'identification et d'échanges d'informations entre organismes de gestion collective (notamment celles de l'Alliance AGICOA pour ce qui concerne l'ANGOA), tout en contribuant à la mise en place d'un projet d'intérêt collectif facilitant la gestion des droits pour l'ensemble des producteurs et titulaires de droits, l'ANGOA a participé à la création de l'Agence Française ISAN, association chargée de mettre en œuvre en France le standard ISAN (*International Standard Audiovisual Number*) de l'ISO. Au titre de sa participation au fonctionnement de cette association, l'ANGOA a versé à cette dernière une subvention de 6 K€ HT en 2025 (comme en 2024 et 2023), et ce même montant est prévu pour 2026.

L'association A.F. ISAN est à ce jour présidée par Franck LAPLANCHE (DGA de la SCAM), avec pour Vice-Présidente Emmanuelle MAUGER (DGA du SPI). La PROCIREP en assure la gestion opérationnelle. A fin mars 2026, un cumul de près de 563.000 projets en développement, d'œuvres unitaires, d'épisodes de séries et/ou de versions d'œuvres ont été immatriculés auprès de l'Agence Française ISAN depuis sa création en 2004, par plus de 12.000 producteurs et autres déclarants (dont plus de 9.500 encore actifs), via le site d'immatriculation en ligne www.france-isan.org.

On rappelle que le n° ISAN a été rendu obligatoire depuis 2017 pour l'ensemble des aides attribuées par le Centre National du Cinéma et de l'image animée, consolidant la pratique mise en œuvre par la PROCIREP et l'ANGOA depuis 2010, où ISAN a été rendu obligatoire tant pour les répartitions automatiques de droits que pour les répartitions de fonds d'action culturelle (avec obligation de mention du n° ISAN au générique des projets soutenus), les coûts d'immatriculation correspondants étant si possible déduits des droits versés par la PROCIREP et l'ANGOA.

D. Prescriptions et Budgets des Commissions d'aide à la création.

Les articles L.324-16 et L.324-17 du CPI prévoient que les sommes non réparties par les OGC telles que l'ANGOA sont prescrites après 5 ans et qu'elles doivent être affectées aux actions culturelles visées à l'article L.324-17, avec la possibilité d'anticiper sur cette prescription quinquennale passé un délai de 3 ans. C'est dans ce cadre légal impératif que les Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision de l'ANGOA assurent la répartition des sommes concernées. Chacun des budgets des Commissions Cinéma et Télévision est ainsi doté chaque année à hauteur de 50% du montant des fonds prescrits. Le détail des actions des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA fait plus particulièrement l'objet de développements dans la suite du présent rapport (cf. *infra* § IV.).

En 2025, c'est un montant de 1.020 K€ qui a été affecté aux Commissions au titre de l'anticipation des prescriptions de l'année 2021, ainsi qu'un complément de 768 K€ au titre de la clôture de certaines sommes irrépartissables relatives aux droits collectés depuis l'étranger, et des produits financiers excédentaires pour un montant de 600 K€, soit un total de 1.194 K€ pour chacune des Commissions.

Pour le budget 2026, c'est un montant total de 1.076 K€ qui a été affecté au titre de l'anticipation des prescriptions de l'année 2022, avec un complément d'irrédistributables relatifs aux droits collectés depuis l'étranger de 136 K€ seulement, et des produits financiers excédentaires pour 700 K€ (intégrant un solde relatif à 2025), soit un total de 956 K€ pour chacune des Commissions, en baisse de -20% par rapport à 2025.

Le réalisé 2025 et les budgets 2026 des Commissions d'Aide à la Création qui en découlent, tels qu'adoptés par la Commission Exécutive (ces derniers tablant sur des aides accordées au titre de l'ANGOA qui seraient désormais de 21% des aides PROCIREP pour la Commission Cinéma, et de 15% pour la Commission Télévision, versus respectivement 22% et 18% en 2025) sont détaillés ci-dessous.

COMMISSION CINEMA ANGOA									
	Réel 2022 en K Euros	Réel 2023 en K Euros	Réel 2024 en K Euros	Budget 2025 en K Euros	Réel 2025 en K Euros	Ecart R.2025 / B.2025		Budget 2026 en K Euros	Ecart B.2026 / R.2025
Ressources									
Prescriptions de l'exercice (**)	800	680	1 018	894	894	0,0%		606	-32,2%
Intérêts excédentaires s/FG	12	10	214	300	300	0,0%		350	16,7%
Produits financiers propres			22	15	15	0,5%		11	-23,5%
Report (*)	184	237	-67	71	94	32,5%		168	N/S
TOTAL	996	927	1 187	1 280	1 303	1,8%		1 135	-12,9%
Emplois									
Aides CM	91	85	66	83	86	2,9%	22%	80	-7,2%
Aides LM	664	901	1 000	1 001	1 007	0,6%	23%	956	-5,1%
Frais de gestion	23	30	32	33	31	-3,8%		31	-0,8%
Q/P ARP	14	13	18	15	11	-31,3%		7	-32,2%
TOTAL	791	1 028	1 116	1 133	1 135	0,2%		1 074	-5,4%
COMMISSION TELEVISION ANGOA									
			71	147	168			62	
	Réel 2022 en K Euros	Réel 2023 en K Euros	Réel 2024 en K Euros	Budget 2025 en K Euros	Réel 2025 en K Euros	Ecart R.2025 / B.2025		Budget 2026 en K Euros	Ecart B.2026 / R.2025
Ressources									
Prescriptions de l'exercice (**)	800	680	1 018	894	894	0,0%		606	-32,2%
Intérêts excédentaires s/FG	12	10	214	300	300	0,0%		350	16,7%
Produits financiers propres			22	15	15	0,5%		11	-23,5%
Report (*)	30	-98	-40	38	38	0,0%		60	N/S
TOTAL	842	592	1 213	1 246	1 247	0,0%		1 028	-17,5%
Emplois									
Aides Animation	112	69	115	131	141	7,9%	17%	120	-14,8%
Aides Fiction	275	173	332	306	352	15,1%	18%	320	-9,1%
Aides Documentaire - Prod.	380	273	484	484	470	-2,9%	18%	404	-14,2%
Aides Documentaire - Dvpt.	157	102	210	189	188	-0,3%	18%	158	-16,4%
Frais de gestion	28	19	34	33	35	3,8%		30	-13,1%
TOTAL	953	636	1 176	1 143	1 186	3,8%		1 031	-13,1%
(*) = y compris subventions forloses après 2 ans.			38	103	60			-	3
(**) = anticipations après 3 ans des prescriptions quinquennales (depuis 2022)									

IV. AIDE A LA CREATION

L'organisation retenue pour l'aide à la création ANGOA reprend celle en vigueur au sein de la PROCIREP (société des producteurs en charge de la gestion des droits copie privée), la gestion de ces fonds se faisant toutefois sous l'entière et seule responsabilité de l'ANGOA.

Il a par ailleurs été convenu avec l'ARP, société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, que celle-ci recevrait de l'ANGOA la part des fonds prescrits revenant à ses membres (calculée au prorata de la part des membres de l'ARP dans le total des répartitions de droits câble France faisant l'objet de la prescription). En contrepartie, les membres de l'ARP ne sont éligibles aux fonds d'aide à la création que pour les projets dont ils sont les producteurs délégués mais pas eux-mêmes les réalisateurs.

Il est rappelé que les frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création, dont la gestion administrative est, à l'instar des autres activités de l'ANGOA, assurée par la PROCIREP (cf. *infra* § V.), font l'objet d'une refacturation entre les deux sociétés. Ces frais, qui correspondent à 3% des montants attribués, représentaient 66 K€ HT en 2025 et ont été budgétés à 61 K€ HT pour 2026. Ils sont directement prélevés sur les budgets des Commissions d'aide à la création ANGOA (cf. *supra*).

A. Commission d'Aide à la Création Cinéma

1. Modalités de fonctionnement

Celles-ci sont restées inchangées par rapport à l'année précédente. Les subventions d'Aide à la création Cinéma sont attribuées par une Commission composée de 16 membres bénévoles (cf. liste des membres *infra* en § V. E.), nommés pour 3 ans non renouvelables, dont 14 producteurs désignés par les organisations professionnelles (dont le Président de la Commission), et 2 représentants des filiales de production cinéma des diffuseurs. En matière de Court Métrage, les dossiers sont préalablement instruits par un comité de consultants composé désormais de 6 producteurs de CM, dont 5 sont désignés par les organisations professionnelles (3 par le SPI, 1 par l'UPC, et 1 par AnimFrance) et 1 par l'ANGOA.

Les décisions de la Commission Cinéma sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive ou au Conseil de Surveillance font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale.

2. Bilan 2025

La Commission Cinéma, sous la présidence d'Alexis DULGUERIAN (DOMINO FILMS), s'est réunie 4 fois en 2025 (outre 4 réunions des consultants CM), a examiné 186 dossiers, et en a soutenu 167 pour un montant total de 1.093 K€ (soit +2,5% par rapport à 2024 pour un nombre de dossiers soutenus en hausse de +4,4%). Par ailleurs, 10,6 K€ ont été provisionnés pour reversement à l'ARP en 2026 au titre de la part des membres de l'ARP sur les fonds prescrits de l'ANGOA.

La Commission Cinéma a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les aides suivantes (qui représentaient en général 22% des aides PROCIREP en 2025 vs 23% en 2024) :

- aide aux sociétés de production de courts métrages (8% des aides attribuées) :

Cette aide permet en principe de soutenir 50 à 60 sociétés par an, afin de consolider les structures professionnelles de production de courts métrages. Elle est attribuée en fonction de l'historique de production de la société (réalisation des programmes annoncés précédemment, exploitation des productions antérieures), et de la crédibilité (financement) du programme de production présenté à la Commission.

Alors que le nombre de sociétés candidates avait fortement chuté en 2024, avec seulement 53 demandes pour 49 sociétés aidées, on constate à ce stade un retour à la normale en 2025, avec 72 demandes pour 64 sociétés aidées, ce qui correspond au niveau des années 2022 et 2023. Bien que l'enveloppe dépensée soit en hausse (86 K€ vs 66 K€ en 2024), l'aide moyenne reste stable par rapport aux deux années précédentes, de l'ordre de 1.350 € par société soutenue, dans un contexte difficile pour le CM, du fait de la remise en cause de certains financements régionaux.

- aide au développement de longs métrages (92% des aides attribuées) :

Cette aide vise à soutenir les sociétés de production en cofinçant leurs frais d'écriture et en donnant à ces sociétés les moyens d'une stratégie de développement. L'assiette de calcul de cette aide tient compte d'un programme de production allant

jusqu'à 3 projets, qui peuvent être non-EOF (contrairement à la PROCIREP). A noter également que, contrairement à l'aide PROCIREP, qui est remboursable à 50%, l'aide au long métrage ANGOA est quant à elle une subvention non remboursable.

Après un record l'année précédente, le nombre de demandes d'aides LM auprès de la Commission a diminué en 2025 par rapport à 2024, et même 2023, de même que le nombre de sociétés aidées, tout en restant pour l'instant dans les niveaux des années pré-Covid, après deux années 2020-2021 en deçà de 100 demandes par an : 114 sociétés ont déposé un programme de développement de LM auprès de la Commission Cinéma de l'ANGOA, et 103 ont été soutenues. Le total des aides LM attribuées est en très légère hausse, à 1.107 K€ (+1%), aussi la subvention moyenne par société aidée progresse de nouveau, à près de 9.800 € (vs 9.000 € en 2024), nonobstant la baisse du taux de calcul de l'aide par rapport aux montants attribués par la PROCIREP (23% en 2024, 22% en 2025, et 21% prévu pour 2026).

3. Récapitulatif des Aides Cinéma ANGOA depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre de commissions	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
court métrage										
aides votées	183 750	191 800	176 650	176 100	144 000	100 260	90 610	84 720	66 355	85 910
% sur budget global	8%	10%	8%	8%	11%	10%	12%	9%	6%	8%
dossiers examinés	48	52	56	59	79	58	67	70	53	72
dossiers acceptés	45	49	52	54	68	52	62	63	49	64
% d'acceptation	94%	94%	93%	92%	86%	90%	93%	90%	92%	89%
aide moyenne	4 083	3 914	3 397	3 261	2 118	1 928	1 461	1 345	1 354	1 342
long métrage										
aides votées	2 151 700	1 766 900	1 911 500	1 912 800	1 169 600	953 460	663 520	900 760	999 895	1 007 360
% sur budget global	92%	90%	92%	92%	89%	90%	88%	91%	94%	92%
dossiers examinés	124	95	111	112	102	95	97	115	118	114
dossiers acceptés	108	89	101	103	92	84	84	106	111	103
% d'acceptation	87%	94%	91%	92%	90%	88%	87%	92%	94%	90%
aide moyenne	19 923	19 853	18 926	18 571	12 713	11 351	7 899	8 498	9 008	9 780
total général										
aides votées	2 335 450	1 958 700	2 088 150	2 088 900	1 313 600	1 053 720	754 130	985 480	1 066 250	1 093 270
dossiers examinés	172	147	167	171	181	153	164	185	171	186
dossiers acceptés	153	138	153	157	160	136	146	169	160	167
% d'acceptation	89%	94%	92%	92%	88%	89%	89%	91%	94%	90%

Les aides à la création Cinéma attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs de courts et de longs métrages représentent un total cumulé de 26,9 M€, concernant 3.112 dossiers-sociétés.

Dans le cadre de la présidence tournante en vigueur au sein de la Commission Cinéma, Sébastien HAGUENAUER (10:15 PRODUCTIONS) a été désigné pour assurer la présidence de la Commission pour l'exercice 2026, sur proposition du SPI.

B. Commission d'Aide à la Création Télévision

1. Modalités de fonctionnement

Celles-ci sont restées inchangées par rapport à l'année précédente. Les subventions d'Aide à la création Télévision sont attribuées par une Commission composée de membres bénévoles, nommés pour 3 ans. Depuis 2015, le nombre de membres de la Commission Télévision est de 29 membres titulaires, dont 20 membres producteurs (y compris la Présidence et Vice-Présidence) désignés par les organisations professionnelles de producteurs TV (SATEV, SPI, USPA et AnimFrance), et 9 représentants des diffuseurs (cf. *infra* liste des membres en § V.E.). Hormis les Président(e) et Vice-Président(e), les membres restent répartis en « trinômes » qui, chacun, instruisent une partie des dossiers de demande d'aide figurant à l'ordre du jour de la réunion, et présentent leur évaluation & proposition d'attribution de subvention en plénière. 6 trinômes (sur 9) participent en principe à chaque réunion plénière, avec roulement des trinômes d'une réunion à l'autre.

Les décisions de la Commission Télévision sont ensuite soumises à ratification par la Commission Exécutive. Il est rappelé à cet égard que les conventions d'aide à la création concernant une société représentée à la Commission Exécutive ou au Conseil de Surveillance font l'objet d'une mention dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, soumis à l'Assemblée générale. Cependant, il a été convenu de maintenir jusqu'à nouvel ordre la décision prise par la Commission Exécutive en 2020 (dans le contexte de la crise sanitaire) par laquelle les aides proposées par la Commission Télévision pouvaient être débloquées dès après la réunion, sans attendre la ratification par la Commission Exécutive.

2. Bilan 2025

La Commission Télévision, sous la présidence d'Amélie JUAN (MORGANE PRODUCTIONS) et la Vice-Présidence de Laurent DURET (BACHIBOUZOUK & LES POISSONS VOLANTS), s'est réunie 12 fois en 2025, a examiné 1.542 dossiers (projets) (contre 1.590 en 2024, 1.415 en 2023 et 1.399 en 2022), et a soutenu 1.066 projets (contre 995 en 2024, 933 en 2023 et 962 en 2022), pour un montant total de 1.152 K€ proche de celui de 2024.

La Commission Télévision a intégralement affecté ses concours à l'aide à la création d'œuvres (au sens de l'art. R.321-6 du CPI), répartis entre les types d'aides suivants (qui représentaient 18% des aides PROCIREP en 2025, comme en 2024) :

- Aide à la production de documentaires de création (41% des aides attribuées) :

L'intervention de la Commission est fondée principalement sur le contenu artistique du dossier et sur les contraintes techniques et économiques des productions. A la différence de la Commission Cinéma, les dossiers sont ici examinés projet par projet.

400 projets ont été aidés en 2025 (vs 389 projets en 2024) soit 57% des dossiers déposés (un taux proche de celui de 2024), pour un montant total de 470 K€ (vs 484 K€ en 2024). L'aide moyenne baisse légèrement par rapport à l'année précédente, à 1.175 € par projet soutenu (vs 1.244 € en 2024 ; c'était 689 € en 2023).

- Aide au développement de programmes de documentaires de création (16% des aides attribuées) :

Cette aide vise à soutenir les sociétés de production au titre d'une stratégie et d'un programme de développement de documentaires de création portant sur 1 à 3 projets maximum par an.

En 2025, 304 projets ont été soutenus (vs 315 en 2024 et 272 en 2023), portés par 129 sociétés (contre 134 en 2024 et 112 en 2023), pour un montant total attribué de 188 K€, en baisse -10% par rapport à 2024. En conséquence, la subvention moyenne par projet soutenu baisse de -7%, à 620 € en 2025 (vs 666 € en 2024 mais 376 € seulement en 2023). 70% des projets examinés ont été soutenus en 2025, un pourcentage de nouveau en baisse par rapport à l'année précédente.

- Aide au développement de fictions TV (31% des aides attribuées) :

La Commission n'intervient sur ce type de dossier que sur la phase de développement et d'écriture. L'aide est affectée à une société au titre d'un programme (« *slate* ») portant désormais sur 1 à 4 projets de fiction par an (unitaires de 52' minimum ou séries quelles que soient leur durée), au lieu de 5 précédemment, avec un seul dépôt possible par société et par an.

Le nombre de demandes d'aides était en effet en très forte hausse depuis plusieurs années, alors que les enveloppes budgétaires disponibles étaient contraintes. Ainsi, 395 projets avaient été déposés en 2024, portés par 98 sociétés, contre 297 déposés par 80 sociétés en 2023. En 2025, du fait du plafonnement des *slates* à 4 projets (au lieu de 5 précédemment), le nombre de projets déposés chute à 306 (-22%), mais le nombre de sociétés candidates reste élevé (90).

Le chiffrage de l'aide reprend quant à lui les principes de l'aide au développement de LM de la Commission Cinéma, en s'appuyant principalement sur les dépenses d'écriture effectuées ou engagées, dans la limite d'un plafond de 15.000 € par projet en 2025, ce qui rend l'aide plus lisible et prévisible. En termes de montants attribués, on passe ainsi d'une aide moyenne de 1.490 € accordée à 56% des projets présentés en 2024, à une aide moyenne de 1.240 € bénéficiant à 93% des projets présentés en 2025.

Les conditions d'éligibilité restent les mêmes que précédemment pour une première demande. Par contre, pour présenter un nouveau programme de développement auprès de l'ANGOA comme de la PROCIREP, la société devra donc attendre 12 mois depuis la précédente demande et avoir remboursé la partie exigible de son aide précédente à la PROCIREP.

- Aide au développement de projets d'animation (12% des aides attribuées) :

La Commission n'intervient sur ce type d'aide que sur la phase de développement et d'écriture des projets. L'aide est attribuée à une société au titre d'un programme de développement portant sur 1 à 3 projets, avec un seul dépôt par société et par an. Il a cependant été confirmé par la Commission Exécutive du 26 novembre 2024 qu'à compter de 2025, les projets de VR/XR ne seraient plus éligibles à cette aide.

Le nombre de projets déposés et soutenus retrouve le niveau de 2022 après deux années de baisses, notamment en 2024, où 68 projets avaient été aidés pour 88 projets déposés. En 2025, ce sont 78 projets qui ont été soutenus (+15%), pour 94 projets déposés (+7%). Les projets aidés concernaient 43 sociétés en 2025 (vs 35 en

2024, 41 en 2023 et 48 en 2022), pour un montant total attribué de 141 K€ (vs 115 K€ en 2024 et 69 K€ en 2023). Le pourcentage de projets soutenus progresse, de 77% en 2023-2024 à 83% en 2025. L'aide moyenne par projet soutenu continue de progresser également, à un peu plus de 1.800 € (vs près de 1.700 € en 2024 et moins de 1.000 € en 2023).

3. Récapitulatif des Aides Télévision ANGOA depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de Commissions	12	12	12	12	14	12	12	12	12	12
Types d'aides										
ANIMATION										
Total subventions	236 600	247 825	248 580	180 480	151 620	137 200	112 420	69 400	115 425	140 820
% du budget	12,8%	10,7%	11,0%	9,6%	11,7%	11,5%	12,2%	11,2%	10,1%	12,2%
nbre dossiers examinés	64	74	84	82	99	87	91	91	88	94
nbre dossiers acceptés	60	58	70	59	72	66	78	70	68	78
subvention moyenne	3 943	4 273	3 551	3 059	2 106	2 079	1 441	991	1 697	1 805
% réussite	94%	78%	83%	72%	73%	76%	86%	77%	77%	83%
DOCUMENTAIRE - PROD.										
Total subventions	910 880	1 161 603	1 179 681	893 194	591 607	594 768	380 086	272 755	483 898	470 147
% du budget	49,4%	50,0%	52,0%	47,4%	45,6%	49,8%	41,1%	44,2%	42,4%	40,8%
nbre dossiers examinés	594	625	680	680	702	745	678	684	698	706
nbre dossiers acceptés	300	348	397	373	371	421	390	396	389	400
subvention moyenne	3 036	3 338	2 971	2 395	1 595	1 413	975	689	1 244	1 175
% réussite	51%	56%	58%	55%	53%	57%	58%	58%	56%	57%
DOCUMENTAIRE - DVLPT										
Total subventions	334 400	465 025	380 180	363 340	242 295	208 700	157 290	102 150	209 822	188 420
% du budget	18,1%	20,0%	16,8%	19,3%	18,7%	17,5%	17,0%	16,6%	18,4%	16,4%
nbre dossiers examinés	261	309	292	360	377	341	348	343	409	436
nbre dossiers acceptés	196	227	223	268	269	265	297	272	315	304
subvention moyenne	1 706	2 049	1 705	1 356	901	788	530	376	666	620
% réussite	75%	73%	76%	74%	71%	78%	85%	79%	77%	70%
FICTION										
Total subventions	363 790	448 275	460 560	448 050	312 585	253 400	275 260	172 800	332 290	352 285
% du budget	19,7%	19,3%	20,3%	23,8%	24,1%	21,2%	29,8%	28,0%	29,1%	30,6%
nbre dossiers examinés	158	175	194	244	269	214	282	297	395	306
nbre dossiers acceptés	90	119	119	140	165	142	197	195	223	284
subvention moyenne	4 042	3 767	3 870	3 200	1 894	1 785	1 397	886	1 490	1 240
% réussite	57%	68%	61%	57%	61%	66%	70%	66%	56%	93%
TOTAL GENERAL										
nbre dossiers examinés	1077	1183	1250	1366	1447	1387	1399	1415	1590	1542
nbre dossiers acceptés	646	752	809	840	877	894	962	933	995	1066
subvention moyenne	2 857	3 089	2 805	2 244	1 480	1 336	962	661	1 147	1 080
TOTAL GENERAL	1 845 670	2 322 728	2 269 001	1 885 064	1 298 107	1 194 068	925 056	617 105	1 141 435	1 151 672

Les aides à la création Télévision attribuées depuis 2002 par l'ANGOA aux producteurs audiovisuels représentent un total cumulé de 32,3 M€.

Dans le cadre des mandats de président(e) & vice-président(e) redevenus annuels en 2023, c'est Laurent DURET (BACHIBOUZOUK & LES POISSONS VOLANTS), proposé par le SPI, qui a succédé à Amélie JUAN (MORGANE PRODUCTIONS) en tant que Président de la Commission Télévision pour l'année 2025, avec pour Vice-président Martin LAURENT (TEMPS NOIR), sur proposition de l'USPA.

V. CHARGES DE GESTION ET PLACEMENTS 2025, TRAITEMENT DES PRODUITS FINANCIERS ET BUDGET 2026

RUBRIQUE BUDGETAIRE	REALISE 2022 ANGOA	REALISE 2023 ANGOA	REALISE 2024 ANGOA	BUDGET 2025 ANGOA	REALISE 2025 ANGOA	R.25/R.24 EN %	R.25/B.25 EN %	BUDGET 2026 ANGOA	B.26/R.25 EN %	B.26/B.25 EN %
Charges locatives (loyers)	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	100%	100%	54 000	100%	100%
Entretien des locaux	11 218	11 790	10 566	11 760	13 107	124%	111%	12 705	97%	108%
EDF/GDF/Chauffage	4 269	6 291	5 873	6 720	5 750	98%	86%	5 880	102%	88%
Taxe d'habitation	6 408	8 255	8 513	9 240	0	0%	0%	9 240	0%	100%
Taxe sur les bureaux	4 688	4 889	5 135	5 250	5 228	102%	100%	5 320	102%	101%
Sous total locaux	80 583	85 225	84 088	86 970	78 085	93%	90%	87 145	112%	100%
Salaires	412 713	415 668	417 772	485 520	456 265	109%	94%	462 000	101%	95%
Charges sociales	168 029	169 598	175 345	209 940	188 109	107%	90%	197 820	105%	94%
Variation provision pour congés payés	-3 648	-4 223	6 723	0	568			0	0%	
Tickets restaurant	8 169	7 551	6 738	7 680	8 151	121%	106%	8 610	106%	112%
Transport des salariés	5 832	6 006	5 570	6 590	5 485	98%	83%	6 175	113%	94%
Autres avantages du personnel	11 008	10 951	11 942	13 650	12 985	109%	95%	14 070	108%	103%
Formation	5 916	5 448	5 301	5 250	8 030	151%	153%	5 545	69%	106%
Charges diverses	1 392	1 442	1 414	1 510	1 525	108%	101%	1 640	108%	109%
Sous- total personnel	609 414	612 440	630 805	730 140	681 118	108%	93%	695 860	102%	95%
Fournitures de bureau	4 147	4 154	4 182	4 830	2 313	55%	48%	3 780	163%	78%
Fournitures d'entretien et d'equipt	1 197	2 948	1 393	2 100	1 829	131%	87%	1 680	92%	80%
Photocopieurs	319	143	321	335	818	255%	244%	900	110%	269%
Entretien de matériel	2 566	7 509	705	2 100	1 723	244%	82%	2 100	122%	100%
Maintenance informatique	61 231	59 521	62 427	67 000	66 156	106%	99%	64 850	98%	97%
Sous- total fournitures/matériel	69 460	74 275	69 029	76 365	72 840	106%	95%	73 310	101%	96%
Abonnements / Documentation	5 669	5 626	5 939	6 090	6 142	103%	101%	6 090	99%	100%
Assurances	5 257	7 666	3 060	5 170	3 051	100%	59%	5 220	171%	101%
Assistance paye	2 415	1 788	2 174	2 520	2 789	128%	111%	2 800	100%	111%
Assistance gestion	1 159	1 310	1 273	1 340	1 477	116%	110%	1 510	102%	113%
Autres honoraires	8 078	9 143	20 744	25 000	11 456	55%	46%	40 000	349%	160%
Frais de transport (coursiers)	191	100	44	165	113	256%	68%	85	75%	52%
Frais de missions & déplacements	4 182	4 377	3 071	5 250	6 335	206%	121%	5 460	86%	104%
Frais de réception (hors AG)	7 733	9 885	10 351	9 240	6 728	65%	73%	9 240	137%	100%
Frais d'AG (dont réception)	5 450	2 785	11 598	3 000	3 144	27%	105%	3 100	99%	103%
Annonces légales / Plaquettes	1 902	489	579	1 000	722	125%	72%	1 000	139%	100%
Frais Postaux	3 891	3 418	3 791	3 950	3 486	92%	88%	3 780	108%	96%
Téléphone	10 473	7 039	6 681	8 570	6 105	91%	71%	6 720	110%	78%
Frais de banque	30 067	2 994	7 281	7 500	3 276	45%	44%	2 500	76%	33%
Etudes et données de diffusions	39 580	39 980	40 380	40 380	40 380	100%	100%	40 380	100%	100%
Sous-total autres dépenses ext.	126 047	96 599	116 967	119 175	95 202	81%	80%	127 885	134%	107%
Charges exceptionnelles	10	884	1 212	0	55 071	4545%		0	0%	
Sous-total divers & exceptionnel	10	884	1 212	0	55 071	4545%	0%	0	0%	
Total avant amortissements et provisions	885 513	869 424	902 101	1 012 650	982 314	109%	97%	984 200	100%	97%
Amortissements d'exploitation	79 981	86 441	88 316	94 000	87 576	99%	93%	85 250	97%	91%
Total Général avant contribution aux charges AGICOA & Int.Collectif	965 494	955 864	990 417	1 106 650	1 069 890	108%	97%	1 069 450	100%	97%
Contribution aux charges AGICOA	399 856	397 134	313 516	254 770	276 663	88%	109%	271 385	98%	107%
Contribution aux charges A.F. ISAN	8 000	6 000	6 000	4 500	6 000	100%	133%	6 000	100%	133%
Participation Cotisation ALPA	26 400	19 637	21 780	22 000	22 000	101%	100%	22 000	100%	100%
Participation à Eurocinéma	94 641	99 979	92 870	120 000	126 880	137%	106%	125 000	99%	104%
Aide aux organisations professionnelles	284 000	293 000	243 300	243 300	250 800	103%	103%	250 800	100%	103%
TOTAL GENERAL	1 778 390	1 771 615	1 667 883	1 751 220	1 752 234	105%	100%	1 744 635	100%	100%
Produits ANGOA	1 905 940	1 934 119	1 875 624	1 777 300	1 880 344	100%	106%	1 773 300	94%	100%
dont Frais de Gestion	1 905 924	1 934 110	1 524 076	1 392 000	1 495 021	98%	107%	1 375 500	92%	99%
dont Prod.financiers excédent.		0	351 540	385 300	385 300			397 800		
dont Autres Produits	16	9	8	0	22	N/S	N/S	0	N/S	N/S
RESULTAT	127 550	162 505	207 741	26 080	128 110			28 665	22%	
Répartitions ANGOA (hors rég.) en M€	35,9	36,5	35,3	39,0	41,5	118%	106%	34,5	83%	88%
% Frais Gestion s/dts France	6,00%	6,20%	4,90%	4,80%	4,80%			4,90%		
% Frais Gestion s/droits Etranger	2,40%	2,40%	2,00%	1,80%	1,80%			1,90%		
% moyen Frais Gestion ANGOA-AGICOA	5,30%	5,29%	4,28%	3,57%	3,61%			3,99%		
Reversement FDG à AGICOA	399 856	397 134	313 516	254 770	276 663	88%	109%	271 385	98%	107%
% net Frais de Gestion ANGOA	4,19%	4,20%	3,39%	3,35%	2,94%			3,20%		

A. Frais de gestion - Réalisé 2025

L'ANGOA reste une société de gestion collective très compétitive en termes de coûts de gestion. Ramené aux montants collectés, le taux des frais de gestion pratiqués a été de 3,60% en 2025 (vs 3,45% en 2024, année marquée par une forte hausse des collectes en provenance de Belgique).

1. Dépenses de fonctionnement ANGOA 2025

L'ANGOA et la PROCIREP (Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision, en charge de la gestion des droits Copie privée) sont depuis 1995 liées par un mandat de gestion confié par l'ANGOA à la PROCIREP, dans le cadre de son objet social, et dont la contrepartie financière fait l'objet d'une facturation globale due au 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice. Le montant provisionné dans les comptes ANGOA au 31 décembre au titre des prestations réalisées par la PROCIREP en 2025, et qui inclut également la réaffectation au budget général de l'ANGOA de partie des dépenses d'intérêt collectif précédemment intégralement financées par la PROCIREP, est de 1.341 K€ HT (vs 1.213 K€ HT au 31 décembre 2024).

A celles-ci s'ajoutent la refacturation des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création (prélevés directement sur le budget de ces Commissions, à hauteur de 3% des montants attribués – cf. *supra* § IV.) et les indemnités dues au titre de l'occupation par l'ANGOA de bureaux au sein des locaux de la PROCIREP (indemnité mensuelle de 4.500 € HT). Ces charges sont ventilées par nature et incluses dans l'état budgétaire fourni en page précédente.

Avant amortissements & contributions aux charges AGICOA, A.F. ISAN et autres dépenses d'intérêt collectif (cf. *infra* § 2.), le réalisé 2025 de 982 K€ est en hausse de +9% par rapport au réalisé de l'année précédente (902 K€), mais inférieur de -3% au budget initial prévu pour 2025 (1.013 K€), traduisant les efforts de maîtrise des charges. Le personnel affecté à l'ANGOA était de 6 ETP (Equivalents Temps Plein) en 2025 (soit 42% des 14,15 ETP PROCIREP hors Eurocinéma).

A ces charges s'ajoutent les amortissements annuels (pour 88 K€, principalement liés aux investissements réalisés dans le logiciel de gestion de droits SIREL), ainsi que la contribution aux charges AGICOA (277 K€) et les dépenses d'intérêt collectif financées sur le budget général (dont la contribution à l'A.F. ISAN) qui sont décrites au point suivant du présent rapport.

2. Contribution aux charges AGICOA & dépenses d'intérêt collectif 2025

Outre les charges de gestion ANGOA *stricto sensu*, les dépenses de fonctionnement de la société incluent également les postes suivants :

- la contribution ANGOA aux frais de gestion AGICOA (via reversement de 3/13^{ème} des frais de gestion perçus par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés en France), qui évolue en fonction de ce taux et des répartitions de droits Retransmission France & Satellite Afrique, pour un montant de 277 K€. Cette contribution est en baisse par rapport à l'année précédente (où elle était de 314 K€) du fait de la baisse du taux des frais de gestion pratiqués par l'ANGOA, mais elle est supérieure au budget initial, du fait du dépassement des objectifs de répartition que l'ANGOA s'était fixés initialement (cf. *supra* § III.B.).

- la contribution ANGOA aux frais de fonctionnement de l'Agence Française ISAN (cf. *supra* § III.C.), pour 6 K€ finalement en 2025 (comme en 2024 et 2023) ;
- d'autres dépenses d'intérêt général initialement financées par la PROCIREP et dont il a été convenu de faire supporter une quote-part par l'ANGOA depuis 2014. Le budget général de l'ANGOA inclut ainsi une quote-part de ces dépenses liées à Eurocinéma (bureau des producteurs à Bruxelles), à l'ALPA (association de lutte contre la piraterie), et aux aides accordées aux organisations professionnelles de producteurs, pour des montants respectifs de 127 K€, 22 K€ et 251 K€ globalement en ligne avec le budget initialement prévu (ce dernier montant intégrant une cotisation complémentaire de l'ANGOA à l'AMAPA).

Le total des charges du réalisé 2025 après amortissements, contributions aux charges AGICOA, subvention à l'A.F. ISAN & autres dépenses d'intérêt collectif (Eurocinéma, ALPA & organisations professionnelles de producteurs et AMAPA), ressort à 1.752 K€, conformément au budget (1.751 K€), contre 1.668 K€ en 2024 et 1.772 K€ en 2023. Nettes des reversements à l'AGICOA, les charges globales de l'ANGOA sont de 1.476 K€, inférieures au budget initial de 2025 (1.496 K€), et proches de celui de l'année précédente (1.459 K€ en 2024).

3. Financement 2025

Il est rappelé que les frais de gestion de l'ANGOA sont prélevés sur les montants effectivement répartis aux ayants droit. Deux types de taux sont pratiqués :

- un taux standard sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions collectées en France par l'ANGOA, dont une part est reversée à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière (cf. *supra*), et
- un taux minoré sur les montants réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères, qui reste acquis à l'ANGOA, l'AGICOA étant elle-même rémunérée « à la source » par un prélèvement qui (pour le mandat général) était de 7,56% en 2021, 7,30% en 2022, 8,12% en 2023, 9,61% en 2024 et 8,54% en 2025.

Leur évolution a été la suivante depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux brut s/Répartitions France	5,90%	6,00%	5,70%	6,10%	6,00%	6,20%	4,90%	4,80%
- dont part reversée à AGICOA	-1,26%	-1,38%	-1,32%	-1,41%	-1,38%	-1,43%	-1,13%	-1,11%
Taux net s/Répartitions France	4,54%	4,62%	4,38%	4,69%	4,62%	4,77%	3,77%	3,69%
Taux s/Répartitions étrangères	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,00%	1,80%
TAUX NET GLOBAL MOYEN	4,0%	4,0%	3,8%	4,3%	4,2%	4,2%	3,4%	2,94%

Le pourcentage de frais de gestion pratiqué sur les répartitions de droits collectés en France a été fixé pour 2025 par la Commission Exécutive du 7 janvier 2025 à 4,80% bruts pour les droits France (contre 4,90% en 2024), et celui applicable aux droits en provenance de l'étranger collectés via l'AGICOA a été fixé à 1,80 % (contre 2,00% en 2024 et 2,40% en 2023), compte tenu d'un total prévisionnel de mise en répartition de droits particulièrement élevé, notamment en provenance de Belgique.

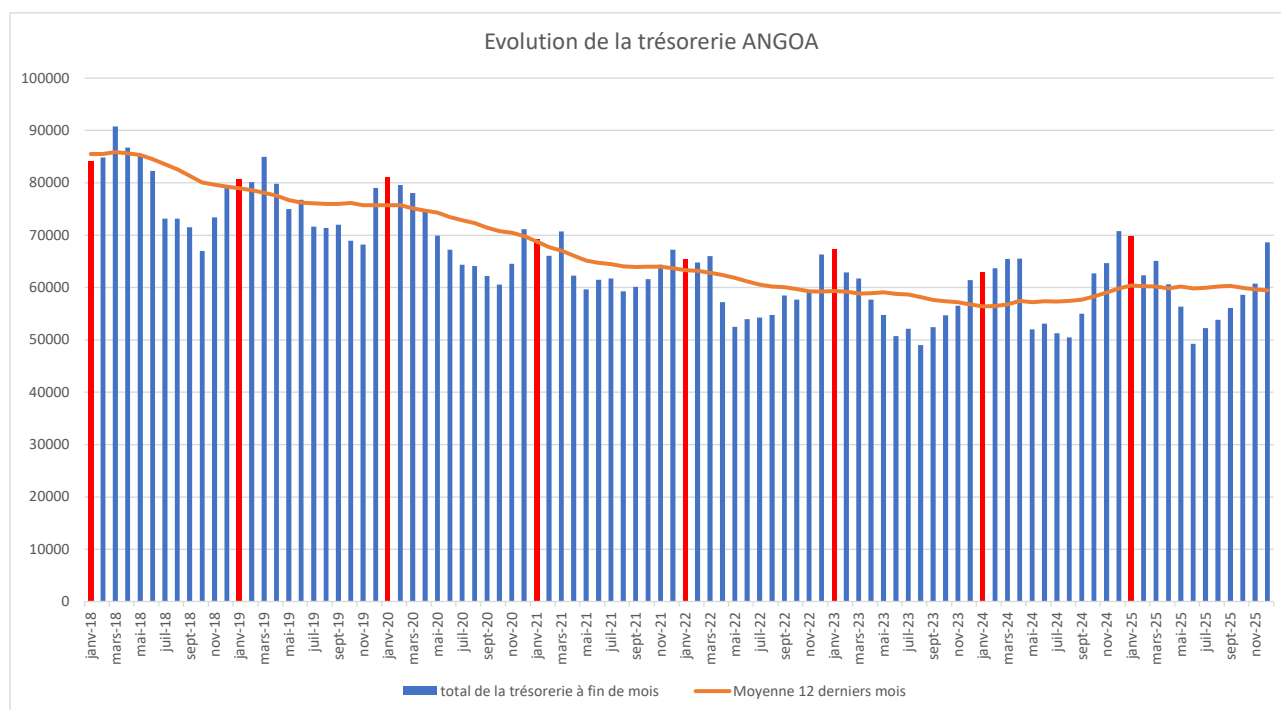
La baisse du taux de frais de gestion ANGOA depuis 2023 (où il était encore de 6,20% pour les répartitions « France ») a été rendue possible par la décision de la Commission Exécutive d'affecter une partie des produits financiers excédentaires réalisés sur les placements (352 K€ en 2024 et 385 K€ en 2025) au financement des dépenses d'intérêt collectif figurant au budget général de la société (cf. § 2. *supra*).

Les répartitions (brutes) effectuées par l'ANGOA au cours de l'exercice ayant par ailleurs été une nouvelle fois supérieures aux objectifs initiaux (41,4 M€ répartis, hors aides à la création, pour 39 M€ prévus au budget – cf. *supra* § III. B.), les frais de gestion ont généré un produit de 1.495 K€, soit +103 K€ par rapport au montant prévu au budget, dont 1.218 K€ restent acquis à l'ANGOA, soit un taux net moyen de frais de gestion ANGOA de 2,94% en 2025 (contre 3,4% en 2024 et 4,2% en 2023).

Le supplément de frais de gestion dégagé par le dépassement des objectifs initiaux de répartition (+103 K€) et la maîtrise des charges expliquent l'excédent de prélèvement de frais de gestion de l'exercice, qui se monte à 128 K€, et qui est appelé à être reversé au fonds de garantie en application des règles statutaires en vigueur.

B. Produits financiers – Placements

L'évolution du solde de trésorerie à fins de mois (comptes banque + VMP) est la suivante depuis 2018 :



La trésorerie ANGOA, structurellement excédentaire, est la contrepartie du cumul des perceptions de droits de l'année (mises en répartition seulement l'année suivante), des sommes restant à répartir au titre des années antérieures déjà mises en distribution et non encore prescrites, des aides à la création non encore distribuées, et du fonds de garantie. Les autres éléments du bilan interviennent plus marginalement dans le niveau de la trésorerie, compte tenu notamment de la modicité des frais de fonctionnement (cf. tableau de financement en annexe des comptes annuels).

Les placements opérés par l'ANGOA sur les encaissements réalisés auprès des opérateurs français sont effectués dans une optique de prudence (pas de risque en capital ; liquidité suffisante pour permettre la répartition) et de recherche de rendements proches de celui du marché monétaire (taux « €ster » ex-EONIA). Cette politique de placement fait l'objet des dispositions de l'article 9 du Règlement général de l'ANGOA.

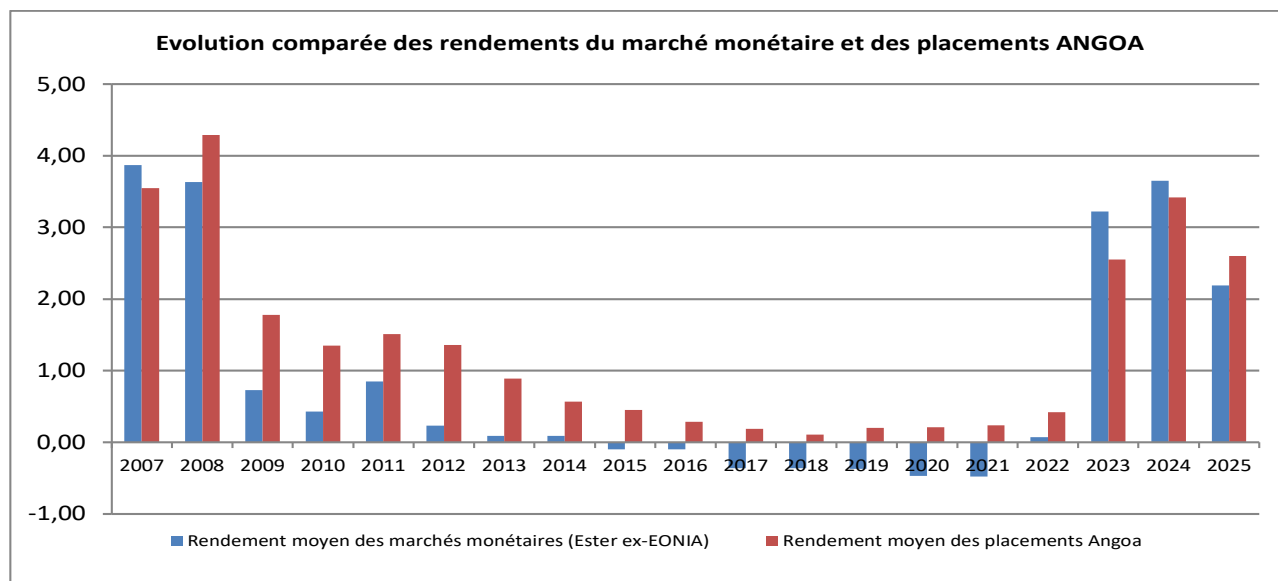
Par ailleurs, au vu de l'évolution générale des taux d'intérêts avant leur remontée en 2023, il a été convenu en accord avec la Commission Exécutive de placer une petite partie de la trésorerie en investissements plus dynamiques, donc aussi potentiellement plus risqués, ou à échéance plus éloignée que l'horizon de 3 ans précédemment mis en œuvre dans les mandats de gestion de l'ANGOA. Ainsi, une ligne de titres Securasset (repack obligataire indexé EUR3M cappé flooré) à échéance 2025 a été souscrite en 2016 auprès de BNPP pour 5 M€, qui est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2025. De même, un engagement d'investissement a été pris en 2017 à hauteur de 0,5 M€ dans le fonds de capital risque (FPCI) à vocation caritative Alpha Diamant II d'Apax Partners, puis à nouveau en 2020 (Alpha Diamant IV) et en 2023 (Alpha Diamant VI). Le solde des montants appelés sur ces trois FPCI, net des désinvestissements intervenus, est de 973 K€ à fin 2025.

Pour ce qui concerne la trésorerie investie en titres obligataires sous mandat, il a été convenu de la reconstituer progressivement : elle représente un montant de l'ordre de 11 M€ chez BRMM, auquel s'ajoute en 2025 un encours de 5 M€ chez NOBC, soit au total près de 24% de la trésorerie ANGOA à fin d'année 2025. Les titres sont conservés jusqu'à leurs échéances, qui peuvent désormais aller au-delà de 3 ans mais restent inférieures à 5 ans, et les produits sont constatés *prorata temporis* (cf. liste détaillée en annexe).

Type de placement	Montant placé				Revenus de trésorerie 2025			
	Montant moyen du 1/1 au 31/12/2025	% du Total	Solde au 31/12/2025	% du Total	Revenus réalisés au 31/12/2025 (y/c MVL*)	Rendement moyen cum. en %	ESTER cumulé en %	Revenus Encaissés en 2025
BNP PARIBAS								
BNPPARIBAS - CASH INVEST	14 311 804,05 €	23,95%	19 967 758,51 €	29,08%	360 591,52 €	2,52%	2,21%	350 741,33 €
DEPOT A TERME	16 648 630,14 €	27,86%	18 750 000,00 €	27,30%	428 367,42 €	2,57%	2,31%	507 088,77 €
SECURASSET 2016-2025	849 315,07 €	1,42%	0,00 €	0,00%	24 918,90 €	2,93%	2,81%	36 675,00 €
CLN Axa Sub. 2035 Callable	1 869 863,01 €	3,13%	2 500 000,00 €	3,64%	93 493,15 €	5,00%	2,37%	0,00 €
BNP PARIBAS EMTN SENIOR (DSNP 07/2030)	1 869 863,01 €	3,13%	2 500 000,00 €	3,64%	57 030,82 €	3,05%	2,01%	0,00 €
LIQUIDITES	3 257 894,02 €	5,45%	2 901 381,01 €	4,22%	0,00 €	0,00%		
Sous total BNPP	38 807 369,29 €	64,94%	46 619 139,52 €	67,88%	964 401,82 €	2,49%	2,38%	894 505,10 €
NEUFLIZE OBC								
DEPOT A TERME CABLE	257 534,25 €	0,43%	0,00 €	0,00%	7 053,56 €	2,74%	2,81%	25 416,81 €
LIGNES OBLIGATAIRES	2 386 480,72 €	3,99%	4 985 377,99 €	7,26%	74 461,84 €	3,12%	1,97%	30 271,53 €
OUSTRUM SRI MONEY PLUS IC ACC	213 268,24 €	0,36%	19 049,90 €	0,03%	4 928,62 €	2,31%	2,16%	4 836,86 €
ABN AMRO CANDRI ESG TREAS I 4D	57 630,20 €	0,10%	0,00 €	0,00%	1 416,75 €	2,46%	2,35%	1 416,75 €
LIQUIDITES	1 456 034,84 €	2,44%	334 675,72 €	0,49%	0,00 €	0,00%		
Sous total NOBC	4 370 948,25 €	7,31%	5 320 053,71 €	7,75%	81 515,40 €	1,86%	2,04%	61 941,95 €
Altamir (ex APAX)								
FPCI - ALPHA DIAMANT II, IV et VI	955 921,14 €	1,60%	973 063,93 €	1,42%	26 563,34 €	2,78%	2,10%	26 563,34 €
Sous total Altamir	955 921,14 €	1,60%	973 063,93 €	1,42%	26 563,34 €	2,78%	2,10%	26 563,34 €
CIC								
LIQUIDITES	2 164 171,18 €	3,62%	2 164 171,18 €	3,15%	0,00 €	0,00%		
Sous total CIC	2 164 171,18 €	3,62%	2 164 171,18 €	3,15%	0,00 €	0,00%		0,00 €
ROTSCHILD MARTIN MAUREL								
BMM R-CO	1 904 863,94 €	3,19%	1 904 863,94 €	2,77%	73 230,90 €	3,84%	2,18%	0,00 €
BMM R-CO VALOR BD RELATIVE VAL I	213 220,34 €	0,36%	213 220,34 €	0,31%	7 496,96 €	3,52%	2,18%	0,00 €
BMM FCP-CT.C	280 885,84 €	0,47%	149 426,55 €	0,22%	5 928,09 €	2,11%	2,38%	6 042,12 €
LIGNES OBLIGATAIRES	10 957 430,80 €	18,34%	11 312 789,12 €	16,47%	395 943,51 €	3,61%	1,56%	364 197,49 €
LIQUIDITES	107 017,44 €	0,18%	19 630,89 €	0,03%	0,00 €	0,00%		
Sous total BRMM	13 463 418,37 €	22,53%	13 599 930,84 €	19,80%	482 599,46 €	3,58%	1,68%	370 239,61 €
TOTAL PLACEMENT	48 979 354,53 €	81,96%	63 275 550,28 €	92,14%	1 555 080,02 €	3,17%		1 353 250,01 €
TOTAL LIQUIDITES	6 985 117,47 €	11,69%	5 419 858,80 €	7,89%				
TOTAL ANGOA	59 761 828,23 €	100,00%	68 676 359,18 €	100,00%	1 555 080,02 €	2,60%	2,19%	1 353 250,01 €

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le rendement moyen global de l'ensemble des placements ANGOA rapporté à la trésorerie moyenne disponible a été de 2,60% en 2025, contre 3,42% en 2024 et 2,55% en 2023. Grâce notamment aux lignes obligataires précitées, ce rendement moyen global est repassé au-dessus de celui du

marché monétaire (€ster ex-EONIA), dont les taux étaient négatifs jusqu'au début de l'année 2022, et qui était en moyenne (rapportée aux placements de l'ANGOA) de 3,22% en 2023, 3,65% en 2024, et 2,19% en 2025.



Comme indiqué dans notre précédent Rapport d'activité, jusqu'en 2023, les produits relatifs à l'ensemble des placements de la trésorerie ANGOA bénéficiaient aux fonds à répartir aux ayants droit ou aux budgets d'aide à la création (via le fonds de garantie – cf. *infra* § D.), et ne concouraient donc pas à la couverture des frais généraux de l'ANGOA. Il a cependant été convenu qu'à compter de l'année 2024 les produits financiers excédentaires (i.e. ceux qui n'ont pas été en priorité affectés à l'assiette des droits à répartir ou aux budgets des Commissions d'aide à la création au titre de la compensation du décalage dans le temps entre perception et mise en répartition) soient utilisés à due concurrence pour le financement des dépenses d'intérêt collectif figurant au budget général prévisionnel de l'ANGOA, et pour le solde seulement (s'il existe) aux fonds d'action culturelle. Cela entraîne un produit de 385 K€ dans les comptes 2025 présentés ci-dessus au § A., et un montant de 398 K€ dans le budget 2026 détaillé ci-après au § C.2.

C. Budget prévisionnel 2026

1. Dépenses prévisionnelles 2026

Comme indiqué dans le détail figurant *supra* en page 22, le budget 2026 hors amortissements et provisions et avant contributions AGICOA, ISAN & autres dépenses d'intérêt général s'inscrit à 984 K€, soit un montant inférieur à celui du budget 2025 (1.013 K€), et quasi-identique au réalisé 2025 (982 K€), nonobstant les embauches initialement prévues et restant à réaliser en 2026, en remplacement de départs intervenus ou à intervenir début 2026. Le poste « honoraires » tient quant à lui compte de possibles frais de recouvrement et/ou d'avocat en 2026 (mais pas de contentieux en cours à date).

Le budget 2026 de l'ANGOA inclut également une quote-part de nouveau fixée à 33% (contre 40% entre 2020 et 2023) des dépenses d'intérêt collectif supportées par la PROCIREP concernant l'ALPA (association de lutte contre la piraterie – 22 K€), Eurocinéma (125 K€), et les aides attribuées aux organisations professionnelles au titre du soutien à leurs actions de promotion et de défense du métier de producteur et

de la création cinématographique et audiovisuelle en général (234 K€), auxquelles s'ajoutent pour 2026 une reconduction de la subvention à l'AMAPA (association de médiation des auteurs et producteurs de l'audiovisuel) pour 14 K€, et une cotisation de membre à part entière depuis 2025. Ces charges prévisionnelles, dont le total se monte à 398 K€, sont appelées de nouveau en 2026 à être financées à due concurrence par l'affectation de produits financiers excédentaires, et non par les frais de gestion standards (cf. *infra* § 2).

Le budget total des charges 2026, après amortissements (85 K€ prévus pour 2026), contributions aux charges AGICOA (3/13ème des frais de gestion appliqués aux répartitions France & Sat Afrique, soit 271 K€ prévus pour 2026), subvention à l'A.F. ISAN (6 K€ - cf. *supra* § III.C.) & autres dépenses d'intérêt général précitées, ressort à 1.745 K€, soit un montant des budgets et réalisés de 2025, et inférieur à ceux des années précédentes.

2. Financement 2026

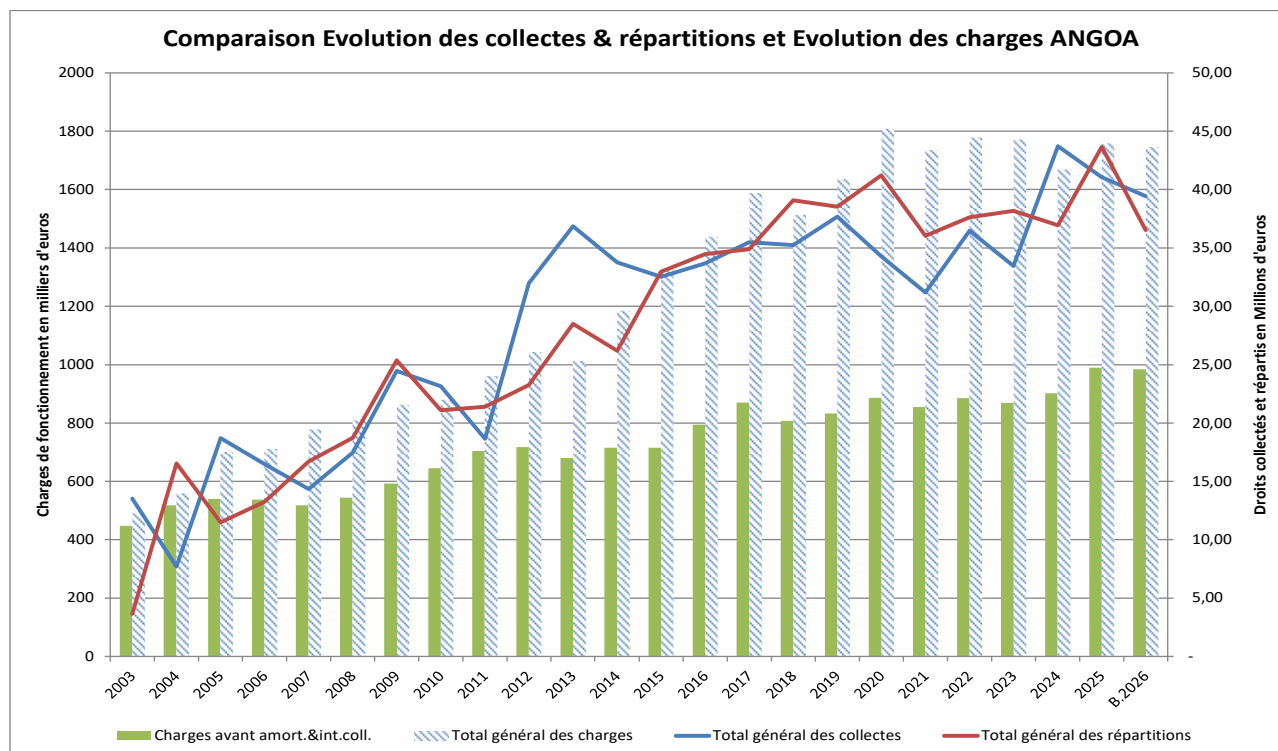
Comme indiqué précédemment, il a été convenu par la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 que, à compter de cette année-là, et comme cela est pratiqué par ailleurs par la PROCIREP depuis 2001, les produits financiers excédentaires (i.e. ceux qui n'ont pas été en priorité affectés à l'assiette des droits à répartir ou aux budgets des Commissions d'aide à la création au titre de la compensation du décalage dans le temps entre perception et mise en répartition) soient affectés désormais en tout ou partie au financement des dépenses d'intérêt collectif imputées au budget général de l'ANGOA, à due concurrence du montant budgété (soit 351,5 K€ pour 2024, 385,3 K€ pour 2025, et 397,8 K€ pour 2026), le solde éventuellement restant étant reversé aux fonds d'action culturelle, via le fonds de garantie (cf. *infra* § D.). Ceci permet, toutes choses égales par ailleurs, de maintenir à la baisse les taux de frais de gestion pratiqué par ailleurs aux fins de financer les autres postes de dépenses du budget général de l'ANGOA, qui constituent *stricto sensu* les frais de gestion de cette OGC.

Compte tenu d'un objectif de répartition de droits fixé pour 2026 à 34,5 M€ (dont 10,5 M€ au titre des droits remontés de l'étranger via l'AGICOA, et 24 M€ au titre des droits collectés directement par l'ANGOA en France), la Commission Exécutive du 8 janvier 2026 a quant à elle entériné les taux de retenues suivants en couverture des charges restantes :

- un taux brut de 4,90% (vs 4,80% en 2025) pour les répartitions de droits collectés en France par l'ANGOA elle-même (= Retransmission France & Satellite Afrique). Dans la mesure où 3/13ème (soit 1,13%) sont appelés à être reversés à l'AGICOA, le taux net acquis à l'ANGOA sera de 3,77% (contre 3,69% en 2025).
- un taux de 1,90% (au lieu de 1,80% en 2025) pour les répartitions de droits collectés à l'étranger via l'AGICOA (qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA).

Si les objectifs de répartition sont atteints, le total des produits issus de ces deux types de frais de gestion devrait donc être de 1.375 K€, dont 271 K€ seraient appelés à être reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services fournis par cette dernière, soit un total de produits nets restant acquis à l'ANGOA de 1.104 K€ (contre 1.218 K€ en réalisé 2025), correspondant à un taux net moyen de frais de gestion de 3,20% (=1,104M€/34,5M€).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution comparée des collectes & répartition de droits et des frais de gestion ANGOA sur la période 2003-2025, ainsi que les prévisions relatives à 2026.



D. Fonds de garantie

Le fonds de garantie, dont la création a été entérinée par la Commission Exécutive ANGOA du 22 juin 2005, a pour objet de garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non initialement pris en compte (= mouvements dits « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

L'Assemblée générale ANGOA du 26 juin 2017 a par ailleurs décidé d'affecter l'intégralité du report à nouveau à ce fonds. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion (bien que calculés au plus juste chaque année en fonction des prévisions de charges et de mises en paiement de droits) seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

Ce fonds est principalement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création. En application de la décision de la Commission Exécutive du 9 janvier 2024, c'est également par le débit du fonds de garantie que sont désormais prélevés les produits financiers excédentaires qui transitent par ce fonds et qui sont appelés à financer les dépenses d'intérêt collectif figurant au budget général de l'ANGOA. Ce reversement a porté sur un montant de 385,3 K€ en 2025 (cf. *supra* § A.3., B. *in fine*, et C.2.).

La revue des droits collectés à l'étranger restant à répartir a par ailleurs entraîné un complément de clôture de droits prescrits et/ou irrépartissables pour un montant de 360 K€, qui a été comme les années précédentes reversé au fonds de garantie, dans

l'attente de son affectation ultérieure aux actions culturelles de l'ANGOA. Un montant de 768 K€ (correspondant aux clôtures constatées précédemment) a ainsi par ailleurs été affecté aux dits budgets d'actions culturelles par le débit du fonds de garantie en 2025 (cf. *supra* § IV.).

Les mouvements ayant affecté le fonds de garantie en 2025 et le solde à fin d'année sont donc les suivants :

	Câb-Sat France	Câble Etranger	Satellite Afrique	Total
Solde à l'ouverture au 01/01/2025	2 415 019 €	2 323 277 €	- 388 676 €	4 349 620 €
Affectation excédent de prélèvement constaté en 2024	207 741 €	N/A	N/A	207 741 €
Radiation de membres	330 €	N/A	N/A	330 €
Total des intérêts encaissés en 2025 (nets de FDG)	1 287 985 €	- €	- €	1 287 985 €
Intérêts affectés aux répartitions clôturées pendant l'exercice	- 168 417 €	N/A	- 20 585 €	- 189 002 €
Provision pour intérêts affectés aux répartitions non clôturées	- 269 858 €	N/A	- 25 061 €	- 294 919 €
Produits financiers affectés au budget général 2025	- 385 300 €	N/A	- €	- 385 300 €
Produits financiers propres aux aides à la création	- 30 000 €	N/A	N/A	- 30 000 €
Intérêts excédentaires reversés aux aides à la création	- 600 000 €	N/A	N/A	- 600 000 €
Clôture de droits collectés à l'étranger (prescrits/irrépartissables)	N/A	360 386,09	N/A	360 386 €
Droits collectés à l'étranger affectés aux aides à la création	N/A	- 768 000 €	N/A	- 768 000 €
Hors répartition (dont corrections sur intégrations) et autres réguls	- 128 471 €	- 1 382 €	- 35 233 €	- 165 086 €
Solde au 31/12/2025	2 329 029 €	1 914 281 €	- 469 555 €	3 773 755 €

Comme indiqué précédemment (cf. § C. *supra*), la part excédentaire des produits financiers reversés au fonds de garantie (soit 1,5 M€ nets en 2024) sera affectée pour partie au financement des actions d'intérêt collectif figurant au budget général 2025 (soit 385 K€), et pour partie aux fonds d'action culturelle en 2025 (soit 300 K€ prévus pour chacune des deux Commissions, Cinéma et Télévision, de l'ANGOA).

E. Organigramme et composition des Commissions 2025

- Organigramme ANGOA au 31/12/2025 :

♦ Présidente	Isabelle MADELAINE
♦ Délégué général	Idzard VAN DER PUYL *
♦ Déléguée générale adjointe	Debora ABRAMOWICZ *
♦ Chef comptable	Badia VESPASIEEN *
♦ Chef de projet IT / MOA	Nils DJANKAKI *
♦ Directeur de la Répartition	Eric BEAUJARD (parti en retraite en 01/2026) *
♦ Gestion de droits audiovisuels	
• Conflits/déclarations droits	Stéphanie CLAUDE *
• Répartitions droits ANGOA-AGICOA	Nathalie BERCHE *
	/ Laure CAPTIER *
	/ Fabienne GALONZKA *
	/ Marie-Astrid LEGENDRE *
	/ Christiane TOUSSAINT *
♦ Aide à la création	
• Télévision	Elvira KAURIN-LACOUR *
	/ Christiane TOUSSAINT *
• Cinéma / CM	Catherine FADIER *
	/ Séverine THUET *

* = personnel PROCIREP mis à disposition de l'ANGOA

- Composition de la Commission Exécutive 2025/2026 :

- . *Présidente :* Isabelle MADELAINE (DHARAMSALA)
- . *Collège cinéma :* Emmanuel AGNERAY (BIZIBI)
Alain BENGUIGUI (SOMBRERO FILMS)
Liza BENGUIGUI (ODYSSEE PICTURES)
Emmanuel CHAUMET (ECCE FILMS)
Albane DE JOURDAN (SUPER 8 PRODUCTION)
Marc IRMER (DOLCE VITA FILMS)
Laurence LASCARY (D.A.C.P.)
Caroline NATAF (UNITE)
Frédéric NIEDERMAYER (MOBY DICK FILMS)
Laurine PELASSY (LES FILMS DE LA CAPITAINIE)
- . *Collège télévision :* Jacques CLEMENT (ACT 4 PRODUCTIONS)
Isabelle DEGEORGES (GAUMONT TELEVISION)
Arnaud DE MEZAMAT (ABACARIS FILMS)
Emmanuel FRANCOIS (BROTHER FILMS)
Christian GERIN (17 JUIN MEDIA)
Blanche GUICHOU (AGAT FILMS & CIE)
Thierry LANGLOIS (MORGANE PRODUCTION)
Nora MELHLI (ALEF ONE)
Cyrille PEREZ (13 PRODUCTIONS)
Ivan ROUVEURE (AUTOUR DE MINUIT)

- Composition du Conseil de Surveillance 2025/2026 :

- . *Collège cinéma :* Philippe GOMPEL
Nathanaël LACOMBE
Gilles SACUTO
Vincent ROGET, Président
- . *Collège télévision :* Philippe ALESSANDRI
Simon ARNAL
Dominique BARNEAUD, Vice-Président
Laurence DUTOIR

- Composition de la Commission des Droits de Retransmission 2025 & 2026 :

- . *Président :* Idzard VAN DER PUYL (ANGOA).
- . *Organisations de producteurs :* S. COLIN/E. MAUGER/Valentine COTTINET (SPI)
Florence BRAKA (SATEV)
Hortense DE LABRIFFE (API)
Vincent GISBERT / P.-M. DUPEYRON (SPECT)
Jean-Pierre GIANILJ (UPC)
Stéphane LE BARS / Amanda BORGHINO (USPA & AnimFrance)
- . *Sociétés de gestion collective :* E. DUFRENOY / Salim DARIOUCHI (A.R.P.)

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Cinéma 2025 :

Président de la Commission : **Alexis DULGUERIAN**

Procirep

PROCIREP	Idzard	VAN DER PUYL Délégué Général
PROCIREP	Debora	ABRAMOWICZ Déléguée Générale Adjointe
PROCIREP	Catherine	FADIER PROCIREP Responsable Commission Cinéma

Membres votants

Titulaire

UPC	Alexis	DULGUERIAN de DOMINO FILMS
UPC	Alain	BENGUIGUI de SOMBRERO FILMS
UPC	Stéphane	PARTHENAY de PYRAMIDE PRODUCTIONS
UPC	Florence	GASTAUD des COMPAGNONS DU CINEMA
UPC	Christine	ROUXEL de FELICITY PRODUCTIONS
UPC	Éric	JEHELMANN de JERICO FILMS
UPC	Thomas	VERHAEGHE de ATELIER DE PRODUCTION
UPC	Stéphanie	CARRERAS de ESTRELLA PRODUCTIONS

Suppléant

UPC	Albane	de JOURDAN de SUPER 8 PRODUCTION
UPC	Frédéric	NIEDERMAYER de MOBY DICK FILMS
UPC	Marie-Jeanne	PASCAL de MACASSAR PRODUCTIONS
UPC	Vanessa	VAN ZUYLEN de VVZ PRODUCTIONS
UPC	Carlos	BEDRAN de CB PARTNERS
UPC	Nelly	KAFSKY de MAZEL PRODUCTIONS
UPC	Dominique	GUÉRIN de PING & PONG PRODUCTIONS

Titulaire

SPI	Caroline	NATAF de UNITÉ
SPI	Sébastien	ONOMO de SPECIAL TOUCH STUDIOS
SPI	Ulysse	PAYET de ELZEVR FILMS
SPI	Valéry	du PELOUX de ARTISANS DU FILM

Suppléant

SPI	Sébastien	HAGUENAUER de 10 :15 PRODUCTIONS
SPI	Marine	ARRIGHI de APSARA FILMS
SPI	Lionel	MASSOL de FILMS GRAND HUIT
SPI	Juliette	SOL de STROMBOLI FILMS

Titulaire

API	Nicolas	ANTHOMÉ de BATHYSPHERE PRODUCTIONS
-----	---------	------------------------------------

Suppléant

API	Jérôme	VIDAL de NOODLES PRODUCTION
-----	--------	-----------------------------

Titulaire

ANIMFR	Henri	MAGALON de MAYBE MOVIES
--------	-------	-------------------------

Suppléant

ANIMFR	Céline	VANLINT de EDDY
--------	--------	-----------------

Titulaire

DIFF	Nathalie	TOULZA MADAR de TFI FILMS PROD
DIFF	Bertrand	HASSINI-BONNETTE de FRANCE 2 CINEMA

Organisations syndicales

API	Hortense	de LABRIFFE de l'API
UPC	Valérie	LEPINE KARNIK de l'UPC
SPI	Marion	GOLLETY du SPI

Consultants Court Métrage

SPI	Laurine	PELASSY de FILMS DE LA CAPITAINÉ
INDEP	Pascal	BARBIER de ATRAVERS LE MIROIR
UPC	Jennifer	JAUZE de PICSEYES
ANIMFR	Aurélié	ANGEBAULT de VIVEMENT LUNDI
SPI	Marie-Mars	PRIEUR de CAÏMANS PRODUCTIONS
SPI	Véronique	SIEGEL de BAGAN FILMS

- Composition de la Commission d'Aide à la Création Télévision 2025 :

Amélie Juan	Morgane Productions	Présidente
Laurent Duret	Bachibouzouk	Vice-Président

Diffuseurs

Odile de Lacroix	Arte
Marie-Pierre Chazeau	France TV
Hélène Frandon	France TV
Gwenaëlle Signate	France TV

Membres USPA

Emmanuelle Dugne	CFRT
Jean Dauphin	Folamour Prod.
Yann Olivier	Factstory
Fanny Robert	ATH Productions
Fanny Rondeau	Elephant Story
Anne Labro	Tangerine Productions
Martin Laurent	Temps noir
Fabrice Franck	Pernel Media
Emma Ladevèze	La Générale de Prod.

Membres SPI

Valérie Montmartin	Little Big Story
Thierry Aflalou	Comic Strip
Estelle Sanson	JE Films
Maël Mainguy	Les nouveaux jours production
Julie Coudry	Megara Productions

***Membre & suppléant
Satev***

Jean-Yves Huchet	Kino
Jean-Baptiste Jouy	Step By Step

Membres AnimFrance

Pauline Chammings	Bayard Animation
Franck Samuel	La Station Animation
Jean-Baptiste Wery	Dandelooo

Suppléants USPA

Cathy Palumbo	10.7 Productions
Vincent Sacripanti	Kuiv
Nasser Sari	Belotta Films
Florian Sax	ZED

Karina Si Ahmed
Laurence Uebersfeld
Alice Vayon de la Moureyre
Sébastien Charbit
Michael Gabrion

Hauteville Productions
LU Films
Cosmopolitis
3ème Œil Story
Gaumont TV

Suppléants SPI

Séverine Guégaul-Lebrun
Christilla Huillard-Kann
Marc Andréani
Thibaud Ader
Justine Henochsberg
Mathilde Raczymow
Alexandre Charlet
Caroline Adrian
Théo Laboulandine
Carole Mirabello
Caroline Richter-Bonini

Darjeeling
ELDA° Productions
Injam Productions
La Onda
Les Batelières
Les Films du Bilboquet
Les Films du Cygne
Delante Films
Melocoton Films
The Jokers Lab
Bonobo / M2R

* * *

Annexe :

**Titres obligataires en portefeuille sous mandat de gestion
au 31.12.2025 :**

Portefeuille obligataire sous mandat BRMM							
	Code	Date Acquisition	date échéance	Valeur nominal	taux intérêt nominal	prix de revient total	cours d'achat
ABANCA	ES0265936031	25/09/2025	14/09/2028	200 000,00 €	Taux Variable	210 796,31 €	105,182%
ABERTIS	XS2644410214	17/02/2025	31/01/2028	100 000,00 €	4,125%	103 621,73 €	103,407%
ABN AMRO	XS2573331324	05/01/2023	10/01/2026	100 000,00 €	3,625%	99 718,00 €	99,718%
ABN AMRO	XS2613658710	24/09/2025	20/10/2028	100 000,00 €	4,375%	108 987,33 €	104,900%
ACEF HOLDING	XS2351301499	26/06/2025	14/06/2028	200 000,00 €	0,750%	188 679,75 €	94,307%
APSA	BE6339428904	17/02/2025	29/11/2027	100 000,00 €	Taux Variable	105 619,53 €	104,412%
ARION BANK	XS2817920080	28/11/2025	21/11/2028	100 000,00 €	4,625%	105 339,38 €	105,200%
ARION BANK	XS2817920080	08/12/2025	21/11/2028	100 000,00 €	4,625%	104 864,75 €	104,624%
ARVAL SERV LEAS	FR001400F606	20/04/2023	01/04/2026	100 000,00 €	4,125%	99 723,98 €	99,600%
ATHENE GF	XS2384413311	11/03/2024	10/09/2026	100 000,00 €	0,365%	92 265,00 €	92,080%
ATHENE GLB FDG	XS2757986224	04/04/2024	23/02/2027	200 000,00 €	Taux Variable	201 136,50 €	99,950%
AYVENS	FR001400O457	16/07/2025	22/02/2027	100 000,00 €	3,875%	103 850,00 €	102,300%
BANCO SANTADER	XS2113889351	22/01/2025	04/02/2027	100 000,00 €	0,500%	95 844,97 €	95,360%
BANQUE POSTALE	FR00140087C4	05/03/2025	09/02/2028	100 000,00 €	Taux Variable	96 449,23 €	96,378%
BCIAL PRT	PTBPCPHOM0066	19/12/2024	12/02/2027	100 000,00 €	Taux Variable	99 037,24 €	98,069%
BELFIUS BANQUE	BE0002251206	05/04/2024	11/05/2026	100 000,00 €	3,125%	101 401,78 €	98,550%
BFCM	FR0014003SA0	04/11/2025	03/11/2028	200 000,00 €	0,625%	188 088,27 €	94,039%
BIL	XS2825483998	12/03/2025	24/05/2027	100 000,00 €	Taux Variable	100 886,70 €	100,710%
BNP PARIBAS	FR0013398070	07/03/2024	23/01/2027	200 000,00 €	Taux Variable	194 557,38 €	97,000%
CA BK IRL	XS2708354811	16/02/2024	25/01/2027	200 000,00 €	4,750%	204 631,89 €	101,979%
CASSA CENT B NE	XS2585964476	16/02/2024	16/02/2027	100 000,00 €	Taux Variable	103 653,60 €	103,589%
CBK AG	DE000CZ45W57	14/10/2024	14/09/2027	100 000,00 €	Taux Variable	100 319,01 €	100,056%
CCCAM	PTCCCMOM0006	02/12/2024	04/07/2027	100 000,00 €	Taux Variable	111 460,62 €	107,950%
CESKA SPORITELNA	XS2676413235	17/03/2025	08/03/2028	200 000,00 €	Taux Variable	210 203,79 €	104,929%
CETIN GRP	XS2468979302	30/05/2024	14/04/2027	200 000,00 €	3,125%	195 718,16 €	97,431%
CNP ASSUR	FR0014000XY6	08/04/2025	08/03/2028	100 000,00 €	0,375%	92 481,90 €	92,448%
CNP ASSUR	FR0014000XY6	04/09/2025	08/03/2028	100 000,00 €	0,375%	94 761,04 €	94,572%
CREDIT AGRICOLE	XS1204154410	26/06/2024	17/03/2027	200 000,00 €	2,625%	195 577,51 €	97,048%
DANSKE BANK	XS3192981853	14/10/2025	01/10/2028	200 000,00 €	2,516%	200 409,67 €	100,100%
DEUTSCHE BK	DE000A3826Q8	12/01/2024	15/01/2026	100 000,00 €	Taux Variable	100 000,00 €	100,000%
DEUTSCHE BK	DE000DL19VT2	21/03/2024	17/02/2027	100 000,00 €	0,750%	94 159,67 €	94,090%
DEUTSCHE BK	DE000DL19U23	18/08/2025	20/01/2027	100 000,00 €	1,625%	99 814,93 €	98,880%
DSV FIN	XS2932831766	24/10/2024	06/11/2026	100 000,00 €	2,875%	99 891,00 €	99,891%
ELIS	FR0013449998	23/05/2025	03/04/2028	100 000,00 €	1,625%	96 685,96 €	96,450%
ELIS	FR0013449998	04/09/2025	03/04/2028	100 000,00 €	1,625%	97 842,42 €	97,139%
EQT AB	XS2463988795	16/10/2025	06/04/2028	100 000,00 €	2,375%	100 821,85 €	99,540%
EURONEXT	DK0030555156	28/11/2025	26/11/2028	100 000,00 €	2,625%	100 057,15 €	100,014%
EURONEXT	DK0030555156	08/12/2025	26/11/2028	100 000,00 €	2,625%	99 792,68 €	99,692%
GRAL MOTORS	XS2747270630	14/01/2025	12/01/2028	100 000,00 €	3,900%	101 842,74 €	101,800%
GRAL MOTORS	XS2747270630	04/09/2025	12/01/2028	100 000,00 €	3,900%	104 921,70 €	102,368%
GROUPAMA	FR0013232444	29/11/2024	23/01/2027	200 000,00 €	6,000%	221 827,87 €	105,750%
HAMB COMM BK	DE000HCB0B44	25/09/2025	24/07/2028	200 000,00 €	4,500%	209 130,05 €	103,739%
HARLEY DAV	XS2607183980	05/06/2023	05/04/2026	300 000,00 €	5,125%	307 266,52 €	101,540%
HIT	XS2342058117	04/11/2025	14/09/2028	100 000,00 €	0,625%	94 709,75 €	94,619%
HOCHTIEF	DE000A2YN2U2	04/09/2025	03/09/2027	100 000,00 €	0,500%	96 056,85 €	96,050%
JYSKE BK	XS2409134371	14/08/2025	17/02/2028	200 000,00 €	0,250%	194 089,32 €	96,920%
KBC GROUPE	BE0002832138	29/05/2024	01/03/2027	200 000,00 €	Taux Variable	188 324,66 €	94,100%
LA MONDIALE	FR0014000774	18/11/2024	20/04/2026	200 000,00 €	0,750%	194 959,45 €	97,040%
LEASYS SPA	XS2656537664	02/08/2023	26/07/2026	100 000,00 €	4,500%	101 161,79 €	101,051%
LOGICOR FIN	XS2027364327	06/08/2024	15/07/2027	100 000,00 €	2,200%	94 680,85 €	94,574%
LUFTHANSA	XS2408458730	26/06/2024	16/05/2027	200 000,00 €	2,875%	195 527,40 €	97,425%
LVMH	FR001400TSJ2	06/11/2024	07/11/2027	200 000,00 €	2,750%	200 020,00 €	100,010%
MACIF	FR0014003Y09	26/06/2024	21/06/2027	200 000,00 €	0,625%	181 469,97 €	90,723%
MEDIOBCA	IT0005539504	05/11/2024	26/04/2027	200 000,00 €	Taux Variable	199 971,85 €	99,870%
MERCEDES BENZ	DE000A2GSLY0	19/02/2025	17/11/2027	100 000,00 €	1,000%	95 908,49 €	95,640%
NN GROUPE	XS1623355457	14/08/2025	01/06/2027	200 000,00 €	1,625%	198 394,52 €	98,850%
NORDDEUTSCH	DE000NLB5AB4	16/07/2025	04/02/2028	200 000,00 €	3,250%	206 087,11 €	101,530%
NORDEA BANK	XS3098009312	16/07/2025	17/06/2027	100 000,00 €	1,000%	100 347,83 €	100,150%
NORDEA BANK	XS2403444677	05/12/2025	02/11/2028	100 000,00 €	0,500%	94 109,32 €	94,060%
NOVO BANCO	PTNOBIOM0006	10/03/2025	08/03/2028	100 000,00 €	Taux Variable	102 430,58 €	102,384%
NYKREDITREALKRD	DK0030045703	23/10/2025	17/07/2028	200 000,00 €	4,000%	209 775,62 €	103,770%
ORANO	FR001400DA04	18/10/2024	15/05/2027	200 000,00 €	5,375%	214 750,33 €	105,019%
PERMANENT TSB	XS2611221032	16/07/2025	25/04/2028	100 000,00 €	Taux Variable	108 574,66 €	107,050%
PERMANENT TSB	XS2611221032	02/09/2025	25/04/2028	100 000,00 €	Taux Variable	108 535,89 €	106,140%
PKO BANK	XS2890435865	14/10/2024	12/09/2027	100 000,00 €	Taux Variable	100 627,96 €	100,267%
PKO BANK	XS2890435865	05/03/2025	12/09/2027	100 000,00 €	Taux Variable	102 658,49 €	100,790%
RAIFF B INT	XS2579606927	15/11/2024	26/01/2027	200 000,00 €	Taux Variable	211 994,97 €	102,130%
RCI BANQUE	FR001400KXW4	11/06/2024	02/10/2026	100 000,00 €	4,625%	104 562,34 €	101,340%
RCI BANQUE	FR0013476090	15/01/2025	15/01/2027	100 000,00 €	1,125%	96 066,16 €	96,060%
SCHLUMBERGER FIN	XS1898256257	19/10/2023	18/02/2026	100 000,00 €	1,000%	94 101,71 €	93,425%
SECUR TREAS	XS2607381436	18/10/2024	04/04/2027	200 000,00 €	4,250%	210 300,82 €	102,810%
SOCIETE GENERALE	FR0013368602	04/11/2025	27/09/2028	200 000,00 €	2,125%	197 593,75 €	98,564%
TECHNIP EMER	XS2347284742	26/06/2025	28/05/2028	200 000,00 €	1,125%	191 617,42 €	95,707%
TELENOR AS	XS2001737324	25/09/2023	31/05/2026	200 000,00 €	0,750%	184 447,70 €	91,980%
TIKEHAU	FR0013452893	10/10/2023	14/10/2026	100 000,00 €	2,250%	94 437,67 €	92,200%
UNICREDIT	XS2499011059	05/11/2024	27/07/2027	200 000,00 €	3,250%	202 437,35 €	100,302%
UPJOHN FIN	XS2193982803	17/04/2025	23/06/2027	200 000,00 €	1,362%	195 868,76 €	96,800%
VINCI	FR0014000PF1	28/11/2025	27/11/2028	100 000,00 €	0,000%	92 798,00 €	92,798%
VONOVIA SE	DE000A4DFS26	16/04/2025	14/04/2027	100 000,00 €	Taux Variable	100 115,96 €	100,090%
VW FIN	XS2941360963	15/11/2024	19/05/2027	200 000,00 €	3,250%	200 037,62 €	100,019%
Sous-total				11 300 000,00 €		11 303 692,48 €	

Portefeuille obligataire sous mandat NOBC							
	Code	Date Acquisition	date échéance	Valeur nominal	taux intérêt nominal	prix de revient total	cours d'achat
ACCOR	FR0014006ND8	15/05/2025	29/11/2028	100 000,00 €	2,375%	98 964,67 €	97,852%
AIR France-KLM	FR001400F2R8	15/05/2025	31/05/2028	100 000,00 €	8,125%	120 157,88 €	112,300%
AIR France-KLM	FR001400F2R8	10/10/2025	31/05/2028	100 000,00 €	8,125%	114 669,40 €	111,642%
AIR France-KLM	FR0014012HT4	13/10/2025	04/09/1930	100 000,00 €	3,750%	99 572,23 €	99,151%
AUTOSTRIDE	XS2267889991	31/10/2025	04/12/2028	100 000,00 €	2,000%	99 671,62 €	97,836%
AYVENS	FR001400L4V8	15/05/2025	06/10/2028	100 000,00 €	4,875%	108 814,74 €	105,810%
AYVENS	FR001400L4V8	06/08/2025	06/10/2028	100 000,00 €	4,875%	110 545,99 €	106,459%
BANCO SANTANDER	XS1767931121	10/06/2025	01/02/2028	100 000,00 €	2,125%	99 408,34 €	98,733%
BFCM	FR0013425162	16/05/2025	18/06/2029	100 000,00 €	1,875%	96 224,03 €	94,498%
BFCM	XS1717355561	07/08/2025	15/11/2027	100 000,00 €	1,625%	99 028,25 €	97,844%
BFCM	FR0013425162	31/10/2025	18/06/2029	100 000,00 €	1,875%	96 827,04 €	96,113%
BFCM	XS1717355561	10/06/2025	15/11/2027	100 000,00 €	1,625%	97 795,79 €	96,941%
BPCE	FR001400F075	15/05/2025	13/07/2028	100 000,00 €	4,375%	107 951,75 €	104,236%
CELLNEX FINANCE	XS2348237871	10/06/2025	08/06/2028	100 000,00 €	1,500%	98 012,56 €	96,529%
CELLNEX FINANCE	XS2348237871	11/08/2025	08/06/2028	100 000,00 €	1,500%	97 147,23 €	96,876%
CREDIT AGRICOLE	XS1968706108	24/06/2025	25/03/2029	100 000,00 €	2,000%	96 785,11 €	96,281%
CREDIT AGRICOLE	XS1968706108	30/06/2025	25/03/2029	100 000,00 €	2,000%	96 922,47 €	96,380%
CREDIT AGRICOLE	XS1968706108	10/10/2025	25/03/2029	100 000,00 €	2,000%	97 971,33 €	96,859%
DT LUFTHANSA	XS2363235107	10/06/2025	14/07/2029	100 000,00 €	3,500%	104 427,14 €	101,397%
DT LUFTHANSA	XS2408458730	12/06/2025	16/05/2027	100 000,00 €	2,875%	100 614,18 €	100,370%
DT LUFTHANSA	XS2363235107	10/10/2025	14/07/2029	100 000,00 €	3,500%	102 840,19 €	101,958%
EASYJET	XS2306601746	10/10/2025	03/03/2028	200 000,00 €	1,875%	199 079,64 €	98,384%
FIBEROP	XS2804501208	04/08/2025	18/01/2029	150 000,00 €	1,625%	142 516,44 €	94,125%
FORVIA	XS2081474046	10/06/2025	15/06/2027	100 000,00 €	2,375%	97 823,35 €	96,748%
FORVIA	XS2774391580	23/06/2025	15/06/2029	100 000,00 €	5,125%	101 576,13 €	101,448%
HUHTAMAKI	FI4000523550	10/06/2025	09/06/2027	100 000,00 €	4,250%	106 346,42 €	102,143%
HUHTAMAKI	FI4000562202	10/06/2025	24/11/2028	100 000,00 €	5,125%	108 619,23 €	106,148%
LOXAM	XS2982117694	10/06/2025	15/02/2030	100 000,00 €	4,250%	101 771,94 €	100,615%
RCI BANQUE	FR001400B1L7	15/05/2025	06/07/2027	100 000,00 €	4,750%	107 584,34 €	103,459%
RCI BANQUE	FR001400IEQ0	15/05/2025	14/06/2028	100 000,00 €	4,875%	109 784,74 €	105,257%
RCI BANQUE	FR001400IEQ0	10/10/2025	14/06/2028	100 000,00 €	4,875%	106 189,45 €	104,560%
RCI BANQUE	FR001400B1L7	17/10/2025	06/07/2027	100 000,00 €	4,750%	104 578,47 €	103,186%
SCHAEFFLER	DE000A2YB7B5	10/06/2025	26/03/2027	100 000,00 €	2,875%	100 116,34 €	99,691%
SCHAEFFLER	DE000A3H2TA0	10/06/2025	12/10/2028	100 000,00 €	3,375%	100 118,00 €	98,093%
SES	XS2489775580	10/06/2025	14/01/2029	100 000,00 €	3,500%	101 182,75 €	99,917%
SES	XS2489775580	08/08/2025	14/01/2029	100 000,00 €	3,500%	103 211,34 €	101,236%
SG	XS1718316281	10/06/2025	13/01/2028	100 000,00 €	1,375%	97 340,03 €	96,839%
SOCIETE GENERALE	FR0014006XA3	15/05/2025	02/12/2027	100 000,00 €	Taux Variable	97 146,67 €	96,859%
STELLANTIS	FR0013447166	16/05/2025	01/09/2029	100 000,00 €	1,125%	92 226,05 €	91,474%
STELLANTIS	FR0013447166	12/06/2025	01/09/2029	100 000,00 €	1,125%	92 603,27 €	91,768%
STORA ENSO	XS2629064267	24/06/2025	01/09/2029	100 000,00 €	4,250%	107 895,22 €	104,437%
STORA ENSO	XS2629064267	30/06/2025	01/09/2029	100 000,00 €	4,250%	107 894,73 €	104,355%
VALEO	FR0014004UE6	15/05/2025	03/08/2028	100 000,00 €	1,000%	92 339,78 €	91,548%
VALEO	FR001400EA16	15/05/2025	28/05/2027	100 000,00 €	5,375%	108 879,47 €	103,637%
VALEO	FR001400EA16	10/10/2025	28/05/2027	100 000,00 €	5,375%	105 136,92 €	103,090%
VOLVO CAR	XS2486825669	10/06/2025	31/05/2028	100 000,00 €	4,250%	106 169,71 €	101,943%
VW INTL FINANCE	XS1910948162	10/06/2025	01/11/2027	200 000,00 €	2,625%	202 724,63 €	99,888%
Sous-total				4 950 000,00 €		5 045 207,00 €	



**Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres
Audiovisuelles – Angoa**

**Attestation du commissaire aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L.324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à
l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la
création**

Exercice clos le 31 décembre 2025





Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux adhérents

Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa

11, bis, rue Jean Goujon

75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle relatif à l'utilisation de sommes à des actions d'aide à la création, nous avons établi la présente attestation sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par l'Agence Nationale pour la Gestion des Œuvres Audiovisuelles (ci-après « la société ») figurant dans le rapport au 31 décembre 2025 ci-joint (ci-après « le Document »).

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la répartition des aides Télévision et Cinéma par « type d'aides ».

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des sommes utilisées à des actions d'aide à la création. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux, ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les Informations données dans le Document ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

- Vérifier par sondage la concordance des montants individuels des aides Télévision et Cinéma accordés en 2025 figurant dans le Document avec le montant correspondant figurant dans la convention signée entre la société et le bénéficiaire ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant sur le Document ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant total des aides à la création Télévision et Cinéma (ci-après « les Informations ») accordé par la société figurant dans le Document.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens de l'article L.324-17 du code de la propriété intellectuelle.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anne-Claire Ferrié

Anne-Claire Ferrié



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

Aides à la Création Cinéma & Télévision

Bilans détaillés 2025



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

Commission d'Aide à la Création Cinéma

Bilan et Détail des aides 2025

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

nombre de commissions

4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

court métrage

aides votées

183 750	191 800	176 650	176 100	144 000	100 260	90 610	84 720	66 355	85 910
---------	---------	---------	---------	---------	---------	--------	--------	--------	--------

% sur budget global

8%	10%	8%	8%	11%	10%	12%	9%	6%	8%
----	-----	----	----	-----	-----	-----	----	----	----

dossiers examinés

48	52	56	59	79	58	67	70	53	72
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

dossiers acceptés

45	49	52	54	68	52	62	63	49	64
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

% d'acceptation

94% 94% 93% 92% 86% 90% 93% 90% 92% 89%

aide moyenne

4 083	3 914	3 397	3 261	2 118	1 928	1 461	1 345	1 354	1 342
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

long métrage

aides votées

2 151 700	1 766 900	1 911 500	1 912 800	1 169 600	953 460	663 520	900 760	999 895	1 007 360
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	---------	---------	-----------

% sur budget global

92%	90%	92%	92%	89%	90%	88%	91%	94%	92%
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers examinés

124	95	111	112	102	95	97	115	118	114
-----	----	-----	-----	-----	----	----	-----	-----	-----

dossiers acceptés

108	89	101	103	92	84	84	106	111	103
-----	----	-----	-----	----	----	----	-----	-----	-----

% d'acceptation

87% 94% 91% 92% 90% 88% 87% 92% 94% 90%

aide moyenne

19 923	19 853	18 926	18 571	12 713	11 351	7 899	8 498	9 008	9 780
--------	--------	--------	--------	--------	--------	-------	-------	-------	-------

total général

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

aides votées

2 335 450	1 958 700	2 088 150	2 088 900	1 313 600	1 053 720	754 130	985 480	1 066 250	1 093 270
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------	-----------	-----------

dossiers examinés

172	147	167	171	181	153	164	185	171	186
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

dossiers acceptés

153	138	153	157	160	136	146	169	160	167
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

% d'acceptation

89% 94% 92% 92% 88% 89% 89% 91% 94% 90%



Aides à la Création Cinéma 2025 : I 093 270

Aide à la production de Courts Métrages 85 910 €

BANDINI FILMS Le quarantième jour de Anna-Clara OSTASENKO BOGDANOFF / Gamine de Sébastien MAGGIANI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 100 €
BARBEROUSSE FILMS Premier feu de Blanca CAMELL GALI / Loin du yukon de Lucien ARNAUD / La langue des rêves de Sarah KLINGEMANN	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 760 €
CAPRICCI FILMS Couic couic de Zoé ARENE / Ton film préféré de Claire BONNEFOY / Kai de Aurélie RAOULI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 210 €
DIMANCHE SOIR Sur les flots de David NOBLET / La cure thermique de Joséphine HA / Les amoureux de Camille ROSSET / Rachel & Anita de Nadine MARCOVICI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	660 €
DUNK FILMS Fugitives de Kounady DIAWARA / Pastoral de Tobias FAYE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	770 €
FILMS HATARI Seule la tendresse de Nicolas GIULIANI / Toutes voiles dehors de Jules CRUVEILLER / Women's pentagon action de Bojina PANAUTOVA	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	880 €
JONAS FILMS L'oiseau de feu de Titouan ROPERT / La main précède le souffle de Sasha TEBOUL / Inès ou l'été des pierres de Lola HAFIFA-LEGRAND	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	990 €
KOMADOLI STUDIO Sundrud de Fan SISSOKO / La robe peau de Joachim HERISSEE / Bon sang, Albert ! de Augusto ZANOVELLO	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	660 €
MALFAME CINEMA Manado chamada de Coralie LAVERGNE / Selim et nous de Silina SYAN / L'antre de la galipote de Raphaël DELORME-DELUC	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	550 €
ORIGINE FILMS Pitheade de Pol DE PLECKER et Wannes VANSPAUWEN / Swipe de Carolina GOMEZ DE LLARENA / Comme un beau diable de Julien LESSI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	2 530 €
PIANO SANO FILMS La cité des corons de Yanis BELAÏD / Inclinaisons de Emma ZWICKERT / Last call de Masaki SHIMENO / No man's land de Talia LUMBROSO / Bras cassé de Thomas BAUDRE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 210 €
POST GENRES PRODUCTIONS Dékoneksyon de Fabrice CHARLERY / Les fils du fou de Quentin CHANTREL / Malvéra de Guylaine BOURGUIGNON / Goupile le roman de la renarde de Manuel MARMIER / Les larmes de Christophe LOZILLON	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	660 €
PUNCHLINE CINEMA De la nature des choses de Jérémy DEPUYDT / Les cerises de Camille GAINNET / Fiction de Ambroise RATEAU	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 760 €
QUARTETT PRODUCTION Croire aux sommets de Sylvain PIOUTAZ / Swords of Azemar de Roxanne GAUCHERAND	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	990 €
TAKAMI PRODUCTIONS Champs célestes de Valérie LEROY et Pierre ZENI / Héritières de Adèle VINCENTI-CRASSON	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 980 €
TRIPODE PRODUCTIONS Holà Irina Smith ! de Garance KIM / La bête rousse de Agathe SAVORNIN / Troisième étage, la porte à gauche de Haeira MISIRIADI / L'heure joyeuse de Coline VERNON	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	I 430 €
AVANT LA NUIT L'homme à la serviette de Jauffrey GALLE / Un chant d'hiver de Stefano LA ROSA et Luca RENUCCI / La part de Nour de Sophia Ivara BENKIRANE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	660 €
BALADE SAUVAGE Dans la chambre de Géraldine MARTINEAU / Les murs du palais sont propres de Robin PANCOT	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	I 100 €
BLACK BOAT PICTURES Norua de Joao GONZALEZ / Pavlova de Thomas WALCH et Magali LEFOUL / The incomplete truth about everything de Emma DIOXADI	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	550 €
FILMS DE LA CAPITAINÉ Doina de Mihai TRANCA / Le cycliste de Fabrice OSINKI	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	990 €

FILMS NORFOLK Joy de Olivia BARJER / L'exercice de Nicolas PANAY / Le bruit des talons de Sofia BARANDIARAN	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 090 €
GANACHE STUDIO La préhistoire de Max LESAGE / Le silence des hirondelles de Louis FAURY / Les poètes maudits de Gabriel WASHER	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	550 €
GOLGOTA PRODUCTIONS Jusqu'au bout de Xavier DEMOULIN / Le cordon de Margot POUPEVILLE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	660 €
LA CELLULE PRODUCTIONS Sous la montagne, les étoiles de Raphaël JOUZEAU / Un assassin monte au ciel de Sébastien LE GUILLOU / Drivin'me de Mathilde SUPE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	1 100 €
LES QUATRE CENTS FILMS Rencontre affective de Caroline OPHELIE / Fall & Rise de Léila GAUDIN	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	1 210 €
MABEL FILMS Surtout prenez soin de vous de Mathilde BLANC / 3 poules blanches de Anthony BRINIG / Céleste de Louis MOOTZ et Lisa SIGNORINI	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	1 320 €
SACREBLEU PRODUCTIONS Meta de Veljiko POPOVIC, Milivoj POPOVIC et Bozo BALOV / Fil d'errance de Boris LABBE / Nous irons sur la Lune de Julie CATY	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 530 €
SOCIETE ACEPHALE Vacances studieuses de Paul CHOQUET / En mer intérieure de Pierre CARNIAUX	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	1 320 €
SOURIRE PRODUCTIONS La grande envie de Julien AVEQUE / La classe de neige de Jules THIN / Le kaddish de Julien AVEQUE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	550 €
UTOPIE FILMS Une mère en or de Hippolyte LYKAVIERIS / Billie roule de Maud ALPI	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	660 €
XBO FILMS Rien ne se perd de Nicolas LEMEE / Les beaux jours de Astrid GUINET / Mes presque riens de Mathilde LEMESLE et Naruna KAPLAN DE MACEDO	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 310 €
YUKUNKUN PRODUCTIONS Veuillez patienter de Solal BOULOUDDINE / L'évaporé de Rodolphe BOUQUET-POPULUS / Ginger january de Anastasia SOLONEVYCH	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 530 €
ALTA ROCCA FILMS La bûche de Valentine MONTEIL / Sous l'olymppe, deux amis de Benoît BOUTHORS / Sentimentale de Claire BURGER	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	1 540 €
AMETHYSTE FILMS Tu leur diras toi de Louve DUBUC-BABINET / Le calice de Philippe MACHADO	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	770 €
APACHES FILMS Gargon cascade dub de Jade BOUDET / L'été de mes 11 ans de Julie DUCLOS	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 420 €
CAIMANS PRODUCTIONS Hommes de bois de Guillaume SCAILLET / Shiv'ah de Gabrielle COHEN / Au passage du vent de Mohammad BABAKOOHI	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 530 €
ECCE FILMS A bitter end de Victoire DU BOIS / Météores de Kei LAM / Les fantômes n'aiment pas le design de Pauline BAILAY	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 530 €
FILMS DU NORD Scratch de Erwann HETTE / Tant pis pour la tempête de Noé GARCIA / En décalé de Stéphanie YANG CHUNG et Tristan FRANCIA	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 200 €
FILMS DU SURSAUT Quartier libre de Louis DOUILLEZ / L'intrus de Hugues PERROT	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	770 €
GASP La ligne de Sarah MALLEON / La meute de Clémence MARCADIER	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	880 €
HIPPOCAMPE PRODUCTIONS Les plus beaux gratte-ciels de Paris de Quentin PAPAPIETRO / A l'ombre des vignes de Gu Yu	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	1 210 €
L'ENDROIT Lucie et le ciel de Emilie VANDERAMEELE / Sais-tu que je suis avec toi de Mukaddas MJIT	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	660 €
LA BELLE AFFAIRE La passée de Léa TRIBOULET / L'orma dal chaschader de Arthur PRADER / Natures mortes de Thomas WOODROFFE / Le coeur gros de Arnaud JABOULIN	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	880 €
MODERATO City of owls de Zhenia KAZANKINA / A small man de Alexey EVSTIGNEEV	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	880 €

ORPHEE FILMS La chauve-souris et le perroquet de Laura GARCIA / Dzala de Charles GRAMMARE / Petit frère de Serhat KARAASLAN	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	660 €
PRISM Les sangues dorées de Nina RICHARD / Le chant des tribus disparues de Naël ZAITI-RUELLE / Le pétrolier de Martin SCHREPEL	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	550 €
QUI VIVE La beauté intérieure de Thibault DURAND / Vilains petits moutons de Satya DUSAUGEY	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	1 650 €
VIVEMENT LUNDI Gnomes de Emma DE SWAEF et Marc James ROELS / Sœurs de Jessica LAURENT / Marmottons en délire de Benjamin BOTELLA	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 530 €
4AM PRODUCTIONS Haxafir de Marine CHIU / Hold de Bertrand JEANDEL / T'inquiète, t'inquiète de Marushka HULLOT-GUIOT	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	880 €
AURORA FILMS Swapper de Louis ROUSSEAU / The return de Mirzoulugbek BEGIBAEV	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 200 €
DON QUICHOTTE FILMS Le dernier jour de Dino de Rayane MCIRDI / Dans les rêves, quand on dort pas la nuit de Rachel GUTGARTS	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 980 €
ENVIE DE TEMPETE La mie cose (mes affaires) de Giulia COSENTINO / Enfant de dieu de Franck HELL / Regarde bien de Jeanne FRENKEL et Jacques AUBERGER	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 420 €
ILIADE ET FILMS Keiko et le monde flottant de Florent GRATTERY / Future cuts de Sahand SARHADDI / Always never forget de Sean BUCKELEW	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	880 €
KIDAM Les nuits d'Hélène de Iris LAURENT / Roots of heaven de Stéphane CANET / Personne ne pense plus aux fleurs de Hélène RASTEGAR	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 760 €
LA FELINE FILMS Nos rébellions de Eduardo SOSA SORIA / Jour de garde de Guillaume CARAMELLE	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	990 €
LE HANGAR PRODUCTION Marlo de Léo POULIQUEN / Sacrée soirée de Jonathan DARONA / La poussière danse de Eliya AKBAS	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	550 €
LOIN DERRIERE L'OURAL L'éclipse de Romain VERBOIS / Champions de Olivier LAMBERT / Deux fois par mois pendant six mois de Céline PRIMARD	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	550 €
MELOCOTON FILMS Requiem pour un rectum de Joseph PIERCE / En descendant la rivière de Jean DENIZOT	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 870 €
MIYU PRODUCTIONS Haan de Chaerin IM / Comme un souffle de Lénajig LE MOIGNE / Cartoon physics de Ru KUWAHATA et Max PORTER	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 530 €
MONDINA FILMS Sea, sun and burn de Pauline CANCEL / Lo vant héva de Nicolas SERY	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 320 €
RIKIKI Lac de Stéphanie SANT / Père Noël ! de Thierry DE CARBONNIERES	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	660 €
TOPSHOT FILMS Un petit grain d'or de Bastien DARET / IVG party de Avril BESSON / Le furet de Xavier LACAILLE	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 530 €
VENIN FILMS Yaoi Dumb Bitch de Mathieu MOREL / La montée des flammes en territoire humide de Bertrand MANDICO / Si la nuit m'oublie, crevez mes illusions de Bertrand MANDICO / Le dziat de Julia KOWALSKI / Sudeten tales de Julia KO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 320 €
YSE PRODUCTIONS Vi sa de Oriane LIAN PICANT / Pépère et mère de Maryline CANTO et Antoine CHAPPEY / Changement de statut de Marie AGNELY / Les émeutes de la faim de Frank ONANA	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	1 540 €

Aide au développement de Longs Métrages I 007 360 €

31 JUIN FILMS Attention chien méchant (ou Tim et Jo) de Thomas LILTI / Les tours de Aurélia GEORGES / De rien de Julie NAVARRO	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
AGAT FILMS ET CIE Banquises de Emmanuel COURCOL / La joyeuse de Damien OUNOURI et Adila BENDIMERAD / Une femme aujourd'hui de Robert GUEDIGUIAN	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
ALBERTINE PRODUCTIONS Les glandes de Oriane BONDUEL / Quelque chose de bizarre de Arnaud TARRIDE / Rapports de stage de Nessim CHIKHAOUI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €

ANDOLFI Skinny bitch de Morgan SIMON / Une grande sœur de Pierre CRETON / Le rêve est à venir de Francesco ARTILY	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	5 170 €
AVENUE B PRODUCTIONS Frénésia de Sébastien MARNIER / La ligne de faille de Guillaume BUREAU / Monstres sacrés de Jérémie SEIN	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
BORSALINO PRODUCTIONS Ghost in love de Louis LEVY / Blunt de David MORLEY / On the rocks	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	8 910 €
CG CINEMA The school de Alice WINOCOUR / Eldorado de Lola QUIVORON / Victor Hugo de Pascal BONITZER	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
FELICITY PRODUCTION Eldorado de David OELHOFFEN / Les jours d'après de Stéphanie PILLONCA	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	12 430 €
FILMS DE MINA Empathie de Jessica PALUD / La coupure de Sophie BENSADOUN / Blindée de Alexandre CHARLOT et Franck MAGNIER	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
GALATEE FILMS Après moi le feu (ou Assez !) de Arnaud des PAILLIERES / L'estive de Denis IMBERT / Sky de Danis TANOVIC	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
GAO SHAN PICTURES Le fer sacré (ou L'hiver du fer sacré) de François de RIBEROLLES / Lou (ou L'hiver de Lou) de Sam et Fred GUILLAUME	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	12 430 €
GAUMONT Un bon petit soldat de Stéphane BRIZE / Le basculement de Romain DAUDET-JAHAN / Lucid de Christian VOLCKMAN	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
HAUT ET COURT 1989 de Marie AMACHOUKELI / Rosa Candida de Clara LEMAIRE-ANSPACH / A la recherche du miraculeux de Mathilde CHAVANNE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 860 €
INCOGNITA STUDIO Face à la pente de Sylvie AUDCOEUR / Three times Jenny de Milena BEURER-DOENST / Culioli de Anthony LEMAITRE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	4 290 €
LA FILMERIE La guerre des prix de Anthony DECHAUX / La somme de nos vies de Mathilde BOURCIER / Une joie féroce de Cécilia ROUAUD	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	12 100 €
LARDUX FILMS Le roman de Renart de Anne-Laure DAFFIS et Léo MARCHAND / Between both de Malak QUOTA	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	10 010 €
LES IMPRODUCTIBLES Massiv de Rémy BINISTI / Home sweet home de Rémy BINISTI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	2 640 €
MELTING PRODUCTIONS Poulet zéro de Julien DAVID / La grande aventure d'Ozou de Alwa DELUZE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	3 300 €
NORD OUEST FILMS Cattle and cane de Mikhaël HERS / A l'infini de Nicolas GIRAUD	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	13 750 €
OFFSHORE Le cabanon de l'onde Jo de Maud GARNIER / De l'autre côté de l'été de Julie GOURDAIN	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	8 140 €
REMORA FILMS Motherland de Yaonan LIU / Tanger au printemps de Olivier DUCASTEL et Jacques MARTINEAU	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	3 190 €
RG FILMS Au sud de Stockholm de Régis GRANET / Brainstorm de Raphaël DUSSUD / Every beat of Gil de Wandrille LANOS	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	2 640 €
SOLAB L'homme Bus de Fanny MOLINS / La tête dure de Théo JOURDAIN / La vie des morts de Aurélia MORALI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	2 640 €
TOURNELLOVISION Les quatre parents de Tristan LOPIN / In bed with Rachid Taha de Camélia JORDANA / Pierrot de Toussaint MARTINETTI	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	9 130 €
YUKUNKUN PRODUCTIONS Mignons de Rémi GIORDANO / Sans contact de Thomas SOULIGNAC / La grande fête de Nicole GENOVESE	COMMISSION du 26/03/2025	Convention du 23/04/2025	6 490 €
3B Nurse de Julia KOWALSKI / Versailles à Noël de Rachid BOUCHAREB	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	9 460 €
BATHYSPHERE PRODUCTIONS Austerlitz de Arthur HARARI / Splendeur de nos rêves de Antonin PERETJATKO / Les Cathares de Alain GUIRAUDIE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €

BONNE PIOCHE CINEMA Nadia de Marc FOUCHARD / Ainsi parlaient les sauvages de Steve ACHIEPO / Mille bornes de Just PHILIPPOT	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	6 960 €
CHRISTMAS IN JULY Les franchisés de Patricia MAZUY / Le lac magique de Yaël COJOT-GOLDBERG	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
EIGHT 35 Gaby (ou L'homme d'à côté) de Marie DOMPNIER / Les maux de Frédéric PETITJEAN	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 640 €
FILMS DE PIERRE Fonda (ou Film JT) de Justine TRIET / L'île de Alain GUIRAUDIE / Le triangle d'or (ex Les mains sales) de Hélène ROSSELET-RUIZ	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
FILMS DU 24 La fête sauvage de Hadrien BICHET / Sanguinaires de Julien HOSMALIN / Le bon patron de Philippe de CHAUVERON	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
FILMS DU POISSON Wonderland de Raed ANDONI / Isa de Laure PORTIER / L'or dans le ventre de Caroline POGGI et Jonathan VINEL	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	8 470 €
FOLLE ALLURE Kathy démenage de Marie VERNALDE / Gronde de Margot BERNARD	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	3 300 €
GEKO FILMS Les steppes de Samuel COLLARDEY / La jeune fille et l'innocent de Léa TODOROV / Les couchants de Valentina MAUREL	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	8 470 €
JBA PRODUCTION Dengue de Prantik BASU / Reshma shera de Megha RAMASWANY	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	3 190 €
JE SUIS BIEN CONTENT L'île au trésor de Vincent PARONNAUD et Alexis DUCORD	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	8 140 €
KARE PRODUCTIONS Peau d'homme de Léa DOMENACH / L'enchanteur de Olivia BAUM	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
LE PETIT BUREAU Les audacieux de Lorraine LEVY / Maman chérie de Jean-Paul SALOME / Une heure et demi en été (ex Encore et encore) de Marion DESSEIGNE-RAVEL	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
MAMMA ROMAN Le voyant d'Étampes de Laurent LAFITTE / Les nuits d'octobre de David DEPESEVILLE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
MASSALA Les filmeuses de Anna SALZBERG / Le dernier bateau de Fabienne KANOR / Lorsque Sophie dansait de Thomas BARDINET	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	2 640 €
MAZEL PRODUCTIONS Le goût du lait (ou Nos pères) de Laëticia MARTINONI / Eva, Donna, Madame de Gaulle et les autre,, (ou Les conquérantes)	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	4 180 €
MIDRALGAR La planète Magura de Eva PERVOLOVICI / Le brouillard de Eve-Chems de BROUWER	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	3 300 €
MIZAR FILMS Projet Rachid Hami de Rachid HAMI / Projet AD (d'après l'ouvrage L'Affairiste) de Rachid HAMI / Bienvenue au collège ! de Jérôme CORCOS	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
MOBY DICK FILMS EM13 de Emmanuel MOURET / LB3 de Ludovic BERGERY / Anna's song de Michale BOGANIM	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €
MOVE MOVIE Thadée (ex Frère) / Pallidom (ex Demain c'est loin) de Idrissa GUIRO / Dreamland (ex Les grains de sable) de Adrien ARMANET	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	9 130 €
TAKE SHELTER Tout ce que je voulais, c'était courir de Elsa BLAYAU / Charlie est amoureux de William MARTIN / Dans la maison de Julien DESPAUX	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	8 910 €
THE FILM La fugitive (ex After mother) de Manele LABIDI / Oublie-moi (d'après la pièce de théâtre IN OTHER WORDS) / Rom Com de Iris BREY	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 530 €
TS PRODUCTIONS L'Allemand sans peine de Nicolas BIRKENSTOCK / Le choix du roi de Annarita ZAMBRANO / Tu m'as rendu les larmes de Anthony DONCQUE	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	12 650 €
TU VAS VOIR Ma vie avec Violeta de Lucia CEDRON / Tu vois les mêmes étoiles que moi de Eliav LILTI	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	6 050 €
UNITE Prodiges de Samuel JOUY / Cent fois, mille fois de Audrey DIWAN / Les fées de Fabien-Mariano ORTIZ	COMMISSION du 25/06/2025	Convention du 08/07/2025	13 860 €

247 FILMS Le ghetto intérieur de Santiago AMIGORENA et Nicolas PAWLOWSKI / L'odeur de la guerre de Julie DUVAL / Gabriel de Stéphane ROBELIN et Lionel NAKACHE	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
APSARA FILMS La vie gourmande de Lucie BORLETEAU et Chloé MAZLO / Les Jean quelque chose	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	10 890 €
BIEN OU BIEN PRODUCTIONS Joséphine Baker de Maimouna DOUCOURE / Viking de Arthur SANIGOU	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
BIZIBI 14 juillet de Nicolas BOUKHRIEF / Dinguerie de Rachid DJAIDANI	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
DACP France 79 de Sébastien TULARD / Pur et dur (ou L'après-M) de Sébastien FOLIN / Le paradis lointain	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	7 920 €
ESTELLO FILMS 100% compatible de Nicolas CUCHE / Sous le même soleil de Sacha JUDASZKO / Solange	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
ESTRELLA PRODUCTIONS Les fleurs du mal de Alexandre AJA d'après le roman CRÉNOM, BAUDELAIRE ! / Les gens de Bilbao naissent où ils veulent de Maria LARREA	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
FILMS DU KIOSQUE Amours etc. de Andréa BESCOND / Les sous-traitants de Romain COGITORE / Garde du corps de Guillaume NICLOUX	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
FILMS DU SURSAUT Pour en finir avec la nuit de Donatienne BERTHEREAU / Alice et Gala de Florence BASILIO	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	3 300 €
FILMS VELVET Brut (ou FB4) de Farid BENTOUMI / Vous n'aurez pas les enfants (ou Une nuit) de Daniel AUTEUIL	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
FLACH FILM PRODUCTION Patrick Dewaere de Jalil LESPERT / Sur les rails de Olivier MEGATON / La cantoche	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 640 €
LES PRODUITS FRAIS Solstice de Jérémie SEIN / A cor et à cri de Faustine CREPY	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	3 630 €
LFP FILMS PELLEAS Fonda (ou FILM JT) de Justine TRIET / Mariage au goût d'orange de Christophe HONORE / Le tableau du peintre juif de Frédéric FARRUCCI	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
LOCAL FILMS Third take de Bruce LABRUCE / Nos inconnues de Laura DELLE PIANE / Lourdes (que la raison ignore) de Mathieu MOREL	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	3 300 €
MY FAMILY Hobo / Captain courage de Jules SITRUK et Cyril PARIS / Ma famille de Gary MIHAILEANU	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	12 870 €
NOLITA CINEMA Starlette de Florent BERNARD / Allez ma fille de Chloé JOUANNET / Comme une mélodie de Thomas BIDEGAIN	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
PAN CINEMA LuxeLeaks (ou Cache cash) de Hélène ANGEL / Minuit 18 (ou Take a minute to remember) de Jean-Jacques ANNAUD / Rendez-nous la lumière de Vanessa FILHO	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	6 660 €
PETIT FILM La chaleur de Stéphane DEMOUSTIER / Cosmo de Fabien GORGEART	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	10 010 €
RECIFILMS Sa famille de Maria POURCHET / Otages	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
SHELLAC SUD Romance de Miguel GOMES / Animal debout de Charlotte CHERICI et Lucas AZEMAR / Serena de Alessandro COMODIN	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
TAMARA FILMS Plus vite, plus haut de Laurent LUNETTA / La résidence de Delphine LEONI / Noir Céline de Bastien BOUILLON	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	5 280 €
TAT PRODUCTIONS Ringo at summer camp de David ALAUX et Yannick MOULIN	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	13 860 €
TOPSHOT FILMS L'enfant de la famille de Frédéric ROSSET / Zéphyr (ou Vigilia) de Emmanuel TENENBAUM / Nique ta race de Dimitri LUCAS	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	11 330 €
UPPER ROOM Catholique de Wilfried MEANCE / Vincent (ou Saint Vincent de Paul)	COMMISSION du 17/09/2025	Convention du 14/10/2025	2 640 €

22H22 La dernière proie (ou Grand veneur) de Nicolas LINCY / Radio Londres de Quentin REYNAUD	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	10 010 €
ATELIER DE PRODUCTION Badasses de Sophie LETOURNEUR / 100% compatible de Nicolas CUCHE / La place du chef de Varante SOUDJAN	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
BANDINI FILMS Sans verser mes larmes de Foued MANSOUR / Le refuge de l'Atakora de Simon PANAY	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	3 300 €
BARNEY PRODUCTION Océane de Quentin DOREVAN / L'accident de Nora MARTIROSYAN / Histoire d'amour en 10 chansons, 3 repas et 1 baiser de Fauzi BENSADI	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	6 380 €
CHEVALDEUXTROIS Un combat de Julien GUETTA / Mon Noël bien aimé de Rachel LANG	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	9 460 €
CURIOSA FILMS Les quatre rendez-vous de Françoise de Sandrine KIBERLAIN / Feu de Audrey ESTROUGO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
ECCE FILMS L'affaire Jambon de Martin JAUVAT / Des bagues à chaque doigt de Pauline BAILAY / Un enlèvement de Quentin PAPAPIETRO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	12 100 €
FEDERATION STUDIO FRANCE Cancan de Katell QUILLEVERE / Le diplôme de Pascale POUZADOUX / Soutien de Maurad DAHMANI	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 640 €
FILMS DE LA CAPITAINÉ Alma de Léo PONGE / Le rêve manquant de Renaud LE BAS et Fabrice SEBILLE / On y vit en colère de Gino PITARCH	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	4 180 €
FILMS DU WORSO Vanité de Fanny BURDINO et Samuel DOUX / Anaïs Nin de Adeline PICAULT / Zoom in de Gabrielle STEIMER	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
FILMS HATARI Comment je m'appelle de Franck BEAUVAIS / La maison des livres de Annette DUTERTRE / D'ici là de Sarah LEONOR	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	4 510 €
IN VIVO FILMS Fils de Personne de Latifa SAID / Les Boules de Lewis EIZYKMAN et Guillaume LEVIL / Paradis de Alaa Eddine ALJEM	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	6 600 €
KIDAM Are you ok ? de Christelle LHEUREUX / Bijou en vrai de Paloma SERMON-DAÏ / Baltringue de Gabrielle CULAND	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
LOGICAL PICTURES La fantaisie de Murielle MAGELLAN / L'étranger de Julien HAMELIN	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 640 €
MANDARIN ET COMPAGNIE Perle rare de Thomas BOURGUIGNON / Nachav' de Vincent SCALERA / Santo subito de Bertrand BONELLO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
MANEKI FILMS Chanceuse de Linda LO / Palma nova (ou République enfants) de Elise OTZENBERGER / La bête du Gévaudan de Magali ROSSITO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	9 350 €
MARVELOUS PRODUCTIONS Kraken de Théo JOURDAIN et Mohamed CHABANE / Nana de Olivier DAHAN	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
MES PRODUCTIONS Lumière de Vianney LEBASQUE / La patte à Franck de ESTEBAN / Franck Green	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
MIYU PRODUCTIONS Bergeronnette de Lucrèce ANDREAE / La longue nuit de Cyril PEDROSA	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
MONDEX ET CIE L'œil du Caravage de Ludmilla INTRAIVAIA et Lionel SAMAIN / Comme un chevalier sur ses terres de Gérard MANSET et Sandrine BONNAIRE	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	3 740 €
PARTIZAN FILMS Les petites peurs de Michel GONDRIY / Chabadabada de Nathanaël GUEDJ / Karl de Anthony VERNAGALLO et Tom AGUILAR	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	6 050 €
PITCHIPOI PRODUCTIONS Bambi de Hugo BARDIN / Chaim, le roi des juifs	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
PLAN 2 PICSEYES Le bruit du cœur de Loïc PAILLARD / Famille décomposée de Zulma ROUGE / Mêlèze 1500 de Bastien UGHETTO	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	8 910 €
PUY DU FOU FILMS Le dernier chevalier de Ziad DOUEIRI / Les larmes d'ivoire de Nicolas BOUKHRIEF / Le premier royaume / Clovis	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	2 640 €

SBS PRODUCTIONS Fatigués (ou Ataraxie) de Paul RIGOUX / Chez Krull de Catherine BREILLAT / La rupture de Pascal BONITZER	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	11 330 €
SPECIAL TOUCH STUDIOS Ducks de Neary HAY / Rip off de Chris MACARI / Injomm de Moussa TOURE	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	12 650 €
SRAB FILMS Twaaga de Cédric IDO / Son autre vie de Nadège LOISEAU / Ariana de Franck LOLLI	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €
TESSALIT PRODUCTIONS Six mois six jours de Michale BOGANIM / L'assassin de Antoine RIMBAULT / Oum Hassen de Meryem BENM'BAREK	COMMISSION du 17/12/2025	Convention du 08/01/2026	13 860 €



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

Commission d'Aide à la Création Télévision

Bilan et Détail des aides 2025

AIDE A LA CREATION ANGOA

EXERCICES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de Commissions	12	12	14	12	12	12	12	12
Types d'aides								
ANIMATION								
Total subventions	248 580	180 480	151 620	137 200	112 420	69 400	115 425	140 820
% du budget	11,0%	9,6%	11,7%	11,5%	12,2%	11,2%	10,1%	12,2%
nbre dossiers examinés	84	82	99	87	91	91	88	94
nbre dossiers acceptés	70	59	72	66	78	70	68	78
subvention moyenne	3 551	3 059	2 106	2 079	1 441	991	1 697	1 805
% réussite	83%	72%	73%	76%	86%	77%	77%	83%
DOCUMENTAIRE								
Total subventions	1 179 681	893 194	591 607	594 768	380 086	272 755	483 898	470 147
% du budget	52,0%	47,4%	45,6%	49,8%	41,1%	44,2%	42,4%	40,8%
nbre dossiers examinés	680	680	702	745	678	684	698	706
nbre dossiers acceptés	397	373	371	421	390	396	389	400
subvention moyenne	2 971	2 395	1 595	1 413	975	689	1 244	1 175
% réussite	58%	55%	53%	57%	58%	58%	56%	57%
DOCUMENTAIRE DVLPM T								
Total subventions	380 180	363 340	242 295	208 700	157 290	102 150	209 822	188 420
% du budget	16,8%	19,3%	18,7%	17,5%	17,0%	16,6%	18,4%	16,4%
nbre dossiers examinés	292	360	377	341	348	343	409	436
nbre dossiers acceptés	223	268	269	265	297	272	315	304
subvention moyenne	1 705	1 356	901	788	530	376	666	620
% réussite	76%	74%	71%	78%	85%	79%	77%	70%
FICTION								
Total subventions	460 560	448 050	312 585	253 400	275 260	172 800	332 290	352 285
% du budget	20,3%	23,8%	24,1%	21,2%	29,8%	28,0%	29,1%	30,6%
nbre dossiers examinés	194	244	269	214	282	297	395	306
nbre dossiers acceptés	119	140	165	142	197	195	223	284
subvention moyenne	3 870	3 200	1 894	1 785	1 397	886	1 490	1 240
% réussite	61%	57%	61%	66%	70%	66%	56%	93%
TOTAL								
Total des subventions	2 269 001	1 885 064	1 298 107	1 194 068	925 056	617 105	1 141 435	1 151 672
Total des dossiers examinés	1250	1366	1447	1387	1399	1415	1590	1542
Total des dossiers acceptés	809	840	877	894	962	933	995	1066
Subvention moyenne	2 805	2 244	1 480	1 336	962	661	1 147	1 080
TOTAL GENERAL	<u>2 269 001</u>	<u>1 885 064</u>	<u>1 298 107</u>	<u>1 194 068</u>	<u>925 056</u>	<u>617 105</u>	<u>1 141 435</u>	<u>1 151 672</u>

ANGOA - Commission TV - subventions 2025

genre	date com	dossier	société	subangoa
ANIMATION				
	13/03/2025	32970	JE SUIS BIEN CONTENT	5 400,00 €
	13/03/2025	32971	LA CABANE PRODUCTIONS	5 220,00 €
	13/03/2025	32972	MELTING PRODUCTIONS	3 960,00 €
	13/03/2025	32973	SOMETHING BIG	5 220,00 €
	13/03/2025	32974	TALWEG PRODUCTION	2 520,00 €
	13/03/2025	32976	XBO FILMS	4 320,00 €
	10/07/2025	33396	BATON	1 800,00 €
	10/07/2025	33397	DARJEELING	3 600,00 €
	10/07/2025	33398	FORTICHE PRODUCTION	2 340,00 €
	10/07/2025	33399	L'INCROYABLE STUDIO	2 160,00 €
	10/07/2025	33400	MATERNITSA PRODUCTIONS	3 240,00 €
	10/07/2025	33401	MEDIA VALLEY	1 800,00 €
	10/07/2025	33402	MIAM ! ANIMATION	3 600,00 €
	10/07/2025	33403	RED CORNER	1 440,00 €
	10/07/2025	33404	WATCH NEXT MEDIA	4 140,00 €
	30/10/2025	33671	TCHACK! (ALUMA PRODUCTIONS)	2 950,00 €
	30/10/2025	33672	DISNOSC	5 400,00 €
	30/10/2025	33673	HAVE A NICE DAY FILMS	5 940,00 €
	30/10/2025	33674	JPL FILMS	1 980,00 €
	30/10/2025	33675	LA CLAIRIERE OUEST	3 420,00 €
	30/10/2025	33676	LES PROD. VIVEMENT LUNDI !	2 880,00 €
	30/10/2025	33677	SAMKA ANIMATION	5 400,00 €
	30/10/2025	33678	SCALAE PRODUCTIONS	2 160,00 €
	30/10/2025	33679	SILEX FILMS	2 700,00 €
	30/10/2025	33680	SUPAMONKS	1 800,00 €
	30/10/2025	33681	TEAMTO FILMS	4 500,00 €
	30/10/2025	33682	XILAM ANIMATION	2 160,00 €
	18/12/2025	33858	BIG COMPANY PROD	5 850,00 €
	18/12/2025	33859	DANDELOOO	4 680,00 €
	18/12/2025	33860	FOLIMAGE	5 400,00 €
	18/12/2025	33861	FROG BOX SAS	1 800,00 €
	18/12/2025	33862	GAO SHAN PICTURES	5 940,00 €
	18/12/2025	33863	LA STATION ANIMATION	1 980,00 €
	18/12/2025	33864	LABEL ANIM	3 060,00 €
	18/12/2025	33865	LES VALSEURS	1 980,00 €
	18/12/2025	33867	MILLIMAGES	1 440,00 €
	18/12/2025	33869	MOVING PUPPET	4 320,00 €
	18/12/2025	33871	PARMI LES LUCIOLES FILMS	1 400,00 €
	18/12/2025	33872	PGS STUDIOS	4 320,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	18/12/2025	33873	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	2 160,00 €
	18/12/2025	33875	ZEPHYR ANIMATION	3 000,00 €
	18/12/2025	33876	ZODIAK KIDS STUDIO France	1 440,00 €
			Somme	140 820,00 €
DOCU				
	16/01/2025	32700	LARDUX FILMS	1 170,00 €
	16/01/2025	32702	BALAFENN PRODUCTION	900,00 €
	16/01/2025	32703	PIVONKA	900,00 €
	16/01/2025	32704	LA SOCIETE DU SENSIBLE	1 260,00 €
	16/01/2025	32706	LES GLANEUSES	720,00 €
	16/01/2025	32707	MILLE ET UNE FILMS	1 440,00 €
	16/01/2025	32708	LUX FOR FILM	990,00 €
	16/01/2025	32709	A TABLE PRODUCTIONS	900,00 €
	16/01/2025	32710	KANARI FILM	1 170,00 €
	16/01/2025	32714	LES FILMS DU CARRY	500,00 €
	16/01/2025	32715	TALWEG PRODUCTION	1 170,00 €
	16/01/2025	32718	ROSEBUD PRODUCTIONS	1 260,00 €
	16/01/2025	32719	ALIGAL PRODUCTION	900,00 €
	16/01/2025	32720	BROTHER FILMS	1 620,00 €
	16/01/2025	32721	ZADIG PRODUCTIONS	1 440,00 €
	16/01/2025	32722	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	1 170,00 €
	16/01/2025	32724	COSMOPOLITIS PRODUCTIONS	1 170,00 €
	16/01/2025	32725	ZADIG PRODUCTIONS	1 170,00 €
	16/01/2025	32728	KUIV	980,00 €
	16/01/2025	32729	IMAGISSIME	1 440,00 €
	16/01/2025	32735	MILLE ET UNE FILMS	1 170,00 €
	16/01/2025	32736	DRYADES FILMS	1 170,00 €
	16/01/2025	32739	SEPPIA	1 170,00 €
	16/01/2025	32741	MONA LISA PRODUCTION	1 170,00 €
	16/01/2025	32743	AVANT LA NUIT	1 620,00 €
	16/01/2025	32745	LES FILMS DE L'ODYSSEE	864,00 €
	16/01/2025	32747	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	1 170,00 €
	16/01/2025	32750	FOLAMOUR PRODUCTIONS	630,00 €
	16/01/2025	32751	CERIGO FILMS	1 080,00 €
	16/01/2025	32755	LA CHAMBRE AUX FRESQUES	1 260,00 €
	16/01/2025	32756	ZADIG PRODUCTIONS	1 440,00 €
	16/01/2025	32757	YUZU PRODUCTIONS	1 170,00 €
	16/01/2025	32759	TEMPS NOIR	1 440,00 €
	16/01/2025	32760	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	1 170,00 €
	16/01/2025	32761	LES BATELIERES PRODUCTIONS	1 170,00 €
	16/01/2025	32762	KEPLER 22 PRODUCTIONS	1 080,00 €
	16/01/2025	32763	ELDA PRODUCTIONS	900,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	16/01/2025	32765	CINETEVE	1 800,00 €
	16/01/2025	32766	ARTLINE FILMS	1 170,00 €
	16/01/2025	32768	13 PRODUCTIONS	1 170,00 €
	13/02/2025	32804	ARTURO MIO	900,00 €
	13/02/2025	32806	VRAIVRAI FILMS	1 620,00 €
	13/02/2025	32807	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	1 440,00 €
	13/02/2025	32808	LES FILMS DU BILBOQUET	1 440,00 €
	13/02/2025	32809	L'IMAGE D'APRES	1 260,00 €
	13/02/2025	32810	POP'FILMS	900,00 €
	13/02/2025	32813	LA SOCIETE DU SENSIBLE	1 440,00 €
	13/02/2025	32814	LADYBIRDS FILMS	1 350,00 €
	13/02/2025	32815	NOVA PRODUCTION	900,00 €
	13/02/2025	32816	KEPLER 22 PRODUCTIONS	1 200,00 €
	13/02/2025	32820	HAUT ET COURT DOC	720,00 €
	13/02/2025	32823	BONNE PIOCHE TELEVISION	1 440,00 €
	13/02/2025	32824	BRAINWORKS	900,00 €
	13/02/2025	32825	BROTHER FILMS	1 440,00 €
	13/02/2025	32827	CIE DES PHARES ET BALISES	1 440,00 €
	13/02/2025	32828	FACTSTORY	1 170,00 €
	13/02/2025	32829	GOYAVES	1 170,00 €
	13/02/2025	32831	LA GENERALE DE PRODUCTION	800,00 €
	13/02/2025	32833	MORGANE PRODUCTION	1 170,00 €
	13/02/2025	32834	O2B FILMS	1 200,00 €
	13/02/2025	32835	PETIT A PETIT PRODUCTION	1 440,00 €
	13/02/2025	32836	SOMBRERO & CO	720,00 €
	13/02/2025	32837	SQUAWK	990,00 €
	13/02/2025	32838	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	720,00 €
	13/02/2025	32841	ARCHIPEL PRODUCTION	1 170,00 €
	13/02/2025	32842	LA CLAIRIERE OUEST	900,00 €
	13/02/2025	32843	KHORA FILM PRODUCTION	1 170,00 €
	13/02/2025	32852	LES BONS CLIENTS	1 170,00 €
	13/02/2025	32853	MIL SABORDS	900,00 €
	13/02/2025	32854	BONUM PRODUCTIONS	900,00 €
	13/02/2025	32855	CICADA PRODUCTION	900,00 €
	13/02/2025	32856	FRED HILGEMANN FILMS	1 170,00 €
	13/02/2025	32860	KEREN PRODUCTION	720,00 €
	13/02/2025	32862	COMIC STRIP PRODUCTION	1 170,00 €
	13/02/2025	32866	SOONI	720,00 €
	13/02/2025	32867	ABDC FILMS	1 170,00 €
	13/02/2025	32868	C-P PRODUCTIONS	1 170,00 €
	13/03/2025	32826	CICADA PRODUCTIONS	1 170,00 €
	13/03/2025	32901	ELLIS FILMS	1 170,00 €
	13/03/2025	32904	UNE PROD A SOI	1 170,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	13/03/2025	32905	CC ET C	1 440,00 €
	13/03/2025	32907	LA HUIT PRODUCTION	900,00 €
	13/03/2025	32911	ZED	720,00 €
	13/03/2025	32912	LES FILMS DU BILBOQUET	1 260,00 €
	13/03/2025	32913	MILLE ET UNE FILMS	1 080,00 €
	13/03/2025	32914	VRAIVRAI FILMS	1 050,00 €
	13/03/2025	32915	LES 48° RUGISSANTS PRODUCTIONS	900,00 €
	13/03/2025	32921	MACALUBE FILMS	1 000,00 €
	13/03/2025	32927	TEOREMA FILMS	1 170,00 €
	13/03/2025	32931	ZADIG PRODUCTIONS	1 260,00 €
	13/03/2025	32932	13 PRODUCTIONS	900,00 €
	13/03/2025	32933	LES DOCS DU NORD	1 170,00 €
	13/03/2025	32935	WIDE PRODUCTIONS	1 080,00 €
	13/03/2025	32941	CASA RONDA	990,00 €
	13/03/2025	32943	FAITES UN VŒU	1 350,00 €
	13/03/2025	32945	DECOUPAGES	1 170,00 €
	13/03/2025	32947	YAMI 2	2 160,00 €
	13/03/2025	32948	CINETEVE	1 080,00 €
	13/03/2025	32949	LES FILMS D'ICI	1 440,00 €
	13/03/2025	32950	COMPLICES FILMS	1 170,00 €
	13/03/2025	32951	SLOW PRODUCTION	900,00 €
	13/03/2025	32952	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	1 260,00 €
	13/03/2025	32953	WHAT'S UP FILMS	2 160,00 €
	13/03/2025	32954	CIE DES PHARES ET BALISES	1 350,00 €
	13/03/2025	32956	YUZU PRODUCTIONS	1 170,00 €
	13/03/2025	32957	ZED	1 170,00 €
	13/03/2025	32958	GEDEON PROGRAMMES	1 170,00 €
	13/03/2025	32959	NOVA PRODUCTION	600,00 €
	13/03/2025	32960	SANCHO ET COMPAGNIE	600,00 €
	10/04/2025	33000	MORGANE PRODUCTION	1 170,00 €
	10/04/2025	33001	BRAINWORKS	900,00 €
	10/04/2025	33002	CAPA PRESSE	2 340,00 €
	10/04/2025	33004	KEPLER 22 PRODUCTIONS	1 200,00 €
	10/04/2025	33005	KM	1 440,00 €
	10/04/2025	33007	LITTLE BIG STORY	2 160,00 €
	10/04/2025	33008	MA DROGUE A MOI	700,00 €
	10/04/2025	33010	NOVA PRODUCTION	800,00 €
	10/04/2025	33011	SCREENSHOT PRODUCTIONS	960,00 €
	10/04/2025	33012	TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT	1 170,00 €
	10/04/2025	33013	ZED	1 440,00 €
	10/04/2025	33014	ZED	1 170,00 €
	10/04/2025	33018	LANBELI	1 170,00 €
	10/04/2025	33019	HAUT ET COURT DOC	950,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	10/04/2025	33020	MORGANE PRODUCTION	1 170,00 €
	10/04/2025	33021	SISTER PRODUCTIONS	1 260,00 €
	10/04/2025	33022	INJAM PRODUCTION	1 200,00 €
	10/04/2025	33027	KEREN PRODUCTION	1 440,00 €
	10/04/2025	33028	TEMPS NOIR	990,00 €
	10/04/2025	33029	GUINDALA PRODUCTION	1 170,00 €
	10/04/2025	33031	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 170,00 €
	10/04/2025	33035	AGAT FILMS	1 440,00 €
	10/04/2025	33037	ELDA PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/04/2025	33038	ALMA PRODUCTIONS	1 000,00 €
	10/04/2025	33039	COMPLICES FILMS	1 170,00 €
	10/04/2025	33042	KUIV	1 170,00 €
	10/04/2025	33043	LITTLE BIG STORY	1 620,00 €
	10/04/2025	33044	WAGRAM PRODUCTIONS	900,00 €
	10/04/2025	33045	LA BETE	1 800,00 €
	10/04/2025	33046	TALWEG PRODUCTION	900,00 €
	10/04/2025	33049	BACHIBOUZOUK ET LES POISSONS V	1 260,00 €
	10/04/2025	33050	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 620,00 €
	10/04/2025	33051	INA	1 000,00 €
	10/04/2025	33052	LES BEAUX DOCS	1 170,00 €
	10/04/2025	33054	LES DOCS DU NORD	900,00 €
	10/04/2025	33056	BIG COMPANY PROD	1 080,00 €
	10/04/2025	33057	LARDUX FILMS	900,00 €
	10/04/2025	33059	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 620,00 €
	15/05/2025	33100	LES FILMS DU BILBOQUET	1 260,00 €
	15/05/2025	33107	10.7 PRODUCTIONS	1 000,00 €
	15/05/2025	33118	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 800,00 €
	15/05/2025	33119	10.7 PRODUCTIONS	1 200,00 €
	15/05/2025	33120	ARTLINE FILMS	1 440,00 €
	15/05/2025	33121	BACHIBOUZOUK ET LES POISSONS V	1 800,00 €
	15/05/2025	33122	CIE DES PHARES ET BALISES	1 170,00 €
	15/05/2025	33123	ELDA PRODUCTIONS	1 440,00 €
	15/05/2025	33124	GEDEON PROGRAMMES	1 440,00 €
	15/05/2025	33125	LA BETE	1 260,00 €
	15/05/2025	33126	MORGANE PRODUCTION	1 170,00 €
	15/05/2025	33127	OLEO FILMS	1 170,00 €
	15/05/2025	33128	SQUAWK	1 170,00 €
	15/05/2025	33129	ZADIG PRODUCTIONS	1 260,00 €
	15/05/2025	33130	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 440,00 €
	15/05/2025	33131	CINEPHAGE	900,00 €
	15/05/2025	33136	32 BIS PRODUCTIONS	1 170,00 €
	15/05/2025	33137	TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT	1 170,00 €
	15/05/2025	33138	CINETEVE	1 260,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	15/05/2025	33140	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	1 440,00 €
	15/05/2025	33141	KM	1 170,00 €
	15/05/2025	33143	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 170,00 €
	15/05/2025	33146	PROGRAM33	1 475,00 €
	15/05/2025	33147	TEMPS NOIR	1 080,00 €
	15/05/2025	33149	YUZU PRODUCTIONS	1 620,00 €
	15/05/2025	33150	CICADA PRODUCTION	900,00 €
	15/05/2025	33152	LUFILMS	900,00 €
	15/05/2025	33153	HIKARI	900,00 €
	15/05/2025	33158	LA BELLE VIE MEDIA	1 080,00 €
	15/05/2025	33161	UNE PROD A SOI	1 080,00 €
	15/05/2025	33164	O2B FILMS	1 170,00 €
	15/05/2025	33167	MACALUBE FILMS	1 260,00 €
	15/05/2025	33168	PALENKE FILMS	1 080,00 €
	15/05/2025	33169	SANOSI PRODUCTIONS	1 170,00 €
	12/06/2025	33212	BOCALUPO	1 800,00 €
	12/06/2025	33213	EX NIHILO	763,00 €
	12/06/2025	33215	FOLAMOUR PRODUCTIONS	1 260,00 €
	12/06/2025	33216	KM	1 170,00 €
	12/06/2025	33217	LE CINQUIEME REVE	800,00 €
	12/06/2025	33218	LES FILMS D'ICI	1 080,00 €
	12/06/2025	33219	MONA LISA PRODUCTION	990,00 €
	12/06/2025	33220	NOLA FILMS	900,00 €
	12/06/2025	33221	SEPPIA	1 404,00 €
	12/06/2025	33222	SQUAWK	1 170,00 €
	12/06/2025	33223	TAMARA FILMS	1 170,00 €
	12/06/2025	33224	TANJO FILMS	1 440,00 €
	12/06/2025	33225	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	1 170,00 €
	12/06/2025	33226	UN FILM A LA PATTE	1 170,00 €
	12/06/2025	33227	ZADIG PRODUCTIONS	2 160,00 €
	12/06/2025	33228	ZED	1 080,00 €
	12/06/2025	33230	SOLENT PRODUCTION	1 440,00 €
	12/06/2025	33234	LILA PRODUCTION	1 170,00 €
	12/06/2025	33236	SEIYA PRODUCTION	900,00 €
	12/06/2025	33237	CINQ DE TREFLE PRODUCTIONS	1 080,00 €
	12/06/2025	33239	JBA PRODUCTION	1 350,00 €
	12/06/2025	33240	PARIS BREST PRODUCTIONS	1 040,00 €
	12/06/2025	33243	SANOSI PRODUCTIONS	900,00 €
	12/06/2025	33244	MAISONK PROD	900,00 €
	12/06/2025	33245	MEDIATIKA	720,00 €
	12/06/2025	33250	FRANCE.TV STUDIO	1 170,00 €
	12/06/2025	33253	MORGANE PRODUCTION	1 170,00 €
	12/06/2025	33259	BABEL DOC	1 000,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	12/06/2025	33262	CINQUILLO	1 170,00 €
	12/06/2025	33263	LES FILMS DE LA PLUIE	1 350,00 €
	12/06/2025	33265	BONNE PIOCHE TELEVISION	1 440,00 €
	12/06/2025	33268	SQUAWK	1 260,00 €
	12/06/2025	33274	LES FILMS D'ICI	900,00 €
	12/06/2025	33275	MC4	900,00 €
	12/06/2025	33276	MIL SABORDS	1 080,00 €
	12/06/2025	33277	ZED	1 170,00 €
	12/06/2025	33278	ROCHE PRODUCTIONS	1 170,00 €
	12/06/2025	33279	MELOCOTON FILMS	720,00 €
	10/07/2025	33307	BONNE PIOCHE TELEVISION	1 620,00 €
	10/07/2025	33308	CFRT	1 080,00 €
	10/07/2025	33309	CIBLE PROD	900,00 €
	10/07/2025	33312	ELDA PRODUCTIONS	1 260,00 €
	10/07/2025	33313	FACTSTORY	1 170,00 €
	10/07/2025	33314	LA GENERALE DE PRODUCTION	1 800,00 €
	10/07/2025	33315	L'ETOILE NOIRE PRODUCTION	1 200,00 €
	10/07/2025	33316	LILA PRODUCTION	1 440,00 €
	10/07/2025	33317	LOOK AT SCIENCES	1 170,00 €
	10/07/2025	33318	UNFOLD	1 260,00 €
	10/07/2025	33319	WENDIGO FILMS	1 250,00 €
	10/07/2025	33321	STORYTO FILMS	990,00 €
	10/07/2025	33323	GALATEE FILMS	1 170,00 €
	10/07/2025	33325	ZADIG PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33326	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 440,00 €
	10/07/2025	33327	GOGOGO FILMS	900,00 €
	10/07/2025	33329	BEALL PRODUCTIONS	1 440,00 €
	10/07/2025	33331	SISTER PRODUCTIONS	1 080,00 €
	10/07/2025	33334	LES FILMS DE L'AUBE SAUVAGE	1 260,00 €
	10/07/2025	33335	LES FILMS EN VRAC	1 080,00 €
	10/07/2025	33344	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	1 080,00 €
	10/07/2025	33346	SOLENT PRODUCTION	900,00 €
	10/07/2025	33348	KEREN PRODUCTION	1 080,00 €
	10/07/2025	33349	SUPERMOUCHE PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33350	CITIZEN FILMS	1 170,00 €
	10/07/2025	33351	13 PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33353	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 260,00 €
	10/07/2025	33354	13 PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33355	WHAT'S UP PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33356	KRAKEN FILMS	1 350,00 €
	10/07/2025	33357	MORGANE PRODUCTION	1 530,00 €
	10/07/2025	33359	ALISAL PRODUCTIONS	1 080,00 €
	10/07/2025	33360	EFFERVESCENCE DOC	1 440,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	10/07/2025	33362	GEDEON PROGRAMMES	1 440,00 €
	10/07/2025	33363	KANOPE FILMS	1 620,00 €
	10/07/2025	33366	UPIAN PRODUCTIONS	2 160,00 €
	10/07/2025	33367	WAGRAM PRODUCTIONS	1 170,00 €
	10/07/2025	33370	LA BARONE	900,00 €
	04/09/2025	33405	ACQUA ALTA	1 080,00 €
	04/09/2025	33406	LE LOKAL	720,00 €
	04/09/2025	33407	LOOK AT SCIENCES	1 170,00 €
	04/09/2025	33408	COMIC STRIP PRODUCTION	1 170,00 €
	04/09/2025	33409	LES FILMS DE LA PLUIE	1 440,00 €
	04/09/2025	33410	TITA PRODUCTIONS	990,00 €
	04/09/2025	33415	LA SOCIETE DES APACHES	1 260,00 €
	04/09/2025	33417	CINEPHAGE	1 144,00 €
	04/09/2025	33418	FLACH FILM PRODUCTION	1 170,00 €
	04/09/2025	33419	LES FILMS D'ICI	1 170,00 €
	04/09/2025	33420	MEMENTO	1 170,00 €
	04/09/2025	33421	TEMPS NOIR	1 170,00 €
	04/09/2025	33422	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	900,00 €
	04/09/2025	33423	YAMI 2	1 170,00 €
	04/09/2025	33426	BLACK DYNAMITE PRODUCTION	1 350,00 €
	04/09/2025	33427	ALPHA 296	1 080,00 €
	04/09/2025	33428	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 170,00 €
	04/09/2025	33430	STUDIOFACT PRESSE & DOCS	900,00 €
	04/09/2025	33431	IN FOCUS PROD	900,00 €
	04/09/2025	33445	O.H.N.K.	900,00 €
	04/09/2025	33449	TOHUBOHU	1 260,00 €
	04/09/2025	33455	ELZEVIR FILMS	900,00 €
	04/09/2025	33456	INA	1 440,00 €
	04/09/2025	33457	MINIMUM MODERNE	900,00 €
	04/09/2025	33458	PRONTOPROD	1 440,00 €
	04/09/2025	33459	BONNE PIOCHE TELEVISION	900,00 €
	04/09/2025	33460	DYNAMO PRODUCTION	900,00 €
	04/09/2025	33461	32 BIS PRODUCTIONS	1 170,00 €
	04/09/2025	33462	ARCHIPEL PRODUCTION	1 170,00 €
	04/09/2025	33463	LA CLAIRIERE OUEST	900,00 €
	04/09/2025	33464	LES FILMS JACK FEBUS	1 170,00 €
	04/09/2025	33465	TRIPTYQUE FILMS	1 170,00 €
	04/09/2025	33494	LA FELICITE	1 260,00 €
	04/09/2025	33495	NOVANIMA PRODUCTIONS	1 080,00 €
	30/09/2025	33501	ALIGAL PRODUCTION	1 170,00 €
	30/09/2025	33502	LES FILMS DE L'AUTRE COTE	1 080,00 €
	30/09/2025	33504	INJAM PRODUCTION	1 080,00 €
	30/09/2025	33505	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	900,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	30/09/2025	33507	NOMADES	1 080,00 €
	30/09/2025	33508	WIDE PRODUCTIONS	700,00 €
	30/09/2025	33509	TONNERRE DE L'OUEST	900,00 €
	30/09/2025	33510	ON Y VA MEDIA	1 170,00 €
	30/09/2025	33511	MILLE ET UNE FILMS	1 440,00 €
	30/09/2025	33516	NILAYA PRODUCTIONS	1 350,00 €
	30/09/2025	33518	BACKSTORY MEDIA	1 080,00 €
	30/09/2025	33522	SEIYA PRODUCTION	1 170,00 €
	30/09/2025	33523	TEMPS NOIR	1 800,00 €
	30/09/2025	33526	GOGOGO FILMS	1 800,00 €
	30/09/2025	33530	MOUSTIC PRODUCTIONS	900,00 €
	30/09/2025	33535	NOVA PRODUCTION	800,00 €
	30/09/2025	33536	PREMIERES LIGNES TELEVISION	550,00 €
	30/09/2025	33538	LA QUATRIEME LIGNE	900,00 €
	30/09/2025	33539	SANOSI PRODUCTIONS	1 170,00 €
	30/09/2025	33540	529 DRAGONS	1 260,00 €
	30/09/2025	33542	SANCHO ET COMPAGNIE	1 170,00 €
	30/09/2025	33545	LABEL VIDEO	1 260,00 €
	30/09/2025	33547	L'ENDROIT	900,00 €
	30/09/2025	33550	AGAT FILMS	1 170,00 €
	30/09/2025	33551	CICADA PRODUCTION	1 170,00 €
	30/09/2025	33552	ENVIE DE TEMPETE PRODUCTIONS	1 530,00 €
	30/09/2025	33553	LES GENS BIEN PRODUCTION	900,00 €
	30/09/2025	33555	SURVIVANCE	1 525,00 €
	30/09/2025	33556	TALWEG PRODUCTION	1 170,00 €
	30/09/2025	33557	TEMPS NOIR	1 260,00 €
	30/10/2025	33600	10,7 PRODUCTIONS	1 200,00 €
	30/10/2025	33602	AH PRODUCTION	1 080,00 €
	30/10/2025	33603	BABEL DOC	500,00 €
	30/10/2025	33604	BEALL PRODUCTIONS	500,00 €
	30/10/2025	33605	BELLOTA FILMS	1 170,00 €
	30/10/2025	33606	BLEU KOBALT	1 440,00 €
	30/10/2025	33610	COMIC STRIP PRODUCTION	1 144,00 €
	30/10/2025	33612	DANS LA BOUCLE PRODUCTIONS	900,00 €
	30/10/2025	33614	ELDA PRODUCTIONS	1 080,00 €
	30/10/2025	33616	ENFANT SAUVAGE PRODUCTIONS	868,00 €
	30/10/2025	33617	ETHNOTRACKS PROD	1 170,00 €
	30/10/2025	33619	GOGOGO FILMS	1 200,00 €
	30/10/2025	33622	HAUTEVILLE PRODUCTIONS	1 440,00 €
	30/10/2025	33623	INA	1 170,00 €
	30/10/2025	33628	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	1 170,00 €
	30/10/2025	33629	LEITMOTIV PRODUCTION	1 330,00 €
	30/10/2025	33630	LES BONS CLIENTS	1 440,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	30/10/2025	33631	LES FILMS DE LA PEPINIERE	1 200,00 €
	30/10/2025	33632	LES FILMS D'ICI	1 440,00 €
	30/10/2025	33633	LES FILMS DU BILBOQUET	1 170,00 €
	30/10/2025	33635	LES FILMS DU TAMBOUR DE SOIE	900,00 €
	30/10/2025	33637	LES GENS BIEN PRODUCTION	900,00 €
	30/10/2025	33638	LES PROD. VIVEMENT LUNDI !	1 350,00 €
	30/10/2025	33639	LES VALSEURS BORDEAUX	1 170,00 €
	30/10/2025	33640	LIBELO PRODUCTIONS	1 170,00 €
	30/10/2025	33644	O2B FILMS	1 170,00 €
	30/10/2025	33645	SCENARIO 42	900,00 €
	30/10/2025	33646	SEPPIA	900,00 €
	30/10/2025	33647	SKOPIA FILMS	900,00 €
	30/10/2025	33649	SOLENT PRODUCTION	1 440,00 €
	30/10/2025	33650	SQUAWK	900,00 €
	30/10/2025	33652	STUDIOFACT PRESSE & DOCS	1 440,00 €
	30/10/2025	33653	TALWEG PRODUCTION	1 350,00 €
	30/10/2025	33654	TELL ME FILMS	1 170,00 €
	30/10/2025	33655	TEMPS NOIR	1 350,00 €
	30/10/2025	33656	YAMI 2	1 602,00 €
	30/10/2025	33658	ZADIG PRODUCTIONS	1 170,00 €
	27/11/2025	33717	LES FILMS GRAIN DE SABLE	1 170,00 €
	27/11/2025	33718	DUBLIN FILMS	900,00 €
	27/11/2025	33720	LES FILMS DE L'APRES-MIDI	1 440,00 €
	27/11/2025	33721	LES FILMS DU BILBOQUET	900,00 €
	27/11/2025	33724	ARTLINE FILMS	900,00 €
	27/11/2025	33726	ANA FILMS	1 120,00 €
	27/11/2025	33727	BACHIBOUZOUKBACHIBOUZOUK ET L	1 170,00 €
	27/11/2025	33729	CINEPHAGE !	1 440,00 €
	27/11/2025	33731	PARIS-BREST PRODUCTIONS	1 080,00 €
	27/11/2025	33732	LA HUIT PRODUCTION	1 260,00 €
	27/11/2025	33733	ARCHIPEL PRODUCTION	1 080,00 €
	27/11/2025	33736	DROLE DE TRAME	900,00 €
	27/11/2025	33737	LES FILMS DU BILBOQUET	1 800,00 €
	27/11/2025	33738	ALMA PRODUCTIONS	1 000,00 €
	27/11/2025	33742	CIE DES PHARES ET BALISES	1 170,00 €
	27/11/2025	33743	ELLIS FILMS	1 350,00 €
	27/11/2025	33746	INCOGNITA DOC	1 170,00 €
	27/11/2025	33748	TOGETHER MEDIA	900,00 €
	27/11/2025	33750	ZADIG PRODUCTIONS	1 080,00 €
	27/11/2025	33752	DECOUPAGES	1 260,00 €
	27/11/2025	33753	KM	1 260,00 €
	27/11/2025	33754	LES NOUVEAUX JOURS	1 440,00 €
	27/11/2025	33755	MILLE ET UNE FILMS	900,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	27/11/2025	33757	TALWEG PRODUCTION	900,00 €
	27/11/2025	33758	ANOKI	1 170,00 €
	27/11/2025	33759	KEREN PRODUCTION	1 000,00 €
	27/11/2025	33764	ELDA PRODUCTIONS	1 170,00 €
	27/11/2025	33765	TS PRODUCTIONS	1 260,00 €
	27/11/2025	33766	LES FILMS GRAIN DE SABLE	1 440,00 €
	27/11/2025	33767	LES DOCS DU NORD	1 170,00 €
	27/11/2025	33768	GOLDEN LIGHT PRODUCTIONS	1 170,00 €
	27/11/2025	33770	KRAKEN FILMS	1 170,00 €
	27/11/2025	33776	LES FILMS DU CARRY	1 170,00 €
	27/11/2025	33777	SANOSI PRODUCTIONS	1 440,00 €
	27/11/2025	33778	ELDA PRODUCTIONS	1 098,00 €
	27/11/2025	33779	BACHIBOUZOUK ET LES POISSONS V	1 260,00 €
	27/11/2025	33780	BONNE COMPAGNIE	1 170,00 €
	27/11/2025	33782	FOLAMOUR PRODUCTIONS	900,00 €
	27/11/2025	33783	LE CINQUIEME REVE	1 200,00 €
	27/11/2025	33784	LES BATELIERES PRODUCTIONS	1 170,00 €
	27/11/2025	33787	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	1 440,00 €
	18/12/2025	33820	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	1 170,00 €
	18/12/2025	33822	ELDA PRODUCTIONS	1 620,00 €
	18/12/2025	33824	BABEL DOC	900,00 €
			Somme	470 147,00 €
DOCU DVLPMPT				
	16/01/2025	32770	BONOBO PRODUCTIONS	720,00 €
	16/01/2025	32772	EKLA PRODUCTION	900,00 €
	16/01/2025	32773	EVER PROD	630,00 €
	16/01/2025	32774	LES FILMS DE L'AUTRE COTE	2 160,00 €
	16/01/2025	32776	UNE PROD A SOI	1 530,00 €
	16/01/2025	32777	UPSIDE	900,00 €
	13/02/2025	32870	ACQUA ALTA	990,00 €
	13/02/2025	32871	SPECIAL TOUCH STUDIOS	1 170,00 €
	13/03/2025	32961	AMDA	540,00 €
	13/03/2025	32962	BACHIBOUZOUK ET LES POISSONS V	1 800,00 €
	13/03/2025	32963	COMIC STRIP PRODUCTION	1 800,00 €
	13/03/2025	32964	KIDAM	1 530,00 €
	13/03/2025	32965	L'IMAGE D'APRES	1 260,00 €
	13/03/2025	32966	LES 48° RUGISSANTS PRODUCTIONS	630,00 €
	13/03/2025	32967	QUILOMBO FILMS	1 260,00 €
	10/04/2025	33064	AVRIL FILMS	1 080,00 €
	10/04/2025	33066	JPL PRODUCTIONS	1 440,00 €
	10/04/2025	33068	LES FILMS DU CARRY	720,00 €
	10/04/2025	33069	LES FILMS DE LA PLUIE	1 260,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	15/05/2025	33115	FACTSTORY	1 620,00 €
	15/05/2025	33116	HUTONG PRODUCTIONS	1 500,00 €
	15/05/2025	33117	LA HUIT PRODUCTION	1 530,00 €
	15/05/2025	33165	ARTURO MIO	1 440,00 €
	15/05/2025	33166	C TON FILM PRODUCTIONS	1 350,00 €
	15/05/2025	33170	L'ATELIER DOCUMENTAIRE	810,00 €
	15/05/2025	33171	LES BATELIERES PRODUCTIONS	2 250,00 €
	15/05/2025	33172	LES BEAUX DOCS	1 260,00 €
	15/05/2025	33173	LES FILMS TAMBOUR DE SOIE	720,00 €
	15/05/2025	33174	PARAMONTI	540,00 €
	15/05/2025	33175	PYRAMIDE PRODUCTION	900,00 €
	15/05/2025	33176	ROCHE PRODUCTIONS	1 620,00 €
	15/05/2025	33177	SEIYA PRODUCTION	810,00 €
	15/05/2025	33178	WHAT'S UP FILMS	1 620,00 €
	15/05/2025	33179	WIDE PRODUCTIONS	1 350,00 €
	15/05/2025	33180	YADE FRENCH CONNECTION	1 400,00 €
	12/06/2025	33200	10.7 PRODUCTIONS	2 160,00 €
	12/06/2025	33201	13 PRODUCTIONS	1 980,00 €
	12/06/2025	33203	BLEU KOBALT	1 620,00 €
	12/06/2025	33204	LA SOCIETE DES APACHES	2 250,00 €
	12/06/2025	33205	LADYBIRDS FILMS	1 530,00 €
	12/06/2025	33206	LES FILMS DE LA CARAVANE	1 890,00 €
	12/06/2025	33207	LES FILMS DU SILLAGE	2 250,00 €
	12/06/2025	33208	POP'FILMS	1 350,00 €
	12/06/2025	33210	TGA PRODUCTION	450,00 €
	12/06/2025	33211	TS PRODUCTIONS	2 250,00 €
	10/07/2025	33372	ALMERIE FILMS	720,00 €
	10/07/2025	33373	ANA FILMS	1 260,00 €
	10/07/2025	33374	ANOKI	1 500,00 €
	10/07/2025	33375	ARTLINE FILMS	720,00 €
	10/07/2025	33377	ENTRE2PRISES	1 080,00 €
	10/07/2025	33379	KEPLER 22 PRODUCTIONS	900,00 €
	10/07/2025	33381	LA BOITE A SONGES	720,00 €
	10/07/2025	33382	LA SOCIETE DU SENSIBLE	2 250,00 €
	10/07/2025	33383	LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE	1 260,00 €
	10/07/2025	33386	NOMADE PRODUCTIONS	720,00 €
	10/07/2025	33387	PETIT A PETIT PRODUCTION	2 250,00 €
	10/07/2025	33388	REGIE SP PRODUCTION 24 IMAGES	540,00 €
	10/07/2025	33389	SKOPIA FILMS	540,00 €
	10/07/2025	33390	SOLENT PRODUCTION	1 710,00 €
	10/07/2025	33391	TOHUBOHU	2 160,00 €
	10/07/2025	33392	TOURNEZ S'IL VOUS PLAIT	2 250,00 €
	10/07/2025	33393	UN FILM A LA PATTE	1 260,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	10/07/2025	33394	WENDIGO FILMS	1 230,00 €
	04/09/2025	33476	AGAT FILMS	630,00 €
	04/09/2025	33477	ELDA PRODUCTIONS	2 250,00 €
	04/09/2025	33478	GEDEON PROGRAMMES	1 620,00 €
	04/09/2025	33479	LA CHAMBRE AUX FRESQUES	900,00 €
	04/09/2025	33480	LA CLAIRIERE OUEST	1 020,00 €
	04/09/2025	33481	LES FILMS DE LA PEPINIERE	1 500,00 €
	04/09/2025	33482	LOOK AT SCIENCES	1 710,00 €
	04/09/2025	33483	MONA LISA PRODUCTION	1 890,00 €
	04/09/2025	33484	NORD OUEST DOCUMENTAIRES	1 890,00 €
	04/09/2025	33485	PARTICULES DOCS	720,00 €
	04/09/2025	33486	REAL PRODUCTIONS	540,00 €
	04/09/2025	33488	TALWEG PRODUCTION	1 980,00 €
	04/09/2025	33489	TAMARA FILMS	1 710,00 €
	04/09/2025	33490	TONNERRE DE L'OUEST	1 080,00 €
	04/09/2025	33491	VRAIVRAI FILMS	1 620,00 €
	04/09/2025	33492	YAMI 2	1 620,00 €
	04/09/2025	33493	ZED	1 530,00 €
	30/09/2025	33558	BELLOTA FILMS	1 350,00 €
	30/09/2025	33559	FEDERATION STUDIO France	1 170,00 €
	30/09/2025	33560	FRANCE.TV STUDIO	540,00 €
	30/09/2025	33561	FRED HILGEMANN FILMS	1 530,00 €
	30/09/2025	33562	LES FILMS DU BILBOQUET	2 070,00 €
	30/09/2025	33563	MILLE ET UNE FILMS	1 620,00 €
	30/09/2025	33564	NILAYA PRODUCTIONS	1 440,00 €
	30/09/2025	33565	PROGRAM33	2 160,00 €
	30/09/2025	33566	SCHUCH CONSEILS ET PRODUCTION	630,00 €
	30/09/2025	33567	TANGERINE PRODUCTIONS	2 160,00 €
	30/09/2025	33569	ZADIG PRODUCTIONS	1 980,00 €
	30/10/2025	33660	COCOTTES MINUTE PRODUCTIONS	1 980,00 €
	30/10/2025	33661	COMPLICES FILMS	1 800,00 €
	30/10/2025	33662	COSMOPOLITIS PRODUCTIONS	1 620,00 €
	30/10/2025	33664	HAUTEVILLE PRODUCTIONS	1 980,00 €
	30/10/2025	33665	LA FABRICA NOCTURNA CINEMA	2 250,00 €
	30/10/2025	33666	LARDUX FILMS	1 980,00 €
	30/10/2025	33667	LES DOCS DU NORD	1 080,00 €
	30/10/2025	33668	LES FILMS INVISIBLES	1 620,00 €
	30/10/2025	33669	TELL ME FILMS	1 440,00 €
	30/10/2025	33670	VEO PRODUCTIONS	1 620,00 €
	27/11/2025	33700	BONNE PIOCHE TELEVISION	540,00 €
	27/11/2025	33701	CINETEVE	1 170,00 €
	27/11/2025	33702	DROLE DE TRAME	1 890,00 €
	27/11/2025	33703	ELLIS FILMS	1 170,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	27/11/2025	33704	ETHAN PRODUCTIONS	270,00 €
	27/11/2025	33705	HAUT ET COURT DOC	1 350,00 €
	27/11/2025	33707	KEREN PRODUCTION	2 250,00 €
	27/11/2025	33708	KUIV	2 160,00 €
	27/11/2025	33709	LES FILMS DE L'ŒIL SAUVAGE	1 890,00 €
	27/11/2025	33710	LES NOUVEAUX JOURS PRODUCTION	1 980,00 €
	27/11/2025	33711	LITTLE BIG STORY	2 160,00 €
	27/11/2025	33712	LUCIEN TV	1 890,00 €
	27/11/2025	33714	SAINT THOMAS PRODUCTIONS	1 260,00 €
	27/11/2025	33715	STEP BY STEP PRODUCTIONS	1 530,00 €
	18/12/2025	33801	BABEL DOC	2 250,00 €
	18/12/2025	33802	BEALL PRODUCTIONS	1 710,00 €
	18/12/2025	33803	CERCLE BLEU	900,00 €
	18/12/2025	33804	CIE DES PHARES ET BALISES	2 250,00 €
	18/12/2025	33805	DECOUPAGES	1 800,00 €
	18/12/2025	33808	LA GENERALE DE PRODUCTION	2 160,00 €
	18/12/2025	33809	LES FILMS DU POISSON	1 620,00 €
	18/12/2025	33811	MORGANE PRODUCTION	2 250,00 €
	18/12/2025	33812	NOVANIMA PRODUCTIONS	1 620,00 €
	18/12/2025	33813	O2B FILMS	2 250,00 €
	18/12/2025	33814	PERNEL MEDIA	1 080,00 €
	18/12/2025	33815	SANOSI PRODUCTIONS	1 440,00 €
	18/12/2025	33817	TEMPS NOIR	1 890,00 €
	18/12/2025	33818	UPIAN PRODUCTIONS	1 620,00 €
			Somme	188 420,00 €
FICTION				
	10/04/2025	33070	13 PRODUCTIONS	4 590,00 €
	10/04/2025	33071	27 TRIBE	4 995,00 €
	10/04/2025	33072	AGAT FILMS	2 340,00 €
	10/04/2025	33073	ALEF TWO	2 610,00 €
	10/04/2025	33074	CALT STUDIO	3 960,00 €
	10/04/2025	33075	DEMD PRODUCTIONS	1 755,00 €
	10/04/2025	33076	ELZEVIR FILMS	1 755,00 €
	10/04/2025	33077	IMAGE ET COMPAGNIE	3 510,00 €
	10/04/2025	33078	IMAGISSIME	5 625,00 €
	10/04/2025	33080	MON VOISIN PRODUCTIONS	3 375,00 €
	10/04/2025	33081	OBLE	3 240,00 €
	10/04/2025	33082	ROSE MECANIQUE PRODUCTION	4 590,00 €
	10/04/2025	33083	SEPTEMBRE PRODUCTIONS	2 835,00 €
	10/04/2025	33084	STORIA TELEVISION	5 265,00 €
	12/06/2025	33281	APC STORIES	3 240,00 €
	12/06/2025	33282	BIG BAND STORY	6 165,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	12/06/2025	33283	BONNE PIOCHE STORY	3 690,00 €
	12/06/2025	33284	BRAIN PRODUCTIONS	5 940,00 €
	12/06/2025	33285	CALT STORY	2 790,00 €
	12/06/2025	33286	CANTINA STUDIO	2 520,00 €
	12/06/2025	33287	CINETEVE	5 130,00 €
	12/06/2025	33288	EGO PRODUCTIONS	6 030,00 €
	12/06/2025	33289	ELEPHANT INTERNATIONAL	4 320,00 €
	12/06/2025	33290	ELEPHANT STORY	5 175,00 €
	12/06/2025	33291	FONTARAM	3 105,00 €
	12/06/2025	33292	HAUT ET COURT TV	5 940,00 €
	12/06/2025	33293	INCOGNITA TELEVISION	6 075,00 €
	12/06/2025	33294	ITINERAIRE PRODUCTIONS	5 265,00 €
	12/06/2025	33295	LA MERIDIENNE	2 970,00 €
	12/06/2025	33296	LADY FICTION	4 950,00 €
	12/06/2025	33297	MAKING PROD	4 275,00 €
	12/06/2025	33298	MAM FICTION	4 275,00 €
	12/06/2025	33299	NABI PRODUCTIONS	1 755,00 €
	12/06/2025	33300	ODETTE STUDIOS	3 060,00 €
	12/06/2025	33302	SOMBRERO FICTION	5 895,00 €
	12/06/2025	33303	STROMBOLI FILMS	5 130,00 €
	12/06/2025	33304	SUMMERTIME	3 510,00 €
	12/06/2025	33305	TROISIEME ŒIL STORY	3 105,00 €
	12/06/2025	33306	UGC FICTION	5 220,00 €
	30/09/2025	33570	BANIJAY STUDIOS France	6 210,00 €
	30/09/2025	33571	BOX FISH PRODUCTION	5 445,00 €
	30/09/2025	33572	CRESCENDO MEDIA FILMS	1 755,00 €
	30/09/2025	33573	FLACH FILM PRODUCTION	3 015,00 €
	30/09/2025	33574	GEKO FILMS	1 755,00 €
	30/09/2025	33575	KISSMAN PRODUCTIONS	1 755,00 €
	30/09/2025	33576	LES FILMS DU PRINTEMPS	3 150,00 €
	30/09/2025	33577	MAXINE FILMS	1 125,00 €
	30/09/2025	33578	MEGARA PRODUCTIONS	4 815,00 €
	30/09/2025	33579	MY FANTASY	1 000,00 €
	30/09/2025	33580	NILAYA PRODUCTIONS	5 310,00 €
	30/09/2025	33581	SAVE FERRIS	2 745,00 €
	30/09/2025	33582	SECONDE VAGUE PRODUCTIONS	4 500,00 €
	30/09/2025	33583	STUPEFY	5 805,00 €
	30/09/2025	33584	SUPERPROD	4 410,00 €
	30/09/2025	33585	THE FILM TV	5 265,00 €
	18/12/2025	33825	A PRIME GROUP	5 175,00 €
	18/12/2025	33826	ALEF ONE	6 795,00 €
	18/12/2025	33827	AUTHENTIC MEDIA	5 760,00 €
	18/12/2025	33828	CALT PRODUCTION	3 690,00 €

genre	date com	dossier	société	subangoa
	18/12/2025	33829	CARMA FILMS	4 185,00 €
	18/12/2025	33830	CHABRAQUEPRODUCTIONS	3 420,00 €
	18/12/2025	33831	CIE DES PHARES ET BALISES	1 710,00 €
	18/12/2025	33832	DECAELIS PRODUCTION	900,00 €
	18/12/2025	33833	DELANTE PRODUCTIONS	3 960,00 €
	18/12/2025	33834	ESCALES PRODUCTION	1 755,00 €
	18/12/2025	33835	EVS PRODUCTIONS	3 420,00 €
	18/12/2025	33836	FEDERATION STUDIO France	6 030,00 €
	18/12/2025	33837	GAUMONT TELEVISION	4 860,00 €
	18/12/2025	33838	LA BOITE A IMAGES	4 410,00 €
	18/12/2025	33839	LES FILMS DU CYGNE	2 790,00 €
	18/12/2025	33840	LINCOLN TV	4 230,00 €
	18/12/2025	33841	LIZLAND FILMS	2 925,00 €
	18/12/2025	33842	MAUI ENTERTAINMENT	3 870,00 €
	18/12/2025	33843	MELOCOTON FILMS	4 320,00 €
	18/12/2025	33844	MILGRAM FILMS	3 735,00 €
	18/12/2025	33845	MINTEE PRODUCTIONS	4 185,00 €
	18/12/2025	33846	MONDE ET MEDIA TV	2 880,00 €
	18/12/2025	33847	MOTHER PRODUCTION	5 805,00 €
	18/12/2025	33848	NOLITA TV	5 715,00 €
	18/12/2025	33849	OFFSHORE	1 755,00 €
	18/12/2025	33850	PATAFILM	3 960,00 €
	18/12/2025	33851	PERPETUAL SOUP	4 185,00 €
	18/12/2025	33852	QUAD DRAMA	4 770,00 €
	18/12/2025	33853	RYOAN	5 715,00 €
	18/12/2025	33854	SHINE FICTION	6 615,00 €
	18/12/2025	33855	STUDIO 14 FILMS	2 205,00 €
	18/12/2025	33856	UNITE	7 020,00 €
	18/12/2025	33857	WILDCATS PRODUCTIONS	1 500,00 €
			Somme	352 285,00 €
			Total général	1 151 672,00 €



Agence Nationale de Gestion des Œuvres
Audiovisuelles - Angoa

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux adhérents

Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles - Angoa
11bis, rue Jean Goujon
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Angoa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Commission Exécutive et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission Exécutive.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2026

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anne-Claire FERRIÉ



Agence Nationale de Gestion
des Œuvres Audiovisuelles

états financiers

au 31.12.2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	- €	- €	- €	- €
Frais d'établissement (II)	- €	- €	- €	- €
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	11 537,04 €	11 537,04 €	- €	- €
Immobilisations financières ⁽¹⁾	- €	- €	- €	- €
Total de l'actif immobilisé (III)	11 537,04 €	11 537,04 €	- €	- €
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Avances et acomptes versés sur commande	- €	- €	- €	- €
Créances Clients et comptes rattachés ⁽²⁾	11 641 037,01 €	- €	11 641 037,01 €	11 855 129,87 €
Autres créances ⁽²⁾	682 393,23 €	- €	682 393,23 €	343 598,48 €
Charges constatées d'avance	42 319,24 €	- €	42 319,24 €	1 939,24 €
Valeurs mobilières de placement	63 273 300,30 €	- €	63 273 300,30 €	63 019 061,37 €
Disponibilités	5 363 120,89 €	- €	5 363 120,89 €	7 804 447,37 €
Total de l'actif circulant (IV)	81 002 170,67 €	- €	81 002 170,67 €	83 024 176,33 €
Comptes de régularisation (V)	- €	- €	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	81 013 707,71 €	11 537,04 €	81 002 170,67 €	83 024 176,33 €
(1) Dont à moins d'un an	- €		- €	- €
(2) Dont à moins d'un an	12 323 430,24 €		12 323 430,24 €	12 198 728,35 €

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital	10 200,00 €	10 470,00 €
Réserves (dont fonds de garantie)	4 018 623,11 €	4 594 487,52 €
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	128 110,07 €	207 741,45 €
Total des capitaux propres (I)	4 156 933,18 €	4 812 698,97 €
Provisions (II)	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	2 077 535,51 €	1 980 954,85 €
Dettes fiscales et sociales	1 976 031,18 €	2 216 646,55 €
Autres dettes	72 791 670,80 €	74 013 875,96 €
- Dettes diverses	14 784,82 €	14 641,44 €
- Droits à répartir restant à encaisser	9 747 491,24 €	9 914 801,13 €
- Droits à répartir restant à affecter	62 063 938,08 €	63 131 071,07 €
- Droits affectés restant à verser	132 963,26 €	347 478,64 €
- Aide à la création restant à distribuer	832 493,40 €	605 883,68 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
Total des dettes ⁽³⁾ (III)	76 845 237,49 €	78 211 477,36 €
Comptes de régularisation (IV)	- €	- €
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	81 002 170,67 €	83 024 176,33 €
(3) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	76 845 237,49 €	78 211 477,36 €

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation :		
Montant net du chiffre d'affaires		
Autres produits ⁽¹⁾	1 560 903,15 €	1 590 314,71 €
Total des produits d'exploitation (I)	1 560 903,15 €	1 590 314,71 €
Charges d'exploitation :		
Achats et autres charges externes ⁽²⁾	453 981,64 €	505 790,61 €
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges	1 364 111,44 €	1 228 322,65 €
Total des charges d'exploitation (II)	1 818 093,08 €	1 734 113,26 €
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 257 189,93 €	- 143 798,55 €
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)		
Produits financiers :		
Autres produits financiers	385 300,00 €	351 540,00 €
Total des produits financiers (IV)	385 300,00 €	351 540,00 €
Charges financières :		
Total des charges financières (V)	- €	- €
2. RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)	385 300,00 €	351 540,00 €
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + /- III + IV - V)	128 110,07 €	207 741,45 €
Produits exceptionnels (VI)	- €	- €
Charges exceptionnelles (VII)	- €	- €
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)	- €	- €
Participations des salariés aux résultats (VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)		
BÉNÉFICE ou PERTE (I - II + /- III + IV - V + VI - VII - VIII - IX)	128 110,07 €	207 741,45 €
(1) Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
(2) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		

ANGOA

« Agence Nationale pour la Gestion des Oeuvres Audiovisuelles »

Société civile de Perception et de Répartition de Droits

Comptes annuels au 31 décembre 2025

A N N E X E S

Sommaire

Règles et méthodes comptables

Notes sur l'actif du bilan

- *Note 1* : Immobilisations et amortissements
- *Note 2* : Créances Clients et comptes rattachés
- *Note 3* : Autres créances
- *Note 4* : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers

Notes sur le passif du bilan

- *Note 5* : Capital social
- *Note 6* : Réserves (dont Fonds de garantie)
- *Note 7* : Fournisseurs et comptes rattachés
- *Note 8* : Répartitions restant à effectuer

Notes sur le compte de résultat

- *Note 9* : Produits d'exploitation
- *Note 10* : Produits financiers
- *Note 11* : Charges de l'exercice

Echéances des dettes et des créances

Annexes prévues par le Règlement n° 2017-07 du 1^{er} décembre 2017 de l'Autorité des Normes Comptables

- *Annexe Art. 131-2* : Affectation des droits en fin d'exercice.
- *Annexe Art. 131-3* : Sommes perçues mais non encore réparties.
- *Annexe Art. 131-4* : Sommes réparties mais non encore versées.
- *Annexe Art. 131-5* : Sommes versées aux ayants droits.
- *Annexe Art. 131-8* : Tableau des flux de trésorerie.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes reflètent une image sincère et fidèle de la société, et ont été établis selon les principes des règlements ANC n° 2017-07 et n° 2014-03 (PCG) modifié par le règlement ANC n° 2022-06.

Ces comptes ont été arrêtés par la Commission Exécutive du 17 avril 2026. Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'une durée de 12 mois, est de 81.002.170,67 €. Le compte de résultat de l'exercice fait quant à lui apparaître un bénéfice (traduisant un excédent de frais de gestion) de 128.110,07 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général (PCG) et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Il modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont donc établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, **le résultat exceptionnel** comprend : (i) les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ; (ii) les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ; (iii) les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; (iv) les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres. Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Ces nouvelles modalités n'ont pas d'incidence sur le compte de résultat, hormis le reclassement de sommes non significatives de charges et produits exceptionnels de 2025 (et 2024) en charges et produits d'exploitation.

Par ailleurs, la suppression de la technique des **transferts de charges** entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Au 31 décembre 2024, les « transferts de charges » inscrits parmi les produits d'exploitation s'élevaient à 66.230,55 €, correspondant aux montants des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création refacturés par la PROCIREP (voir Notes 8 et 10), et qui sont prélevés sur les budgets des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA. Ils figurent désormais en « Autres produits » dans les produits d'exploitation de l'exercice, pour un montant de 65.859,36 € en 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan (cf. *infra* Notes 2, 3 et 6) ou du compte de résultat (cf. *supra*), pour respecter le nouveau format des états financiers.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations et amortissements

Le mobilier & matériel de bureau figurant à l'actif du bilan a été amorti linéairement sur 5 ans. Comme au cours des exercices précédents, aucun mouvement n'a affecté le poste « immobilisations » de l'ANGOA.

Pour le reste, la société, hébergée par la PROCIREP qui en assure la gestion opérationnelle (voir Notes 8 et 11), ne dispose en effet d'aucune immobilisation en propre.

Note 2 : Créances Clients et comptes rattachés

Par application du règlement ANC n°2022-06, les créances clients et comptes rattachés sont désormais constituées du regroupement des deux types de créances suivants, précédemment distingués à l'actif du bilan :

- les créances sur opérateurs tiers (redevances liées à la Re transmission Simultanée en France = montant TTC des redevances facturées ou restant à facturer aux opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par câble, xDSL, IPTV en OTT ou réseaux mobiles, que ce soit au titre de l'année écoulée ou d'années antérieures, et qui ne sont pas encore encaissées au 31 décembre de l'exercice).

Au 31 décembre 2025, ce montant correspond principalement aux factures de droits restant à établir (F.A.E.), notamment au titre du 4^{ème} trimestre 2025, pour un montant de 7.499 K€ HT (8.998 K€ TTC), et au solde de droits restant à recouvrer sur les facturations réalisées au titre des précédents trimestres, pour un montant total de 859 K€ HT (1.009 K€ TTC).

Le total des droits effectivement encaissés en 2025 auprès des opérateurs tiers assurant la retransmission en France de programmes TV par par câble, xDSL, IPTV en OTT ou réseaux mobiles a été de 28.026 K€ HT.

- les autres créances et charges constatées d'avance.

Au 31 décembre 2025, ce poste restait principalement constitué des redevances à encaisser et à facturer (F.A.E.) au titre de l'année 2025 auprès de diffuseurs et/ou d'opérateurs de bouquets satellites dans le cadre des accords conclus par l'ANGOA et l'AGICOA concernant la reprise en intégral et simultané des chaînes hertziennes françaises TF1, France 2, France 3, France 5, M6 et Arte à destination de l'Afrique et de certains pays du Moyen-Orient, pour un montant de 869 K€ HT (1.025 K€ TTC).

Le total des droits encaissés par l'ANGOA en 2025 auprès de ces diffuseurs & opérateurs français au titre de la retransmission de ces chaînes TV en Afrique est de 2.725 K€ HT.

Note 3 : Autres créances

Par application du règlement ANC n°2022-06, ce poste n'inclut plus désormais que la créance sur l'Etat concernant la TVA restant à régulariser.

Note 4 : Valeurs mobilières de placement, disponibilités & affectation des produits financiers

Les V.M.P, comptabilisées selon la méthode FIFO, sont constituées au 31 décembre 2025 par :

- des parts d'OPCVM obligataires et de trésorerie	22.254.319,28 €
- des dépôts à terme (DAT)	18.750.000,00 €
- un EMTN détenu en direct	2.500.000,00 €
- un CLN callable détenu en direct	2.500.000,00 €
- les encours des FPCI Alpha Diamant II, IV et VI	970.813,91 €
- un portefeuille obligataire sous mandat de gestion	16.298.167,11 €
	63.273.300,30 €

Les produits financiers réalisés sur le placement des sommes collectées par l'ANGOA, qui représentaient en 2025 un total brut de 1.353 K€, ne concourent pas à la couverture des frais de fonctionnement de l'ANGOA, mais reviennent à la masse des droits à répartir aux ayants droit, éventuellement via le fonds de garantie, hormis la partie affectée au financement des dépenses d'intérêt collectif du budget général ANGOA. En effet, depuis l'exercice 2024, et à l'instar de ce qui est pratiqué chez PROCIREP, il a été convenu par la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 d'affecter une partie des produits financiers réalisés au financement de ces actions d'intérêt collectif, via le fonds de garantie (voir Note 9). Pour l'exercice 2025, le total de ces ressources financière se montait à 385.300 €, prélevés sur les produits financiers de 2024. Pour 2026, le montant prévu au budget est de 397.800 €, prélevés sur les produits financiers de 2025.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 5 : Capital social

L'ANGOA est une société civile dont le capital est variable et souscrit par les adhérents. 680 sociétés étaient membres associés de l'ANGOA au 31 décembre 2025, dont une adhésion en cours de ratification.

Note 6 : Réserves (dont fonds de garantie)

Par application du règlement ANC n°2022-06, les réserves sont désormais constituées du regroupement des trois types de réserves et autres fonds propres suivants, précédemment distingués au passif du bilan :

- les réserves indisponibles (pour un montant de 92,33 € au 31 décembre 2025, inchangé par rapport au 31 décembre 2024) :

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 2001, le nominal de chaque part est passé de 100 Frs à 15 €, soit 98,39 Frs. L'écart lié à cette réduction du capital social suite à sa conversion en Euro a été comptabilisé dans un compte de Réserves indisponibles.

- les dépôts et cautionnement (pour un montant de 244.775,58 € au 31 décembre 2025, inchangé par rapport au 31 décembre 2024).

Le montant comptabilisé en Dépôts et cautionnements correspond au fonds de garantie prévu par l'accord conclu avec France Télévisions au titre de la diffusion intégrale et simultanée des chaînes hertziennes France 2, France 3 et France 5 en Afrique.

- le fonds de garantie (pour le solde) :

Le fonds de garantie a été créé au 31 décembre 2005, en application de la décision de la Commission Exécutive du 22 juin 2005, par reclassement des produits financiers non affectés jusqu'alors comptabilisés en comptes de répartitions non encore effectuées. Il a pour objet de garantir l'ANGOA de tous risques d'erreurs de répartition ou de revendications de droits non prises en compte dans les calculs initiaux de répartition de droits (corrections dites « hors répartition »). Il constitue également une provision pour tout objet lié à l'intérêt collectif de l'ANGOA et de ses membres.

Ce fonds est notamment annuellement alimenté par les intérêts des sommes non réclamées après la date de fixation par l'ANGOA du montant des rémunérations à répartir œuvre par œuvre, et débité de la quote-part des dits intérêts non affectés qui sont relatifs aux montants prescrits (et donc comptabilisés au crédit des budgets des Commissions d'aide à la création).

L'AG de juin 2017 a par ailleurs décidé d'affecter l'intégralité du report à nouveau à ce fonds de garantie. Elle a également décidé que les excédents ou insuffisances de prélèvements de frais de gestion seraient désormais affectés ou imputés sur le fonds de garantie.

Les droits clôturés, prescrits ou irrépartissables, prélevés ou reversés au fonds de garantie dans l'attente de leur affectation aux actions culturelles de l'ANGOA, ainsi que les montants reversés ou prélevés sur ce fonds au cours de l'exercice au titre, d'une part, des corrections hors répartition pour mise en distribution aux ayants droit, et, d'autre part, des intérêts relatifs aux montants prescrits, sont isolés dans l'annexe art. 131-2 retraçant l'affectation des sommes en fin d'exercice.

Le détail de ces mouvements affectant ce fonds durant l'exercice fait par ailleurs l'objet d'une présentation dans le rapport d'activité soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Note 7 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2025, ce poste est principalement constitué des éléments suivants (voir également Note 11) :

- Les montants dus par l'ANGOA et non encore réglés à la société civile PROCIREP au titre des prestations rendues par cette dernière dans le cadre d'un mandat de gestion, pour un total de 1.609 K€ TTC (1.341 K€ HT), ainsi que la refacturation par la PROCIREP d'une quote-part de coûts de secrétariat des Commissions d'Aide à la Création, pour un total de 79 K€ TTC (65,9 K€ HT), et le loyer de décembre restant dû au titre de la convention de mise à disposition de locaux au 11 bis rue Jean Goujon – 75008 Paris, pour un montant de 5,4 K€ TTC (4,5 K€ HT).
- La quote-part des frais de gestion ANGOA appelés à être reversés à l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière en 2025, pour un montant total de 276,7 K€ HT (correspondant à 3/13^{ème} des frais de gestion pratiqués par l'ANGOA sur les répartitions de droits collectés par elle en France).

Note 8 : Répartitions restant à effectuer

Les différents soldes figurant au bilan s'analysent comme suit au 31 décembre 2025 (voir également ci-après l'Annexe Art. 131-3 du Règlement ANC du 1^{er} décembre 2017) :

Pour les Droits France :

Droits restant à encaisser auprès des opérateurs français Cab-Sat-DSL ⁽¹⁾ :	8 357 396,82
Droits encaissés au titre de 2025 restant à affecter :	19 198 082,76
Droits encaissés au titre de 2024 et antérieurs restant à distribuer :	24 621 695,96
Retenues MPA sur répartitions France restant à régler ⁽³⁾ :	156 916,37
	52 334 091,91

Pour les Droits Etrangers (hors Afrique) :

Droits encaissés restant à distribuer :	13 813 921,16
Retenues ADAMI sur répartitions étrangères restant à régler ⁽³⁾ :	1 287,02
	13 815 208,18

Pour les autres répartitions :

Droits Satellite Afrique restant à encaisser ⁽²⁾ :	1 390 094,42
Droits Satellite Afrique 2024 encaissés restant à affecter :	1 952 790,93
Droits Satellite Afrique encaissés restant à distribuer :	2 477 447,27
Diverses Répartitions non débitées ou à régulariser ⁽⁶⁾ :	(25 240,13)
Solde Aide à la création Cinéma ⁽⁴⁾ :	510 336,28
Solde Aide à la création Télévision ⁽⁵⁾ :	322 157,12
	6 626 096,99

72 776 885,98

dont

Droits à répartir restant à encaisser ^[(1) + (2)]	9 747 491,24
Droits à répartir restant à affecter – cf. Annexe Art.131-3 :	62 063 938,08
Droits affectés restant à verser ^[(3) + (6)] – cf. Annexe Art.131-4 :	132 963,26
Aide à la création restant à distribuer ^[(4) + (5)]	832 493,40

72 776 885,98

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
--

Note 9 : Produits d'exploitation

Les ressources d'exploitation sont depuis 2005 constituées d'une retenue pour frais de gestion calculée sur les montants effectivement répartis aux ayants droit. Deux taux ont été fixés par la Commission Exécutive du 07 janvier 2025 pour ce qui concerne l'exercice 2025 :

- un taux de 4,80% sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions « Retransmission France » et « Satellite Afrique » (pour lesquelles les tâches assumées par l'ANGOA vont de la collecte auprès des opérateurs établis en

France jusqu'à la répartition finale des droits, y compris les calculs de répartitions), dont 1,13% (=3/13^{ème}) sont reversés à l'AGICOA au titre de rémunération des services rendus par cette dernière, soit un taux net de 3,67% pour l'ANGOA ;

- un taux de 1,80% sur les montants effectivement réglés aux ayants droit au titre des répartitions étrangères (pour lesquelles l'ANGOA effectue seulement les formalités finales de répartition, l'AGICOA ou ses représentants locaux assurant la collecte et les calculs de répartition), qui reste quant à lui entièrement acquis à l'ANGOA.

Pour l'exercice écoulé, ces frais de gestion sont d'un montant de 1.495 K€ HT, dont :

- au titre des répartitions « Retransmission France » & « Satellite Afrique » : 1.201 K€ bruts, dont 277 K€ sont appelés à être reversés à l'AGICOA, et
- au titre des répartitions de droits relatives aux autres territoires : 294 K€, qui restent acquis à l'ANGOA.

Les transferts de charges précédemment comptabilisés (cf. Note sur les Changements de méthode comptable) correspondent aux montants des frais de secrétariat des Commissions d'aide à la création refacturés par la PROCIREP (voir Note 7), et qui sont prélevés sur les budgets des Commissions Cinéma et Télévision de l'ANGOA. Ils figurent désormais en « Autres produits » dans les produits d'exploitation de l'exercice, pour un montant de 65.859,36 €.

Compte tenu de ces produits d'exploitation et des produits financiers constatés (cf. Note 10 ci-après), au cas où les retenues sur droits sont excédentaires ou insuffisantes par rapport au montant réel des charges constatées au titre de l'exercice, il est proposé que l'ajustement soit réalisé grâce au fonds de garantie. Au titre de l'année 2025, cet ajustement entraînerait un reversement au fonds de garantie (désormais inclus dans les Réserves - cf. Note 6) du fait de l'excédent de prélèvement constaté pour un montant de 128.110,07 €.

Au regard des perceptions réalisées pendant l'exercice, soit 41,5 M€ (voir Annexe Art. 131-2 ci-après), le total des frais de gestion ANGOA, soit 1.495 K€ (reversement AGICOA inclus), était de 3,60 % en 2025. Net du reversement à l'AGICOA (277 K€), le taux des frais de gestion restant acquis à l'ANGOA rapportés à ces mêmes perceptions totales était de 2,93% en 2025.

Note 10 : Produits financiers

A compter de l'exercice 2024, et à l'instar de ce qui est pratiqué chez PROCIREP, il a été convenu par la Commission Exécutive du 9 janvier 2024 d'affecter partie des produits financiers réalisés au financement des actions d'intérêt collectif supportées par le budget général de l'ANGOA, via le fonds de garantie. Ces dépenses d'intérêt collectif sont détaillées dans le rapport d'activité soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Pour l'exercice 2025, le total de ces ressources financière se montait à 385.300 €, correspondant au budget initial de dépenses d'intérêt collectif affectées au budget général ANGOA (réalisé : 399.680 €). Le total de ces ressources pour le budget 2026 a quant à lui été prévu à 397.800 €, soit 100% du budget prévisionnel de dépenses d'intérêt collectif du budget général ANGOA en 2026.

Note 11 : Charges de l'exercice

Les charges de l'exercice correspondent pour l'essentiel à la refacturation des coûts engagés par la PROCIREP pour le compte de l'ANGOA et de ses ayants droit dans le cadre du mandat de gestion opérationnelle liant les deux sociétés (voir Note 7).

Elles incluent également les frais refacturés à l'ANGOA par l'AGICOA au titre des services rendus par cette dernière, et qui sont financés par reversement de 3/13^{ème} des retenues pour frais de gestion pratiquées par l'ANGOA sur les distributions de droits collectés par elle en France (voir Notes 8 et 10 ci-dessus).

Par ailleurs, elles incluent en 2025 une subvention de 6 K€ HT au titre de la contribution de l'ANGOA aux activités de l'Agence Française ISAN, association à but non lucratif chargée de la mise en œuvre en France de la norme correspondante ISO d'identification des œuvres audiovisuelles, ainsi qu'une subvention de 14 K€ HT et une cotisation de 2,5 K€ HT versées à l'AMAPA (association de médiation et d'arbitrage des professionnels de l'audiovisuel).

ECHEANCES DES DETTES ET DES CREANCES

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant	12 323 430,24 €	12 323 430,24 €	- €
Charges constatées d'avance	42 319,24 €	42 319,24 €	- €
Total	12 365 749,48 €	12 365 749,48 €	- €

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	2 077 535,51 €	2 077 535,51 €	- €	- €
Autres dettes	72 791 670,80 €	72 791 670,80 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
Total	74 869 206,31 €	74 869 206,31 €	- €	- €

**ANNEXES PREVUES PAR LE REGLEMENT
N° 2017-07 DU 1^{er} DECEMBRE 2017 DE L'ANC**
(homologué par arrêté du 26 décembre 2017
Publié au JORF n°0304 du 30 décembre 2017)

NATURE des rémunérations	DROITS restant à répartir au 31.12.24 (a)	MONTANTS issus du fond de garantie et mis en répartition (b)	PERCEPTIONS de l'exercice (c)	PRELEVEMENTS pour la gestion des droits (d)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art.L324-17 CPI)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales, culturelles ou éducatives	MONTANTS répartis aux ayants droit (e)	DROITS restant à répartir au 31.12.25 (a)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit: Retransmission de chaînes TV en Afrique et au M.O.:	4 527 191,82	35 233,32	2 770 513,70	135 582,65	135 000,00	0,00	2 632 117,99	4 430 238,20
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Art. L.132-20-1, L.132-20-3, L.217-2 et L.217-4 du CPI (retransmission intégrale & simultanée, par câble et autres modes, de vidéogrammes diffusés à partir d'un Etat membre de l'UE) :	58 603 879,25	1 167 466,59	38 758 977,35	1 359 438,65	2 283 000,00	0,00	37 254 184,66	57 633 699,88
<i>dont retransmission en France</i>	<i>38 309 749,08</i>	<i>758 470,54</i>	<i>28 463 932,06</i>	<i>1 065 025,41</i>	<i>1 515 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>21 132 347,55</i>	<i>43 819 778,72</i>
<i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i>	<i>20 294 130,17</i>	<i>408 996,05</i>	<i>10 295 045,29</i>	<i>294 413,24</i>	<i>768 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>16 121 837,11</i>	<i>13 813 921,16</i>
TOTAL	63 131 071,07	1 202 699,91	41 529 491,05	1 495 021,30	2 418 000,00	0,00	39 886 302,65	62 063 938,08
	<i>cf bilan passif 2024</i>			<i>cf compte de résultat</i>				<i>cf bilan passif 2025</i>

Taux de prélèvements / Perceptions : 3,60%

(a) Le compte des droits restant à répartir correspond aux droits effectivement encaissés et qui n'ont pas encore été affectés au compte individuel des ayants droit - cf note (e).

(b) Inclut les prélèvements (+) ou versements (-) au titre du "hors répartition", ainsi que les intérêts excédentaires affectés aux aides à la création.

(c) Les perceptions de l'exercice incluent les produits financiers sur placements appelés à être reversés aux ayants droit, pour un montant de 483 920,53 €

(d) Les prélèvements pour la couverture des frais de gestion sont opérés lors du règlement effectif des droits aux ayants droit.

(e) Les montants répartis s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit (ici net des prélèvements pour frais de gestion visés en (d)), dès lors qu'ils ont été dûment facturés par ces derniers.

**RECAPITULATIF DES SOMMES PERCUES
MAIS NON ENCORE REPARTIES**

RECAPITULATION DES SOMMES RESTANT A AFFECTER INDIVIDUELLEMENT	Territoire / Année de Perception	Montant 2025	Rappel Montant 2024	Rappel Montant 2023	Rappel Montant 2022
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit : (retransmission simultanée, intégrale et sans changement, par câble et autrement que par câble, de vidéogrammes en dehors de l'Union Européenne) :	<i>Afrique/2012 et ant.</i>	148 301,87	165 729,07	186 849,19	233 596,66
	<i>Afrique/2013</i>	0,00	0,00	0,00	18 293,07
	<i>Afrique/2014</i>	10 997,03	14 253,63	22 490,11	40 337,93
	<i>Afrique/2015</i>	3 355,11	6 356,17	13 288,88	24 387,85
	<i>Afrique/2016</i>	0,00	0,00	3 816,37	47 009,12
	<i>Afrique/2017</i>	0,00	0,00	12 449,63	98 901,99
	<i>Afrique/2018</i>	4 767,08	11 859,66	49 779,30	126 772,88
	<i>Afrique/2019</i>	0,00	11 616,58	74 030,00	392 901,52
	<i>Afrique/2020</i>	79 347,14	98 510,81	374 824,79	587 366,22
	<i>Afrique/2021</i>	199 303,38	373 335,49	501 713,34	939 818,32
	<i>Afrique/2022</i>	406 913,48	487 293,54	697 699,66	2 477 520,87
	<i>Afrique/2023</i>	695 820,38	960 121,41	2 254 400,16	
	<i>Afrique/2024</i>	928 641,80	2 398 115,45		
	<i>Afrique/2025</i>	1 952 790,93			
	Sous-total	4 430 238,20	4 527 191,81	4 191 341,43	4 986 906,43
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Articles L-132-20-1, L.132-20-3, L.217-2 et L.217-4 (retransmission simultanée, intégrale et sans changement, par câble et autrement que par câble, de vidéogrammes diffusés à partir d'un Etat membre de l'UE) : <i>dont Droits collectés en France par ANGOA</i>	<i>F / 2012 et antér.</i>	1 609 178,47	1 633 849,60	1 661 598,29	2 976 107,74
	<i>F / 2013</i>	875 824,40	877 755,47	881 811,80	1 010 512,10
	<i>F / 2014</i>	908 915,16	912 016,02	921 600,66	1 070 789,96
	<i>F / 2015</i>	684 614,72	686 537,02	695 932,11	883 983,90
	<i>F / 2016</i>	781 224,87	783 418,44	1 537 391,93	1 424 533,00
	<i>F / 2017</i>	729 220,42	732 222,54	1 031 168,04	1 473 671,65
	<i>F / 2018</i>	707 637,61	712 339,05	943 937,22	1 571 776,41
	<i>F / 2019</i>	754 728,63	762 275,15	1 838 377,28	3 949 129,38
	<i>F / 2020</i>	698 841,20	1 561 846,33	3 552 153,22	5 141 974,89
	<i>F / 2021</i>	1 604 872,09	3 145 321,05	4 393 149,41	7 247 997,46
	<i>F / 2022</i>	3 720 047,37	4 507 562,20	7 566 694,61	15 785 809,56
	<i>F / 2023</i>	4 741 104,35	6 679 429,41	14 133 225,24	
	<i>F / 2024</i>	6 805 486,67	15 315 176,81		
	<i>F / 2025</i>	19 198 082,76			
	Sous-total	43 819 778,73	38 309 749,09	39 157 039,81	42 536 286,04
	<i>dont Droits collectés à l'étranger via l'AGICOA</i>				
	<i>B -</i>	6 139 311,19	12 409 991,03	4 879 747,33	5 327 668,23
	<i>NL -</i>	305 435,55	355 101,66	331 126,00	408 754,33
	<i>D -</i>	1 270 446,90	1 585 745,77	917 401,05	1 420 855,76
	<i>CH -</i>	1 201 118,34	1 212 013,98	1 158 060,25	1 581 248,92
	<i>N -</i>	42 551,77	52 007,72	43 736,19	59 693,92
	<i>DK -</i>	130 953,71	204 892,56	143 983,59	175 249,89
	<i>Autres</i>	4 724 103,70	4 474 377,45	4 801 878,09	3 430 449,07
	Sous-total	13 813 921,16	20 294 130,17	12 275 932,50	12 403 920,12
TOTAL		62 063 938,09	63 131 071,07	55 624 313,74	59 927 112,59

SOMMES REPARTIES RESTANT A VERSER AUX AYANTS DROIT

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES	Montant au 31.12.2025	Année de perception concernée
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit : Retransmission de chaînes TV par opérateurs tiers en Afrique & M.O.:	3,04	
	3,04	2023
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par câble et adsl en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) :	158 438,47	
<i>dont collectes en France par ANGOA - part ayants droit</i>	25,53	2023
	5,93	2022
	-390,51	2013
<i>dont collectes en France par ANGOA - retenue MPA</i>	156 916,37	N/A
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - part ayants droit</i>		
	4,19	2023
	4,58	2022
	270,56	2021
	128,84	2020
	31,33	2019
	0,41	2018
	93,17	2017
	28,69	2016
	7,38	2014
	0,00	2013
	0,76	2008
	24,22	2000
<i>dont collectes étrangères via AGICOA - retenue Adami</i>	1 287,02	N/A
TOTAL	158 441,51	

MONTANT DES SOMMES VERSEES (HORS AIDES A LA CREATION)

MONTANTS VERSES (HORS AIDES A LA CREATION) PAR TYPE DE DROITS	Droits nets* versés en 2025
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit: Retransmission de chaînes TV par opérateurs tiers en dehors de l'UE <i>dont retransmission en Afrique et au M.O.</i>	 2 632 822,72 2 632 822,72
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi : Art. L-132-20-1 et L 217-2 CPI (retransmission par câble et adsl en intégral et simultané, sur le territoire national, d'un vidéogramme télédiffusé à partir d'un état membre de l'Union Européenne) : <i>dont retransmission en France</i> <i>dont retransmission à l'étranger (via l'AGICOA)</i>	 37 241 954,40 21 127 449,84 16 114 504,56
TOTAL	39 874 777,12

* : Montants HT nets de frais de gestion.

	Fonds de roulement	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié à la gestion	Besoin (-) ou Excédent (+) de Fonds de roulement lié aux droits	Trésorerie
Situation au 31.12.2024	4 812 698,97	1 980 954,85	64 029 854,92	70 823 508,74
Excédent brut d'exploitation	-257 189,93			-257 189,93
Var. Créances s/Opérateurs tiers Var. Autres Créances			811 049,08 -637 336,22	173 712,86
Var. Droits à répartir restant à encaisser Var. Droits à répartir restant à affecter Var. Droits répartis restant à verser Var. Aides à la création restant à distribuer			-167 309,89 -1 067 132,99 -214 515,38 226 609,72	-1 222 348,54
Var. Fournisseurs d'exploitation Var. Dettes fiscales et sociales		96 580,66 0,00	-579 266,74	-482 686,08
Investissements (-) / Désinvestissements (+)	0,00			0,00
Augment° (+) / réduction (-) du capital social Var. FG & Provisions à caractère de réserve Produits financiers	-270,00 -783 605,86 385 300,00			-398 575,86
Situation au 31.12.2025	4 156 933,18	2 077 535,51	62 401 952,50	68 636 421,19